REPUBLIQUE DU CONGO

Rapport sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances

EXERCICE 2018

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire

102, rue Lastour B.P. : 131 Brazzaville - www.cour-descomptes.net
E-mail :president.cour@yahoo.fr

Sommaire

Introduction générale.....6
PREMIERE PARTIE.....10
Chapitre 1 : Du contexte macroéconomique et du solde d'exécution budgétaire 2018.....11
1.1 Cadrage macroéconomique du budget de l'exercice 2018.....11
1.2 Contexte macroéconomique et exécution du budget, exercice 2018.....12
1.3 Principales mesures budgétaires de la loi de finances, exercice 2018.....13
1.3.1 Des mesures fiscales (impôts et taxes) de la loi de finances, exercice 2018.....13
1.3.2 Des mesures fiscales relatives aux recettes douanières de l'exercice 2018.....14
1.4 Le résultat de l'exécution budgétaire, exercice 2018.....14
Chapitre 2 : Des recettes du budget général de l'Etat.....16
2.1 Présentation et répartition des recettes du budget de l'Etat, exercice 2018.....16
2.2 Recettes fiscales et douanières de l'exercice 2018.....18
2.2.1 Les prévisions et recouvrements des recettes fiscales (impôts et taxes) hors pétrole.....18
2.2.2 Les prévisions et recouvrements des recettes douanières.....28
2.2.3 Des exonérations fiscales (dépenses fiscales).....33
2.3 Les recettes pétrolières de l'Etat, exercice 2018.....35
2.4 Les recettes de services, minières et du portefeuille de l'Etat, exercice 2018.....36
2.5 Les ressources d'investissements et les ressources permanentes de l'Etat au titre de l'exercice 2018.....37
2.6 Les ressources stables de l'Etat au titre de l'exercice 2018.....37
2.7 Les opérations de trésorerie.....38
2.7.1 De l'appel public à l'épargne.....38
Chapitre 3 : Des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2018.....39
3.1 Présentation et répartition des dépenses de l'Etat, de l'exercice 2018.....39
3.2 Des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat.....41
3.2.1 Les dépenses de personnel.....42
3.2.2 Les dépenses de biens et services consommés.....43
3.2.3 Les dépenses des charges communes.....44
3.2.4 Les dépenses de transferts et interventions de l'exercice 2018.....44
3.2.5 Des évacuations sanitaire, frais de mission et transport.....46
3.3 De la dette publique.....51
3.4 Des dépenses d'investissement de budget de l'Etat.....52
3.4.1 La situation des emprunts par bailleur en 2018.....52
3.4.2 La situation des dons par donateur en 2018.....53
Chapitre 4 : De la soutenabilité budgétaire et de la viabilité financière du budget de l'Etat à moyen terme.....55
4.1 Solde d'exécution de l'exercice 2018 et soutenabilité budgétaire de l'Etat.....55
4.1.1 Les dépenses obligatoires et inéluctables.....55
4.1.2 Le solde budgétaire hors pétrole.....56

Chapitre 5 : De l'évolution des principaux agrégats budgétaires entre 2002 et 2018.....57
5.1 L'évolution du solde budgétaire entre 2002 et 2018.....57
5.2 L'évolution des recettes de l'Etat entre 2002 et 2018.....58
5.3 L'évolution des dépenses de l'Etat entre 2008 et 2018.....60
Chapitre 6 : De l'analyse globale de l'exécution budgétaire exrcice2018.....62
6.1 Des comptes des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor.....62
6.2 Non-respect du principe d'annualité budgétaire au titre de l'exercice 2018.....62
6.3 La situation d'accumulation des restes à payer d'année en année n'est pas conforme aux principes budgétaires et portes atteinte au respect de la budgétaire, car elle entraine et aggrave des déficits budgétaires de façon récurrente.....63
6.4 Non finalisation d'interconnexion entre les systèmes d'information du ministre des finances.....63
6.5 Des entreprises et établissements publics du portefeuille public.....64
6.6 De la balance Générale du Trésor.....65
6.7 Des projets des financements en contre partie avec les partenaires techniques et financiers (PTF).....66
6.8 Des crédits consommés par Ministère de 2002 à 2018.....67

Conclusion.....74
DEUXIEME PARTIE : Déclaration de la Chambre du Budget de l'Etat suite au contrôle de l'exécution de la loi de finances, exercice 2018.....75
TROISIEME PARTIE : Eléments de réponses du Ministre des Finances et du Budget a la déclaration de la Cour des Comptes et de Discipline suite au contrôle de l'exécution de la loi de finances, exercice 2018.....103
Déclaration générale de conformité entre le compte administratif et le compte de gestion, exercice 2018.....108

A. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Cadrage macroéconomique du budget général de l'Etat.....11
Tableau 2 Prévisions budgétaires de l'Etat, exercice 2018.....15
Tableau 3 Synthèse de l'exécution du budget général de l'Etat.....15
Tableau 4 Sommaire des résultats consolidés en recettes aux fins d'analyse.....16
Tableau 5 PIB et réalisation fiscales entre 2014 et 2018.....19
Tableau 6 Variations des réalisation des impôts de l'exercice 2018 par rapport à celle de l'exercice 2017.....20
Tableau 7 Recettes fiscales (impôts), exercice 2018.....23
Tableau 8 Recettes douanières exercice 2018.....28
Tableau 9 Réalisation douanière par rubrique.....31
Tableau 10 Variation des réalisations douanières de l'exercice 2018 par rapport à celle de l'exercice 2017.....31
Tableau 11 Exonération fiscales (dépenses fiscales de 2008 à 2018).....33
Tableau 12 Recettes pétrolières de l'exercice 2017 par rapport à celle de 2018.....35
Tableau 13 Sommaire des résultats consolidés en dépenses aux fins d'analyse.....39
Tableau 14 Règlement des frais d'hospitalisation (France).....47

Tableau 15 Règlement des frais d'hospitalisation (Maroc, Cuba, Afrique du Sud, Inde, USA Texas, Chine et Sénégal).....49
Tableau 16 Récapitulatif des emprunts par bailleur, exercice 2018.....53
Tableau 17 Récapitulatif des dons par donateur, exercice 2018.....53
Tableau 18 Evolution du solde budgétaire de 2002 à 2018.....57
Tableaux 19 Concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.....109 et 110

B. LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Evolution des recettes pétrolières exercice 2008-2018.....6
Graphique 2 Evolution des cours du pétrole entre 2013 à 2018 (en dollar US/baril).....12
Graphique 3 Comparaison des recettes de l'Etat par composante entre 2018 et 2018 en milliards de francs CFA.....17
Graphique 4 Evolution des recettes d'impôts de 2008 à 2018 en milliards de francs CFA.....20
Graphique 5 Comparaison des réalisations des recettes douanières entre 2017 et 2018.....32
Graphique 6 Comparaison des réalisations pétrolières exercices 2017-2018.....36
Graphique 7 Comparaison des réalisations des dépenses de l'Etat entre 2017 et 2018.....40
Graphique 8 Répartition des dépenses du budget (hors service de la dette) de l'Etat par composante au titre de l'exercice 2018.....41
Graphique 9 Comparaison des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018.....42
Graphique 10 Evolution des dépenses de personnel entre 2010 et 2018.....43
Graphique 11 Evolution des dépenses en biens et services entre 2010 et 2018.....43
Graphique 12 Evolution des dépenses de transferts et interventions entre 2010 et 2018.....45
Graphique 13 Evolution du solde budgétaire de 2002 à 2018.....58
Graphique 14 Evolution des recettes budgétaires de l'Etat de 2002 à 2018.....59
Graphique 15 Evolution des recettes de l'Etat (recettes fiscales, recettes pétrolières et recettes des services et du portefeuille) de 2008 à 2018.....60
Graphique 16 Evolution des dépenses globales de l'Etat de 2008 à 2018.....61

Sigles	
AFD	Agence Française de Développement
ANA	Agence Nationale de l'Artisanat
BAD	Banque Africaine de Développement
CCA	Caisse congolaise d'amortissement
CCDB	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFA	Communauté Financière Africaine
CFE	Centre de Formalités administratives des Entreprises
CHU	
CNIAF	Centre National d'Inventaire et Aménagement des ressources Forestières et Fauniques
CPP	Contrat de Partage de Production
CSI	Centre de Santé Intégré

DEP	Directeur des Études et Planification
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Direction Générale de l'Économie
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
F.CFA	Franc CFA
FSA	Fonds de Soutien à l'Agriculture
IGF	Impôt Global Forfaitaire
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt sur les Sociétés
LORFE	Loi organique relative au régime financier de l'Etat
MFBPP	Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OPPA	Ordre de paiement par anticipation

Introduction

Le rapport de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances rentre dans le cadre des prévisions légales.

L'article 154 de la constitution du 25 octobre 2015 dispose : « une loi organique règle le mode de présentation du budget de l'Etat. Le Parlement règle les comptes de la nation. Il est assisté à cette fin par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire. » L'article 61 paragraphe 9 de la loi n°36-2017 du 03 octobre 2017 portant loi relative aux lois de finances stipule que le projet de loi de règlement est accompagné du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution de la loi de finances accompagné d'une certification de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat.

Aux termes des articles 98 et 99 du décret n°2018-67 du 1er mars 2018 portant règlement général de la comptabilité publique, «le Rapport de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire transmis au Parlement sur le projet de loi de règlement comporte notamment une appréciation sur la conformité du budget exécuté au budget voté».

Comme pour l'année 2017, l'exécution du budget de l'Etat exercice 2018 a été impactée par la crise économique. Ainsi, le solde budgétaire présente un excédent de 397,053 milliards de francs CFA représentant 6,13% du PIB. L'excédent budgétaire en 2018 s'explique par l'amélioration progressive des cours du pétrole sur les marchés mondiaux.

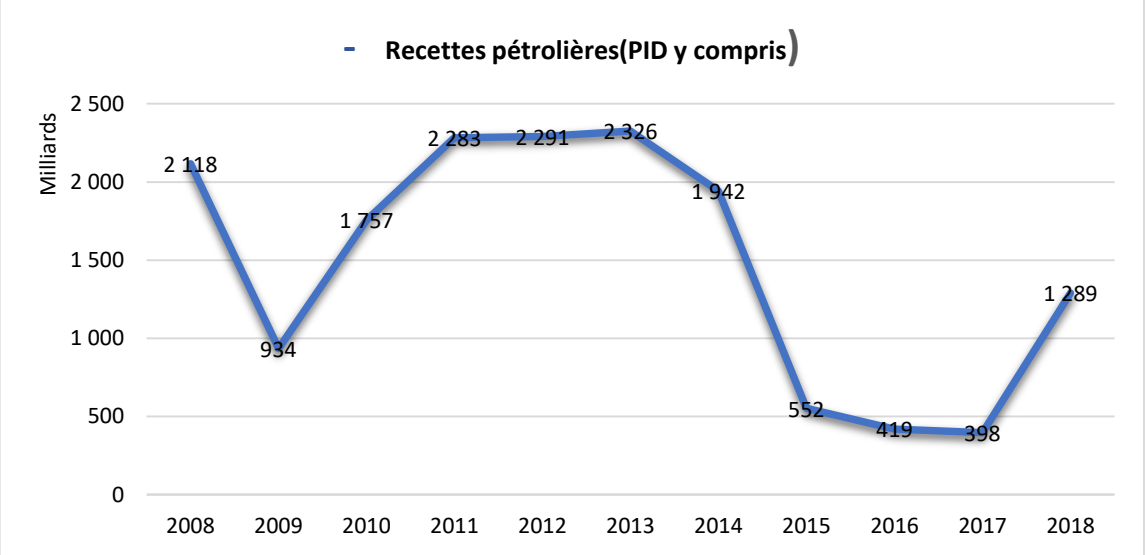

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Dans ce rapport, Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire :

- présente et analyse les faits qui ont marqué l'exercice budgétaire 2018 ainsi que les grandes composantes des recettes et des dépenses de l'Etat ;
- apporte son appréciation sur les agrégats budgétaires et la soutenabilité des politiques publiques inscrites dans la loi de finances de l'exercice 2018;
- formule sa déclaration de conformité entre le compte administratif et le compte de gestion.

i. La loi de finances de l'exercice budgétaire 2018

Le budget de l'Etat exercice 2018, a été adopté par le Parlement et promulgué par le Président de la République par la loi n°1-2018 du 29 janvier 2018 portant loi de finances pour l'année 2018.
Le budget général de l'Etat a été arrêté en recettes à la somme de mille cinq cent vingt-deux milliards six cent vingt-neuf millions **(1 522 629 000 000) francs CFA** et en dépenses à la somme de mille trois cent trois milliards six cent vingt-neuf millions **(1 303 629 000 000) de francs CFA.**
Les recettes budgétaires sont supérieures aux dépenses budgétaires pour un montant total de deux cent dix-neuf milliards **(219 000 000 000) francs CFA.**
Cet excédent budgétaire prévisionnel représente le solde budgétaire global au titre du budget de l'Etat exercice 2018. Cet excédent a été affecté pour contribuer à la diminution de l'écart de financement.

ii. Le dépôt des comptes de l'exercice 2018 à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire

Les comptes de l'Etat exercice 2018 terminé le 31 décembre 2018 ont été préparés et présentés à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire par le Ministère en charge des finances pour le compte du Gouvernement.

Le Ministère des Finances et du Budget a transmis en date du 27 juillet 2019 à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire le projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2018. La transmission des comptes a été régularisée dans les délais légaux.

Ces comptes sont présentés en deux (02) volumes :

Volume 1	**Etats financiers consolidés de l'Etat**
	Le volume 1 présente les états financiers de l'Etat ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations réalisées au cours de l'année 2018
Volume 2	**Recettes, crédits, dépenses de fonctionnement, d'investissement et autres Informations financières**
	Le volume 2 rend compte des opérations relatives au fonctionnement des ministères, des organismes publics, des investissements, ainsi que de l'information financière sommaire sur les budgets annexes et les fonds spéciaux du Trésor

iii. L'examen des comptes de l'exercice 2018 et le rapport de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire

Le rapport sur le contrôle des comptes de l'Etat exercice 2018, détermine la situation financière de l'Etat et ses résultats.

Les comptes de l'Etat exercice 2018 donnent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2018. Les prévisions budgétaires sont contenues dans la loi n°1-2018 du 29 janvier 2018 portant loi de finances pour l'année 2018.

Ces comptes ont été produits conformément à la circulaire du Ministre des Finances, du Budget précisant certaines modalités d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, exercice 2018.

Les comparaisons entre les réalisations constatées et les prévisions du budget de l'Etat, exercice 2018, ont été faites conformément aux normes comptables de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Aux termes des dispositions de la loi n°36-2017 du 03 Octobre 2017 portant loi relative au régime financier de l'Etat, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire est la juridiction compétente en matière de contrôle de gestion financière et comptable des deniers de l'Etat. Elle juge les comptes des ordonnateurs et des comptables ainsi que ceux des personnes jugées comptables de fait. Elle atteste par déclaration de conformité la concordance générale des écritures des ordonnateurs et des comptables.

Pour l'établissement de ce rapport sur l'exécution du budget de l'Etat à partir des comptes publics produits par le Gouvernement et la corroboration des informations, la Cour des

Comptes et de Discipline Budgétaire a bénéficié de la participation et la collaboration d'un nombre important des agents de différents ministères, organismes publics, fonds, organismes des réseaux de la santé, des services sociaux et d'éducation, ainsi que des entreprises d'Etat. Elle tient à les remercier pour leur appui à l'analyse de ces documents.

A travers ce rapport, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire présente et analyse les faits qui ont marqué l'exercice budgétaire 2018 ainsi que les grandes composantes des recettes et des dépenses.

En sus, elle fait une appréciation des agrégats budgétaires et la soutenabilité des politiques publiques inscrites dans la loi de finances, exercice 2018.

En d'autres termes, ce rapport comprend deux (2) parties. La première, consacrée à l'analyse des états financiers, est structurée des chapitres suivants :

1. du contexte macroéconomique et du solde d'exécution budgétaire 2018 ;
2. des recettes du budget général de l'Etat ;
3. des dépenses du budget général de l'Etat ;
4. de la soutenabilité budgétaire et de la viabilité financière du budget de l'Etat à moyen terme ;
5. de l'évolution des principaux agrégats budgétaires ;
6. de l'analyse globale de l'exécution budgétaire et des projets ;
7. des constats et recommandations sur les recettes de l'Etat;
8. des constats et recommandations sur les dépenses de l'Etat ;
9. d'autres observations et recommandations ;

La deuxième partie porte sur la déclaration de conformité au travers des constats, observations et recommandations sur les recettes et sur les dépenses.

Des éléments de réponse ont été fournis.

PREMIERE PARTIE :

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

Chapitre 1 : Du contexte macroéconomique et du solde d'exécution budgétaire 2018

Note sur le cadrage macroéconomique

Ce chapitre présente les hypothèses macroéconomiques retenues pour l'élaboration du budget et analyse le contexte dans lequel le budget a été mis en œuvre, ainsi que les principales mesures budgétaires des lois de finances de l'exercice 2018 et le résultat d'exécution budgétaire.

1.1 Cadrage macroéconomique du budget de l'exercice 2018

Tableau 1 : Cadrage macroéconomique du budget général de l'Etat 2018

Agrégats macro-économiques	Exécution	Prévisions	Exécution PLR	Variation par rap. A 2017(%)
	2017	2018		
PIB(en milliards de FCFA)	5 046	6 475	6 475	28,32
PIB hors pétrole (en milliards de FCFA	2 379	2 401	2 401	0,92
Croissance de PIB(%)	-	1,4	1,4	-
Taux d'inflation (%)	-	1,5	1,5	-
Etat des comptes de l'Etat				
Recettes de l'Etat (en milliards de FCFA) (I)	1 329,542	1 548,500	1 892,360	42,33
Dépenses de l'Etat(en milliards de FCFA)	1 733,177	1 303,629	1 495,307	-13,72
Taux des recettes de l'Etat (en % du PIB)	26,35	23,92	29,23	10,93%
Taux des recettes de l'Etat (en % du PIB hors pétrole)	49,72	64,50	79,54	59,98%
Taux des dépenses de l'Etat(en % du PIB)	30,74	20,13	23,09	-24,89%
Taux des dépenses de l'Etat(en % du PIB hors pétrole)	56,44	54,30	62,85	11,36%
Solde budgétaire [1] (III=I-II) de bases (en milliards)	-221,644	219,000	397,052	279,14%
Encours de la dette (en milliards de FCFA)	122,584	-	-	-
Service de la dette [2] (en milliards de FCFA)	94,647	146,000	166,856	76,30%
Population (en milliards d'habitants)	4,4	-	4,7	6,82%

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur le cadrage macroéconomique (suite)

Le tableau ci-avant présente un aperçu de la situation macroéconomique et de l'évolution des comptes publics en 2017 et 2018. Les estimations des agrégats des finances publiques reposent sur des prévisions de croissance et d'inflation, d'une part, et sur l'évolution des recettes et des dépenses, d'autre part. La loi de finances de l'exercice budgétaire 2018 a été élaborée sur la base des hypothèses macroéconomiques retracées dans le tableau ci-dessus.

1.2 Contexte macroéconomique et exécution du budget exercice 2018

L'exercice budgétaire 2018 a été marqué par la hausse des prix du baril de pétrole sur le marché international et la poursuite de certains investissements publics.

Au plan macroéconomique, le PIB a été estimé à six mille quatre cent soixante-quinze milliards (**6 475 000 000 000) de Francs CFA** en 2018, contre cinq mille quarante-six milliards **(5 046 000 000 000) de francs CFA** en 2017. Le taux de croissance économique est parti de -2% à 1,4 % en 2018, soit une hausse de 4,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par une augmentation de la demande tant extérieure (matières premières) qu'intérieure (consommation des ménages.)

L'année 2018 a été également marquée par l'amélioration des cours du pétrole dans les marchés mondiaux comme l'illustre le graphique ci-après :

Graphique 2 : Évolution des cours du pétrole de 2013 à 2018 (en dollar US/baril)

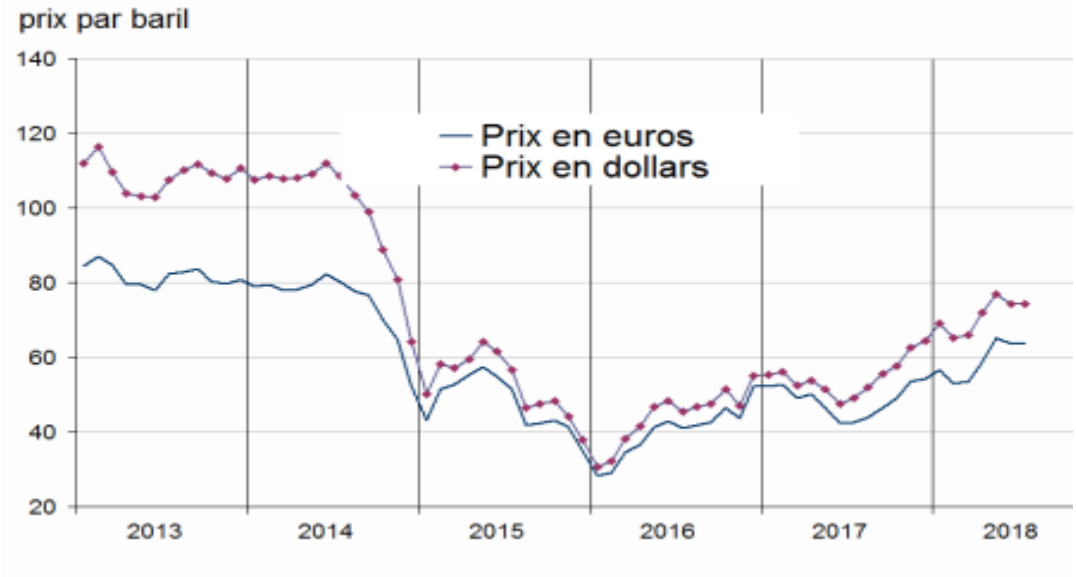

Source des données : *www.prixdubaril.com*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Malgré la hausse des cours du pétrole la vulnérabilité financières de l'Etat continue d'accroitre avec une forte dépendance de l'économie des exportations pétrolières, entrainant un ralentissement de l'activité économique et une baisse des recettes fiscales y relatives.
La chute des prix du pétrole a entrainé également la contraction des recettes de l'Etat et la dégradation du solde extérieur.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate la contraction des recettes fiscales malgré la hausse des prix du baril de pétrole sur les marchés mondiaux.

1.3 Principales mesures budgétaires des lois de finances exercice 2018

1.3.1 Des mesures fiscales (impôts et taxes) de la loi de finances exercice 2018

Estimées à la somme de six cent trente-trois milliards cent millions (**633.100.000.000) de francs CFA** au titre de l'exercice 2018, les recettes de la fiscalité intérieure sont en diminution de 3,05% par rapport à l'exercice précédent. Les mesures d'accompagnement ci-après ont été préconisées afin de tenir compte de ce niveau de prévision :

1. La systématisation du transfert mensuel des données des importateurs à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ou l'interconnexion informatique de SYSTAF à SYDONIA ;
2. L'interconnexion des différents systèmes d'informatiques des régis financières ;
3. L'informatisation des bureaux des enregistrements, des domaines et des timbres (EDT) et des divisions des concertations foncières pour la sécurisation des recettes fiscales ;
4. La dotation des structures de la direction générale des impôts et des domaines en moyens roulants et nautiques pour faciliter la mobilité des agents afin de renforcer le contrôle nécessaire à l'élargissement de l'assiette et de faciliter la fiscalité de proximité;
5. La réhabilitation des locaux des structures de la direction générale des impôts et des domaines à Brazzaville et Pointe Noire et la construction des centres des impôts et du siège de la direction générale ;
6. L'assistance de la direction générale des impôts et des domaines par les cabinets d'experts dans l'exécution du programme des vérifications dans les domaines minier, pétrolier forestier, des télécommunications, des banques et des assurances;
7. La sécurisation des documents clés de l'administration fiscale afin de lutter contre les falsifications diverses. Il s'agit notamment de la sécurisation des cachets des services d'assiette et de recouvrement ;
8. La responsabilisation de l'administration fiscale dans le recouvrement ;
9. L'éradication des résistances sur la sécurisation des recettes par le payement des impôts par virement bancaire ;
10. Le renforcement des capacités des inspecteurs des impôts dans les domaines tels que la comptabilité, les prix des transferts, la fiscalité pétrolières, des télécommunications et des mines ;

11. La systématisation des contrôles sur pièces et des contrôles ponctuels.
12. La programmation des autres types de contrôles pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;
13. L'application des sanctions à l'encontre des contribuables et des agents du fisc véreux;
14. La réactivation de la déclaration IRPP.

1.3.2 Des mesures fiscales relatives aux recettes douanières de l'exercice 2018

L'atteinte des prévisions des recettes douanières pour le budget 2018 estimées à cent vingt un milliards cinq cent millions **(121 500 000 000) de francs CFA** était subordonnée à l'observation des mesures suivantes :

1. La suppression des exonérations exceptionnelles de la redevance informatique aux taux de 2% et des taxes communautaires (TCI, CCI, et OHADA) sur toutes les importations de tous les assujettis de la douane ;
2. La mise en place du statut de transporteur agréé et d'un système d'information de tracking en vue de sécuriser le transit des conteneurs de marchandises ;
3. La sécurisation des imprimés spéciaux utilisés pour le dédouanement des marchandises (déclaration en détail, quittance, bulletin de liquidation, bon à enlever et bon de sortie) ;
4. La soumission au paiement intégral des droits et taxes de douane, toutes les importations réalisées par les ministères, les structures qui leur sont rattachées, les institutions publiques et parapubliques pour le compte de l'Etat ;
5. La mise en place d'un mécanisme de suivi quotidien des régimes de transit, d'entrepôt, des magasins et aires de dédouanement.

1.4 Le résultat d'exécution budgétaire exercice 2018

Le budget modifié de l'Etat a été arrêté en recettes à la somme de mille cinq cent quarante-huit milliards cinq cent millions **(1 548 500 000 000) de francs CFA** et en dépenses à la somme de mille trois cent trois milliards six cent vingt-neuf millions **(1 300 629 000 000) de Francs CFA**. Le budget prévisionnel était structuré comme suit :

Tableau 2 : Prévisions budgétaires de l'Etat exercice 2018 (en francs CFA)

	Recettes	Dépenses	Résultat
TOTAL	1 548 500 000 000	1 303 629 000 000	244 871 000 000

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Il ressort des opérations relatives à l'exécution du budget général de l'Etat exercice 2018, le résultat global suivant :

Tableau 3 : Synthèse de l'exécution du budget général de l'Etat exercice 2018 (en franc CFA)

	Recettes	Dépenses	Résultat excédentaire
TOTAL	1 892 360 513 289	1 495 307 885 677	+397 052 627 612

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Prévues pour la somme de mille cinq cent quarante-huit milliards cinq cent millions (1 548 500 000 000) de francs CFA, les recettes totales du budget de l'Etat ont été recouvrées à hauteur de mille huit cent quatre-vingt-douze milliards trois cent soixante millions cinq cent treize mille deux-cent quatre-vingt-neuf **(1 892 360 513 289) de francs CFA** au titre de l'exécution du budget, exercice 2018.

Prévu pour la somme de mille trois cent trois milliards six cent vingt-neuf millions **(1 303 629 000 000) francs CFA**, les dépenses totales du budget ont été exécutées à hauteur de mille quatre cent quatre-vingt-quinze milliards trois cent sept millions huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-sept **(1 495 307 885 677) de Francs CFA**.

Au titre des opérations définitives, il se dégage un résultat excédentaire dont le montant s'élève à trois cent quatre-vingt-dix-sept milliards cinquante-deux millions six cent vingt-sept mille six cent douze **(397 052 627 612) de francs CFA**, qui représentent 6,13% du PIB et 20,98% des recettes globales du budget de l'Etat. Cet excédent intervient après quatre années successives de résultats déficitaires (2014, 2015, 2016,2017).

Chapitre 2 : Des recettes du budget général de l'Etat

Note sur les recettes du budget général

Les recettes recouvrées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à la somme de mille huit cent quatre-vingt-douze milliards trois cent soixante millions cinq cent treize mille deux cent quatre-vingt-neuf (**1 892 360 513 289) de francs CFA**, contre mille trois cent vingt-neuf milliards cinq cent quarante un millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix (1 329 541 794 090) de francs CFA en 2017, soit une hausse de cinq cent soixante-deux milliards huit cent dix-huit millions sept cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf (562 818 719 199) de Francs CFA (+42,33%) par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent en 2018 environ 29,23% du PIB global (contre 28,81% en 2017).

Ces recettes du budget de l'Etat sont composées des recettes fiscales (impôts et taxes intérieurs, droits et taxes de douanes), des revenus pétroliers, des recettes des services, minières et du portefeuille, et des ressources externes.

2.1 Présentation et répartition des recettes du budget de l'Etat, exercice 2018

Tableau 4 : Sommaire des résultats consolidés en recettes aux fins d'analyse. (Année financière terminée le 31 décembre 2018)

Nature des recettes	Budget	Résultats réels aux fins d'analyse au 31.12.2018	Ecart par rapport au budget	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31.12.2017	Variation par rapport à l'année 2017
Recettes Propres						
1) Recettes fiscales						
Impots et taxes intérieurs	633 100 000 000	485 846 650 476	-147 253 349 524	76,74	617 566 730 259	78,67
Droits et taxes de douanes	121 500 000 000	94 872 314 938	-26 627 685 062	78,08	107 709 808 447	88,08
Sous Total 1	754 600 000 000	580 718 965 414	-173 881 034 586	76,96	725 276 538 706	80,07
2) Recettes domaines services et du portefeuille						
Recettes pétrolieres	749 200 000 000	1 288 815 795 366	539 615 795 366	172,03	397 501 729 177	324,23
Recettes de services et minieres	12 200 000 000	9 729 730 265	-2 470 269 735	79,75	12 489 275 542	77,90
Recettes du portefeuille	3 300 000 000	7 200 000 000	3 900 000 000	218,18	3 700 000 000	194,59
Sous Total 2	764 700 000 000	1 305 745 525 631	541 045 525 631	170,75	413 691 004 719	315,63
Total Recettes Propres (1)+(2)	1 519 300 000 000	1 886 464 491 045	367 164 491 045	124,17	1 138 967 543 425	165,63
Excedent des recettes propres sur prévisions			367 164 491 045			
Ressources Externes						
Emprunts					262 652 212 415	
Dons	29 200 000 000	5 896 022 244	-23 303 977 756	20,19	49 990 833 486	11,79
Total Ressources Extrenes	29 200 000 000	5 896 022 244	-23 303 977 756	20,19	312 643 045 901	1,89
Déficit des ressources externe sur prévisions			-23 303 977 756			
Ressources de Trésorerie					190 574 250 665	
Déficit de ressources de trésorerie sur prévisions						
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 548 500 000 000	1 892 360 513 289	343 860 513 289	122,21	1 329 541 794 090	142,3317809

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les recettes du budget général (suite)

Le tableau ci-avant présente les résultats consolidés en recettes et fournit une comparaison des recettes de l'exercice 2018 par rapport à celles de l'exercice précédent.

L'excédent de recouvrement des recettes de l'Etat au titre de l'exercice 2018, par rapport aux prévisions est dû, à la hausse des prix du baril de pétrole au cours de l'année 2018, et aux effets des contrats de partage de production (CCP).
Cependant, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate une baisse des recettes fiscales (hors pétrole) qui sont passées de 741,466 milliards de Francs CFA en 2017 pour s'établir à 603,544 milliards de Francs CFA en 2018, soit une diminution de 137,922 milliards de Francs CFA. Les recettes fiscales et douanières représentent 30,69% des recettes globales contre 68,11% pour les recettes pétrolières.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate que la part des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat est en hausse par rapport à l'exercice 2017 d'environ 376,06%. Cette tendance haussière des recettes pétrolières est imputable à la l'amélioration des revenus pétroliers. La dégradation des finances de l'Etat a été atténuée par le recouvrement des recettes pétrolières en 2018.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire souhaite que puisse continuer l'accélération de la diversification de l'économie congolaise afin de pérenniser la tendance à la baisse de la part des recettes pétrolières dans les recettes globales de l'Etat, et de réduire la dépendance pétrolière dans le but de garantir un développement économique équilibré et durable.
Par ailleurs, le graphique ci-dessous fournit une comparaison des recettes (par nature) entre les exercices 2017 et 2018.

Graphique 3 : Comparaison des recettes de l'Etat par composante en 2017 et 2018 en milliards de francs CFA

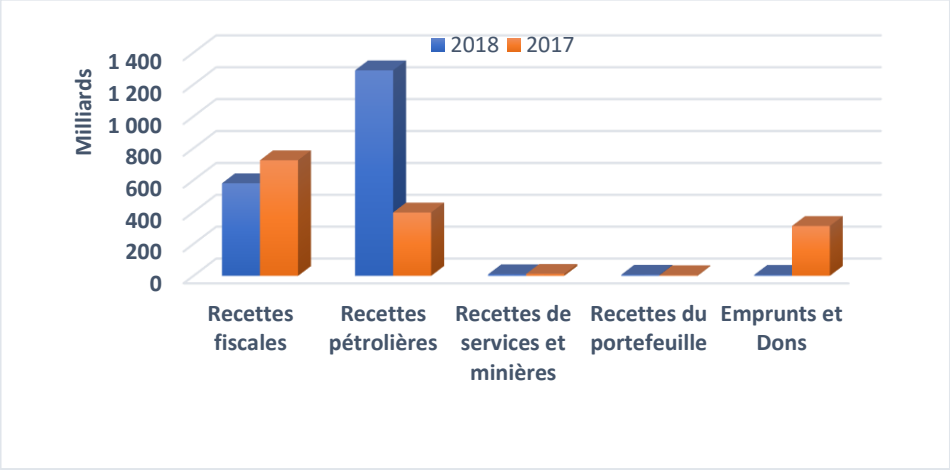

Source des données : Ministère des Finances et du Budget
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les recettes du budget général (suite)

Comme en 2017, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate une diminution de la quasi-totalité des recettes pétrolières de l'Etat de l'exercice 2018; à l'exception des recettes de qui ont augmenté de 324,23% par rapport à l'exercice précédent.
L'analyse par nature de recettes permet de mettre en évidence les performances et les contre-performances des administrations publiques dans le recouvrement des recettes.

2.2 Les recettes fiscales et douanières de l'Etat de l'exercice 2018

Note sur les recettes fiscales et douanières

Les recettes fiscales et douanières nettes s'élèvent à la somme de cinq cent quatre-vingt milliards sept cent dix-huit millions neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatorze (580 718 965 414) de francs CFA au titre de l'exercice 2018, contre une prévision de sept cent cinquante-quatre milliards six cent millions (754 600 000 000) de Francs CFA, soit une baisse de 23,04% par rapport aux prévisions. Ces recettes sont en diminution de (144 557 573 292) de francs CFA (-19,93%) par rapport à celles de l'exercice 2017

Les dépenses fiscales réalisées par l'Etat au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à la somme de six cent quinze milliards quatre cent quatorze millions **(615 414 000 000) de francs CFA**, contre trois cent soixante-sept milliards quatre cent quatorze millions **(367 414 000 000) de Francs CFA** en 2017, soit une hausse de deux cent quarante-huit milliards **(248 000 000 000) de Francs CFA**.
Ces dépenses sont composées essentiellement des exonérations et de la contribution à l'investissement réalisées par les services des douanes.

2.2.1 Les prévisions et recouvrements des recettes fiscales (impôts et taxes) hors pétrole

Note sur les recettes fiscales

Les vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de la qualité des prévisions (méthodes) des recettes fiscales mises en œuvre par DGID n'ont pas tenu compte de l'évolution prévisible de la situation macro-économique en 2018 et ni vérifié les principales hypothèses sur lesquelles la DGID s'est appuyée pour réaliser ces prévisions des recettes fiscales.
Pourtant, en 2018 les industries manufacturières et les télécommunications ont connu une assez bonne tenue qui devrait entrainer une augmentation des recettes fiscales.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au Ministère en charge des Finances de développer un modèle de prévisions des recettes fiscales par la DGID qui tiennent compte de l'évolution de la situation macro-économique en s'appuyant sur les principales

Note sur les recettes fiscales (suite)

Hypothèses pour réaliser les prévisions des recettes fiscales. En général, se doter d'un logiciel macro-économique.

Les recettes fiscales (impôts et taxes) de l'exercice 2018 ont été prévues pour la somme de six cent trente-trois milliards cent millions **(633 100 000 000) de francs CFA**, contre six cent cinquante-trois milliards **(653 000 000 000) de francs CFA** en 2017, soit une diminution de dix-neuf milliards neuf cent millions **(19 900 000 000) de francs CFA**, soit -(3,05%) par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exécution budgétaire 2018, les recettes fiscales nettes de l'Etat se sont établies à la somme de quatre cent quatre-vingt-cinq milliards huit cent quarante-six millions six cent cinquante mille quatre cent soixante-seize **(485 846 650 476) Francs CFA**, contre six cent dix-sept milliards cinq cent soixante-six millions sept-cent trente mille deux cent cinquante-neuf **(617 566 730 259) francs CFA** en 2017, soit une baisse de cent trente un milliards sept cent vingt millions soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois **(131 720 079 783) de francs CFA** (-21,33%) par rapport à l'exercice 2017.

La pression fiscale évaluée sur la base du PIB global pour l'année 2018 a régressé, comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 5 : PIB et réalisations fiscales entre 2014 et 2018 (en milliards FCFA)

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
PIB global	6 959,90	5 302,10	4 715	5 046	6 475
PIB hors pétrole	2 829,70	3 047,40	3 071	2 379	2 401
Recettes fiscales	692,827	776,011	682,001	617,566	580,719
Pression fiscale globale(%)	9,95	14,64	14,46	12,24	8,97
Pression fiscale hors pétrole(%)	24,48	25,46	22,21	25,96	24,19

Source des données : Ministère des Finances et du Budget
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Les recettes fiscales représentent 25,67% des recettes globales de l'Etat et 7,50% du PIB en 2018. Ces recettes sont inférieures à celles de l'année précédente, dégageant une contreperformance de plus de cent trente un milliards sept cent vingt millions soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois (**131 720 079 783) de Francs CFA**.

Note sur les recettes fiscales (suite)

Quant à l'évolution de ces recettes fiscales, le graphique ci-après montre que les années 2016, 2017 et 2018 ont marqué une rupture dans la progression croissante de ces recettes depuis 2008.

Graphique 4 : Comparaison des recettes de l'Etat par composante en 2008 et 2018 en milliards de francs CFA

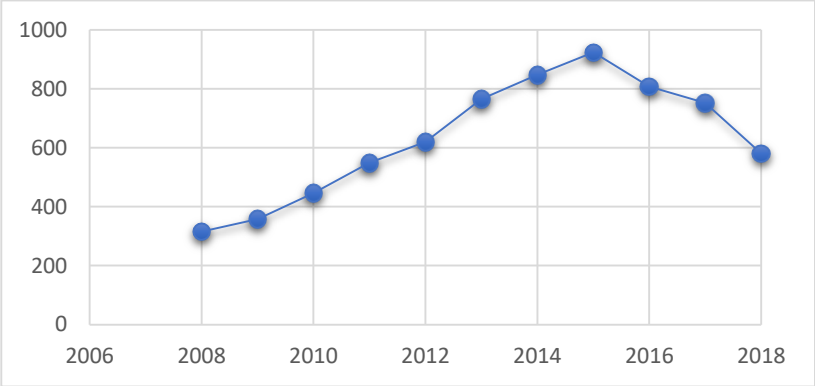

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

- La Cour des comptes constate que malgré la multiplication des stratégies de mobilisation accrue des recettes fiscales, l'administration des impôts n'a pas pu atteindre les prévisions qui lui étaient assignées.
- Toutefois, comme pour l'exercice 2017, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire estime que des actions visant la fiscalisation des revenus du foncier bâti et non bâti devraient être envisagées afin d'élargir l'assiette et de maximiser les recettes fiscales.

La contre-performance de l'administration fiscale dans le recouvrement des impôts est illustrée par le tableau ci-après. Ce tableau présente les réalisations des recettes par nature d'impôts et taxes au titre de l'exercice 2018, et fournit une comparaison de ces dernières par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 6 : Variations des réalisations des impôts de l'exercice 2018 par rapport à celles de l'exercice 2017 (en milliards de CFA)

Nature d'impôts et taxes	Réalisations (en milliards de FCFA)		Taux de variation(%)
	2017	2018	
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	113,426	103,858	-8,44
Impôt sur les sociétés (IS)	123,648	77,411	-37,39

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	194,601	149,644	-23,10
Taxe spéciale sur les sociétés (TSS)	28,287	23,758	-16,01
Droits d'accises (DA)	11,607	11,132	-4,09
Taxe unique sur les salaires (TUS)	22,962	20,436	-11,00
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	35,516	18,093	-49,06
Droits des télécommunications	7,272	5,564	-23,49
Redevance audio visuelle	0,178	0,764	329,21
Taxe sur les transferts des télécom	4,306		-100,00
Taxe sur les jeux loterie		0,027	
Taxe sur les transferts de fonds (TTF)	27,049	21,906	-19,01
Taxe sur les boissons et le tabac	10,114	9,351	-7,54
Taxe sur les billets d'avion	0,721	0,635	-11,93
Recettes du domaine forestier	19,024	10,035	-47,25
Redevances et droits de chasse		0,019	
Retenu à la source 5% des sous-traitants BTP		0,220	
Retenu à la source 10% des marches publique		0,000597	
Impôt global forfaitaire (IGF)	1,052	0,83	-21,10
Acompte sur divers impôts (ASDI)	2,145	2,568	19,72
Droits d'enregistrement et timbres	5,19	5,148	-0,81
Taxes immobilière	3,534	3,658	3,51
Taxe sur les contrats d'assurance	2,418	2,741	13,36
Pénalité part Etat	0,165	0,795	381,82

Taxe sur les véhicules de tourisme des (TVTS)	0,887	0,814	-8,23
Conservation hypothèque et propriété foncière	0,845	0,574	-32,07
Redevances et droits de mine		0,001	
Redevance superficiaire		0,077	
Redevances et droits immobiliers		0,029	
Revenus du domaine des télécommunications		12,378	
Autres impôts indirects		0,541	
Bénéfices industriels et commerciaux		0,175	
Bénéfices non commerciaux		1,378	
Autres impôts sur les revenus		0,006	
Vente de matériel reformé de l'Etat	0,419	0,047	-88,78
Autres recettes et redevances diverses	2,2	1,232	-44,00
TOTAL	**617,566**	**485,846**	**-21,329**

Source des données : Ministère des Finances et du Budget

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

La comparaison des réalisations de 2017 et 2018 met en évidence la contreperformance de l'administration fiscale dans le recouvrement de la quasi-totalité de tous les impôts. Les recettes fiscales ont baissé de 21,33 % entre les deux exercices pour chuter à la somme de 485,846 milliards de francs CFA en 2018, soit 20,34% par rapport au PIB.

En 2018, la baisse des recettes fiscales est marquée par la chute du recouvrement de l'IS, de l'IRPP, de la TVA, la TTF, la TSS, IRVM et des recettes du domaine forestier

Note sur les recettes fiscales (suite)

Tableau 7 : Recettes fiscales (impôts), exercice 2018

Nature d'impôts et taxes	Réalisations 2018	Pourcentages(%)
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	103 857 787 703	21,38
Impôt sur les sociétés (IS)	77 410 708 046	15,93
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	149 644 803 712	30,8
Taxe spéciale sur les sociétés (TSS)	23 758 381 861	4,89
Droits d'accises (DA)	11 132 492 603	2,29
Taxe unique sur les salaires (TUS)	20 436 300 484	4,2
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	18 091 543 034	3,72
Droits des télécommunications	5 564 304 247	1,15
Redevance audio visuelle	764 414 083	0,16
Taxe sur les jeux loterie	27 264 140	0,01
Taxe sur les transferts de fonds (TTF)	21 906 039 700	4,51
Taxe sur les boissons et le tabac	9 351 450 624	1,92
Taxe sur les billets d'avions	633 712 600	0,13
Recettes du domaine forestier	10 034 826 046	2,07
Redevances et droits de chasse	19 881 000	0,004
Retenu à la source 5% des sous-traitants BTP	220 444 536	0,05
Impôt global forfaitaire (IGF)	829 682 712	0,17
Acompte sur divers Impôts (ASDI)	2 568 345 398	0,53

Droits d'enregistrement et timbres	5 148 359 033	1,06
Taxes immobilière	3 658 085 848	0,75
Taxe sur les contrats d'assurance	2 741 179 499	0,56
Pénalité part Etat	795 122 126	0,16
Taxe sur les véhicules de tourisme des (TVTS)	813 695 405	0,17
Conservation hypothèque et propriété foncière	574 222 878	0,12
Redevances et droits de mine	1 430 170	0,0002
Redevance superficiaire	77 025 000	0,02
Redevances et droits immobiliers	29 379 822	0,01
Revenus du domaine des télécommunications	12 378 097 899	2,55
Autres Impôts indirects	540 842 468	0,11
Bénéfices industriels et commerciaux	174 799 455	0,04
Bénéfices non commerciaux	1 377 031 267	0,28
Autres Impôts sur les revenus	6 280 433	0,001
Vente de matériel reformé de l'Etat	47 102 125	0,01
Autres recettes et redevances diverses	1 231 614 519	0,25
TOTAL DES RECETTES FISCALES	**485 846 650 476**	**100**

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

L'analyse des recettes fiscales par type d'impôt et taxe révèle que les recettes fiscales émanant de l'impôt sur les Sociétés (IS) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) n'ont pas connue une forte mobilisation. Au niveau de l'Impôt sur les Sociétés (IS), sur la base d'un montant prévu de 127 094 582 623 de Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 77 410 708 046 de Francs CFA.

Dans le domaine de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), sur un montant prévu de 184 054 795 387 Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 149 644 803 712 Francs CFA.

Note sur les recettes fiscales (Suite)

En ce qui concerne la Taxe sur le Transfert des Fonds (TTF), sur un montant prévu de 26 839 228 321 Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de de 21 906 039 700 Francs CFA. Prévu pour un montant de 36 573 893 368 Francs CFA, l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) n'a été mobilisé qu'à hauteur de 18 091 543 034 Francs CFA.
Certains impôts et taxes n'atteignent même pas un taux de réalisation de 40%. C'est le cas de la Taxe sur le trafic de télécommunication avec 22,74% de taux de réalisation.

Prévu pour un montant de 184 054 795 387 francs FCA la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) n'a été mobilisée qu'à hauteur de 149 644 803 712 francs FCA. Cet impôt qui frappe la consommation devrait mobiliser beaucoup de ressources pour l'Etat. Par exemple certaines entreprises publiques la collectent et la consomment au détriment du Trésor public à l'instar de la Congolaise des Eaux, de la Société Energie Electrique du Congo.

Pour mobiliser et sécuriser cette taxe, il serait souhaitable qu'un mécanisme de collecte plus efficace de celle-ci soit institué pour qu'elle ne soit plus collectée par ces entreprises.

La Taxe sur les transferts des Fonds (TTF) n'a été mobilisée qu'à hauteur de 21 906 039 700 francs FCA pour une prévision de 26 839 228 321 francs FCA.

Vu le volume important de transferts de fonds qui s'effectuent journalièrement au plan national par les sociétés des téléphonies mobiles (Mobile-Money, Airtel-Money et autres), cette taxe devrait mobilisée beaucoup de ressources pour le Trésor public.

Il serait souhaitable que le Gouvernement étudie la possibilité de fiscaliser les opérations de transferts de fonds au plan national (Mobile-Money, Airtel-Money et autres).

Les revenus du domaine forestier ont été recouvrés à hauteur de 10 034 826 046 francs FCA. Malgré les grandes quantités des coupes du bois (grumes à l'exportation) par les sociétés forestières dépassant parfois les quotas autorisé, sortant par le port de Douala (Cameroun) et par le port de Pointe-Noire, et la bonne tenue des marchés mondiaux du bois, les recettes forestières ne contribuent pas assez dans la mobilisation des recettes au budget de l'Etat.

Vu la contre-performance du secteur forestier dans la mobilisation des recettes publiques, il serait souhaitable que le Gouvernement étudie la possibilité d'élaborer une politique dans le domaine du bois afin de mobiliser les recettes de ce secteur stratégique pour l'économie de notre pays.
Malgré une assez bonne tenue du secteur des télécommunications, les revenus de ce secteur n'ont pas connu une forte mobilisation.

Note sur les recettes fiscales (suite)

Ces contre-performances amenuisent grièvement l'effort de mobilisation des recettes.

Ainsi, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au Ministère en charge des finances de lui fournir des informations pertinentes sur cette contre-performance.

Les vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ont révélé comme pour les exercices antérieurs, l'absence des titres réguliers de perceptions (rôles) des recettes encaissées. L'absence de ces titres d'imposition ne permet pas à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de s'assurer que les données entrées sont autorisées, exactes et complètes. Cette situation qui présente des risques est source d'anomalies et de discordances significatives (peuvent entrainer des actes de détournement des recettes, de corruption et de perte des recettes publiques).

Ainsi, pour permettre à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire d'apprécier les recettes fiscales et de parvenir à des conclusions sur lesquelles elle fonde son opinion, il est demandé au Ministère en charge des finances de :

- **Produire à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire es informations pertinentes sur les résultats de mise en œuvre des modalités relatives aux droits et taxes prescrites au titre de l'exercice budgétaire 2018.**
- **Produire les titres de perception des recettes fiscales (rôles). La présentation des recettes sans titre d'imposition est contraire au principe de transparence et de responsabilité. Elle ne satisfait pas au principe d'exhaustivité des informations budgétaires et de sincérité.**

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate aussi l'absence d'un rapport d'évaluation des exonérations fiscales par la Direction Générale des Impôts et des Domaines.
En outre, les vérifications effectuées par La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ont encore révélé que les recettes fiscales pour l'année 2018 sont présentées **sur une base nette**.
Alors que pour des raisons de clarté, de lisibilité, de transparence et de sincérité des informations financières (recettes fiscales), celles-ci doivent être présentées **sur une base brute** conformément à l'article 33 de la Loi N°10-2017 du 9 mars 2017, portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.
La production des recettes **sur une base nette** est source d'anomalies et de discordances significatives (peuvent entrainer des actes de détournement des recettes, de corruption et de perte des recettes publiques). Cette situation anormale entraine un risque budgétaire.
La présentation des recettes sur une base nette ne permet pas de maitriser la fiabilité du système de recouvrement des recettes fiscales.
Les services du Trésor, des Impôts et de Douanes ne sont pas encore connectés.

Note sur les recettes fiscales (suite)

La non connexion des services du Trésor (recouvrement) avec les services des Impôts et de Douanes (impositions) est un véritable problème du système de recouvrement.
La présentation des informations financières **sur une base brute** est conforme aux normes sur la transparence des informations financières de l'Etat (données fiscales).

Ces informations financières doivent être suffisantes c'est-à-dire se rapportant à la quantité des données réelles. Elles doivent être aussi adéquates c'est-à-dire se rapportant à leur qualité et à leur validité (certitudes).

Fort de ce qui précède, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande encore une fois de plus au Ministère en charge des finances de lui produire pour les exercices futurs la situation des recettes fiscales sur une base brute.

Malgré l'excédent budgétaire constaté en 2018, compte tenu de l'accumulation des déficits budgétaires de quatre précédentes années (de 2014 à 2017), des efforts doivent être soutenus et requis au niveau de la Direction Générale des Impôts afin que celle-ci maximise les recettes fiscales, car le potentiel fiscal existe bel et bien dans notre pays.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire encourage une fois de plus le Ministère en charge des finances de continuer à déployer les efforts nécessaires en reformant cette administration d'assiette qui est chargée de mettre en pratique la politique fiscale de notre pays. Car l'objectif principal de la création de cette administration est de gérer la fiscalité de l'Etat, afin de mobiliser les ressources nécessaires permettant à l'Etat d'assumer toutes ses fonctions.
La gestion axée sur les résultats avec les indicateurs de performance prédéfinis doit être mise en œuvre dans cette administration.

Vu la mise en œuvre des techniques d'optimisation fiscale par les sociétés multinationales opérant dans notre pays, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande encore une fois de plus au Ministère en charge des finances d'élaborer un plan de renforcement des capacités pour les inspecteurs d'impôts (formation dans les domaines des banques, des assurances, des télécommunications, du pétrole, des mines, du bois et anglais financier), pour la maitrise de ces domaines en vue de maximiser les recettes fiscales par les vérifications efficientes des comptabilités de ces sociétés.

Une attention particulière doit être mise dans la formation de la fiscalité internationale et de la comptabilité générale plus spécifiquement au niveau de la comptabilité des sociétés multinationales.
Ayant constaté l'absence de présentation des exonérations fiscales, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande au Ministère en charge des finances de diligenter une

étude pour l'évaluation de la dépense fiscale au niveau de la Direction Générale des Impôt et des Domaines.

La mobilisation des ressources fiscales doit être un objectif fondamental pour nos finances

Note sur les recettes douanières

2.2.2 Les prévisions des recettes douanières de la Direction Générale des Douanes et des Droits Directs et Indirects (DGDDDI), exercice budgétaire 2018

Les vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de la qualité des prévisions (méthodes) des recettes douanières mises en œuvre par DGDDDI n'ont pas tenu compte de l'évolution prévisible de la situation macro-économique en 2018 et ni vérifié les principales hypothèses sur lesquelles la DGDDDI s'est appuyée pour réaliser ces prévisions des recettes douanières.

Pourtant, en 2018 le volume de débarquement des marchandises au port de Pointe-Noire est à la hausse ainsi que l'exportation des grumes par le port de Pointe-Noire et le port de Douala devraient entrainer une augmentation des recettes douanières.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au Ministère en charge des Finances de développer un modèle de prévisions des recettes douanières par la DGDDDI qui tiennent compte de l'évolution de la situation macro-économique en s'appuyant sur les principales hypothèses pour réaliser les prévisions des recettes douanières. En général, se doter d'un logiciel macro-économique.

Au titre de l'exercice 2018, les réalisations douanières ont atteint la somme de 94,872 milliards contre une prévision de 121,500 milliards francs CFA, soit un taux de recouvrement de 78,08%. Elles représentent 5,01% des recettes globales de l'Etat et 1,47% du PIB en 2018 ce, malgré les dispositions et mesures d'accompagnement prescrites dans la loi de finances, exercice 2018.

Le tableau ci-dessous présente les réalisations des recettes douanières nettes par rubrique au titre de l'exercice 2018.

Tableau 8 : Recettes douanières, exercice 2018

Code	Nature	Montants	Pourcentages
73516	Tarif Extérieur commun	59 665 108 245	62,89
73596	Redevance Informatique	19 909 962 680	20,99
73532	Redevance bois	7 559 187 581	7,97
73594	Droit d'assises	1 722 868 823	1,82
73534	Droit d'accessoire de Sortie	700 742 175	0,74
7356	Contentieux Part-Etat	509 704 569	0,54
73599	Autres Taxes et Droits divers non Répertoriés	125 104 283	0,13
73531	Droit de Sortie	47 853 224	0,05
	Taxe additionnelle à l'Exportation	4 631 783 358	4,88
	TOTAL	94 872 314 938	100,00

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les recettes douanières (suite)

L'analyse des recettes douanières par nature des droits et taxes révèle que ces recettes émanant principalement du droit de douane à l'entrée (TEC), de la Redevance
Informatique (RI) et des Droits d'Assises (DA) n'ont pas connu une forte mobilisation. Au niveau du droit de douane à l'entrée (TEC), sur la base d'un montant prévu de 87 485 000 000 de Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 59 674 108 245 francs CFA.
La redevance informatique, prévue pour la somme de 25 830 000 000 de Francs CFA, n'a été mobilisé qu'à hauteur de 19 900 662 680 francs CFA.
Dans le domaine des Droits d'Assises (DA), sur un montant prévu de 4.052.000.000 Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 1 722 868 823 francs CFA.
En ce qui concerne la Redevance Bois, prévue pour un montant de 3 255 000 000 Francs CFA, le montant mobilisé a été de 7 559 187 581 Francs CFA, soit un taux de réalisation de 232,23%.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate la baisse des recettes douanières d'année en année.
C'est ainsi qu'elle demande au Ministère en charge des finances de lui fournir les informations pertinentes sur cette situation de contre-performance des recettes douanières.
Les vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ont révélé l'absence des titres de recouvrement des recettes douanières, comme pour les exercices antérieurs. L'absence des titres d'impositions (bulletins de liquidation) ne permet pas à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de s'assurer que les données entrées sont autorisées, exactes et complètes. Cette situation qui présente des risques budgétaires est source d'anomalies et de discordances significatives (peuvent entrainer des actes de détournement des recettes, de corruption et de perte des recettes publiques).

Ainsi, pour permettre à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire d'apprécier les recettes douanières et de parvenir à des conclusions sur lesquelles elle fonde son opinion, il est demandé au Ministère en charge des finances de :

- **Produire à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire les informations pertinentes sur les résultats de mise en œuvre des modalités relatives aux droits et taxes de douanes prescrites au titre de l'exercice 2018** ;

- **Produire pour les exercices futurs les titres de recouvrement des recettes douanières (titres d'imposition). La présentation des recettes sans titre d'imposition est contraire au principe de transparence et de responsabilité. Elle ne satisfait pas au principe d'exhaustivité des informations budgétaires.**

- **La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande une fois de plus au Gouvernement de mettre en place une stratégie de mobilisation des recettes douanières**.

Note sur les recettes douanières (suite)

Aussi, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, demande encore une fois de plus au Ministère en charge des finances de continuer à redynamiser l'administration douanière afin de la rendre performante et maximiser les recettes douanières en introduisant la gestion axée sur les résultats avec les indicateurs de performance prédéfinis.

En outre, les vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ont encore révélé que les recettes douanières pour l'année 2018 sont présentées sur une base nette. Alors que pour des raisons de clarté, de lisibilité, de transparence et de sincérité des informations financières (recettes douanières), celles-ci doivent être présentées sur une base brute.

Malgré l'excédent budgétaire constaté en 2018, compte tenu de l'accumulation des déficits budgétaires des quatre précédentes années (de 2014 à 2017), des efforts doivent être soutenus et requis au niveau de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects afin que celle-ci maximise les recettes douanières.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire encourage encore une fois de plus le Ministère en charge des finances de continuer à déployer les efforts nécessaires en reformant cette administration d'assiette qui est chargée de mettre en pratique la politique fiscale à la porte de notre pays. Car l'objectif principal de la création de cette administration est de gérer la fiscalité à la porte de l'Etat, afin de mobiliser les ressources nécessaires permettant à l'Etat d'assumer toutes ses fonctions.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande encore une fois de plus au Ministère en charge des finances d'élaborer un plan de renforcement des capacités pour les inspecteurs des douanes (formation dans les domaines des banques, des assurances, des télécommunications, du pétrole, des mines, du bois et anglais financier).

Une attention particulière doit être mise dans la formation de la fiscalité internationale et de la comptabilité générale plus spécifiquement au niveau de la comptabilité des sociétés multinationales.

Note sur les recettes douanières (suite)

Tableau 9 : Réalisations douanières par rubrique en francs CFA

Rubriques	Emissions	Recouvrements	Taux de recouvrement (%)
Tarif extérieur commun (TEC)	58 906 295 778	59 665 108 245	101,29
Droits d'accises	1 727 931 813	1 722 868 823	99,71
Contentieux	66 825	509 704 569	762 745,33
Droits de sortie	53 030 757	47 853 224	90,24
Redevance bois	8 018 942 184	7 559 187 581	94,27
Droits accessoires de sortie	682 041 047	700 742 175	102,74
Redevance informatique	19 886 411 937	19 909 962 680	100,12
Taxe additionnelle à l'Exportation	5 014 405 757	4 631 783 358	92,37
Autres recettes douanières	115 232 035	125 104 283	108,57
Total	94 404 358 133	94 872 314 938	100,50

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

L'activité douanière globale en 2018 a enregistré une régression de 12,837 milliards de Francs CFA par rapport à l'exercice précédent, soit un recul de -11,92%.
Elle s'est traduite par une baisse du niveau des recettes, comme l'illustre les taux de variation des recettes en 2017 et 2018.

Tableau 10 : Variations des réalisations douanières de l'exercice 2018 par rapport à celles de l'exercice 2017 en milliards de francs CFA.

Rubriques	Réalisations		Taux de variation(%)
	2017	2018	
Tarif extérieur commun (TEC)	70,207	59,665	-15,02
Droits d'accises	2,669	1,722	-35,48
Contentieux	0,423	0,509	20,33
Droits de sortie	0,067	0,047	-29,85
Vente aux enchères	0,021		-100,00
Taxe sur le chiffre d'affaire l'exportation	0,563		-100,00
Redevance bois	10,576	7,559	-28,53
Droits accessoires de sortie		0,700	
Redevance informatique	23,054	19,909	-13,64
Taxe additionnelle à l'Exportation		4,631	
Autres recettes douanières	0,124	0,125	0,81
TOTAL	107,704	94,872	-11,91

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les recettes douanières (suite)

La régression du niveau des recettes globales par rapport à 2017, se situe presque dans le sillage de toutes les composantes qui ont baissé tant pour les émissions que pour les recouvrements.

Le graphique ci-après illustre cette comparaison des réalisations de recettes douanières entre 2017 et 2018

Graphique 5 : Comparaison des réalisations des recettes douanières par composante en 2017 et 2018 en milliards de francs CFA

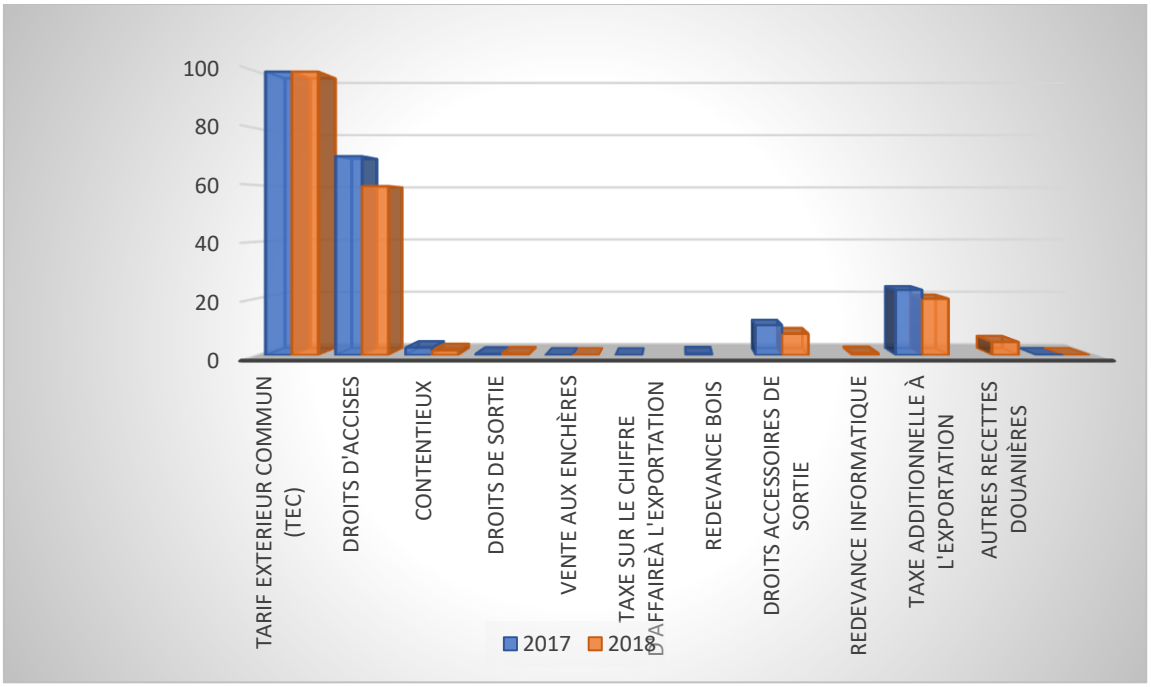

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les exonérations fiscales

2.2.3 Des exonérations fiscales (dépenses fiscales)

Tableau 11 : Exonérations fiscales (dépenses fiscales) de 2008 à 2018

Nature		Exonération en milliards de FCFA										
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exonérations accordées au secteur pétrolier (Acte n°2/98UDEAC-1508-CD-61)		287,339	273,2	251,05	285,42	237,09	314,5	598,01	739,2	742,1	215,712	454,046
Exonérations réglementaires (Acte n°2/92 UDEAC-)		6,496	6,128	6,441	9,204	7,183	6,437	5,007	7,267	6,167	7,596	6,261
Exonérations exceptionnelles	**Exo. Contribution de l'Etat à l'investissement**	28,703	55,53	71,598	48,657	150,4	118,6	163,02	218,1	150,7	137,057	151,766
	Autres exonérations	2,608	3,166	2,752	32,86	43,456	36,51	45,534	36,44	12,11	7,049	3,341
Total exonérations		**325,146**	**338,024**	**331,841**	**376,141**	**438,129**	**476,047**	**811,571**	**1001,007**	**911,077**	**367,414**	**615,414**

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les exonérations fiscales (suite)

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate la hausse des exonérations douanières (des dépenses fiscales) en 2018 avec montant de 615,414 milliards de francs CFA après des baisses consécutives de 367,414 milliards de francs CFA en 2017, 911,070 milliards de Francs CFA en 2016 et 1001,045 milliards en 2015.

Cette augmentation constatée des exonérations fiscalo-douanières (dépenses fiscales) a considérablement influencé les recettes douanières qui ont baissé à 94,872 milliards de FCA en 2018 contre 107,709 milliards de FCA en 2017 (-12,837 milliards de FCA), alors que la Loi N°1-2018 du 29 janvier 2018 portant loi de finances pour l'année 2018, dans les modalités relatives aux droits et taxes des douanes, point 4.9 supprime les exonérations exceptionnelles. La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au gouvernement de lui fournir des explications pertinentes sur l'augmentation des exonérations exceptionnelles.
Par conséquent, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande encore au gouvernement :

- l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des exonérations fiscalo-douanières ;
- La révisitation de la charte sur le Code des investissements datant de 15 ans pour la mettre en adéquation avec l'évolution de l'économie nationale et de la sous-région ;
- l'évaluation des exonérations fiscalo-douanières ainsi que la publication des rapports y relatifs ;
- l'évaluation de l'impact socioéconomique des exonérations fiscalo-douanières par objectif avec indicateurs prédéfinis.

La mobilisation des ressources douanières doit être un objectif fondamental pour nos finances.

C'est un ainsi que, vu le volume important des avantages fiscaux et douaniers octroyés par le Ministère en charge de l'économie et des exonérations exceptionnelles ou discrétionnaires accordées par le Ministère en charge des Finances, La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande une fois de plus à ces deux ministères de rationaliser l'octroi de ces avantages en vue de réaliser des économies budgétaires.

Aussi, La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande une fois de plus au Gouvernement d'étudier la possibilité de renégocier certains contrats, conventions d'établissement et accords qui lient notre État à certains opérateurs économiques en tenant compte de leur équilibre économique et juridique ayant pour objectif d'augmenter notre capacité de mobilisation des ressources publiques hors pétrole

2.3 Les recettes pétrolières de l'Etat, exercice 2018

Note sur les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières recouvrées ont connu une hausse en 2018 avec **1 288,815 milliards de francs FCA** contre 397 501 729 197 francs CFA en 2017, 418 864 971 195 francs CFA en 2016 et 552.501.729.177 francs CFA en 2015 nonobstant les montants importants des exonérations accordées au secteur pétrolier.

Ainsi :

- En 2018 : 454,046 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 615, 414 milliards de francs CFA d'exonérations totales
- en 2017 : 215,712 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 367,414 milliards de francs CFA d'exonérations totales
- En 2016 : 742,141 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 911,070 milliards de francs CFA d'exonérations totales.
- En 2015 : 739,209 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 1001,045 milliards de francs CFA d'exonérations totales.

En 2018, les recettes pétrolières représentent 68,11% des recettes globales de l'Etat et 19,90% du PIB global contre 7,88% en 2017. La répartition des recettes pétrolières et leurs comparaisons entre l'exercice 2017 et 2018 sont présentées dans le tableau et graphique ci-après :

Tableau 12 : Recettes pétrolières de l'exercice 2017 par rapport à celles de l'exercice 2018 (en milliards de francs CFA)

Rubriques	Réalisations		Taux de variation(%)
	2017	2018	
Redevances pétrolières	21,224	73,119	244,51
Profit-Oil	5,57	290,923	5 123,03
Bonus	7,834	6,317	-19,36
PID	20,86	36,524	75,09
Cargaisons	193,779	865,819	346,81
Autres revenus du domaine minier	148,233	16,113	-89,13
TOTAL	**397,500**	**1288,815**	**224,23**

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les recettes pétrolières (suite)

Graphique 6: Comparaison des réalisations pétrolières exercices 2017 - 2018 en milliards de FCFA

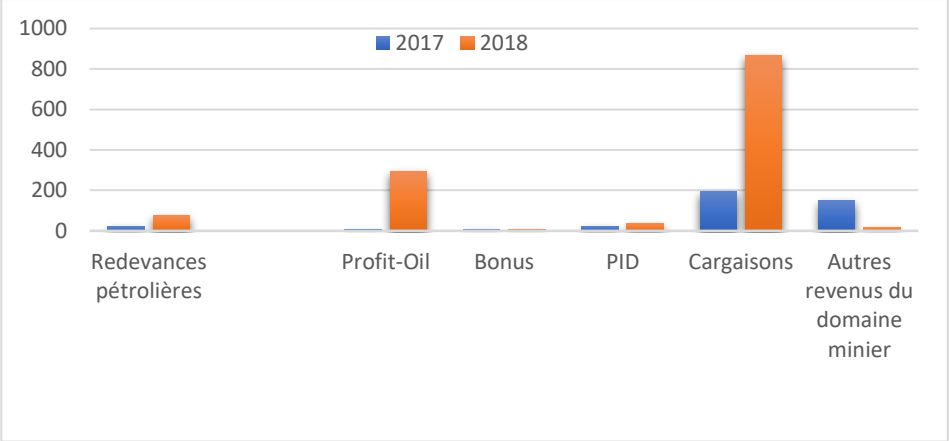

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Comme l'indiquent le tableau et le graphique ci-dessus, le dynamisme des recettes pétrolières est dû à la vente des cargaisons qui représente 67,18% du total des recettes pétrolières suivi du bonus qui représente 22,57% du total et de la redevance pétrolière qui occupe 5,67% du total des recettes pétrolières.

2.4 Les recettes de services, minières et du portefeuille de l'Etat de l'exercice 2018

Note sur les recettes de services, minières et du portefeuille

Prévues pour un montant de 15 500 000 000 de francs CFA, les recettes de services et du portefeuille ont été mobilisées que pour la somme de 16 929 730 265 de francs CFA.
Les prévisions des recettes de services et du portefeuille pour l'exercice 2018 étaient fondées sur la mise en œuvre de certaines dispositions et mesures d'accompagnement prescrites dans la Loi des finances exercice 2018 dans le but de maximiser les recettes de services et du portefeuille.

Par conséquent, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au ministre en charge des finances de lui produire les informations pertinentes sur les résultats de mise en œuvre des modalités relatives aux recettes de services et du portefeuille contenues dans la loi des finances pour l'année 2018.

2.5 Les ressources d'investissement et les ressources permanentes de l'Etat au titre de l'exercice 2018

Note sur les recettes les ressources d'investissement et les ressources permanentes de l'Etat

Les ressources d'investissement mobilisées au titre de l'exercice 2018 sont composées essentiellement des ressources propres et des recettes externes (emprunts et dons). Ces ressources ont été mobilisées à hauteur de 167,420 milliards de francs CFA, contre 473,746 milliards de francs CFA en 2017, soit une baisse de 64,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des emprunts d'Etat au titre de l'exercice 2018 s'élève à 70,024 milliards de francs CFA, contre 262,652 milliards de francs CFA en 2016. Ce montant est en baisse de 192,628 milliards de francs CFA par rapport à l'exercice précédent.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate le faible niveau des emprunts d'Etat en 2018.

Dans un souci d'équité intergénérationnelle, elle encourage le gouvernement de recourir de moins en moins à l'endettement pour financer les investissements publics. Car ces investissements devraient être financés principalement par les ressources propres de l'Etat.

2.6 Les ressources stables de l'Etat au titre de l'exercice 2018

Note sur les ressources stables de l'Etat de l'Etat

Les recettes fiscalo-douanières (hors pétrole) et les recettes de services peuvent être considérées comme des ressources permanentes du budget de l'Etat, car leurs montants représentent une part importante des recettes globales et elles sont moins exposées à la volatilité des prix du baril de pétrole.

Au titre de l'exercice 2018, les ressources stables (fiscalo-douanières hors pétrole et recettes de services) s'élèvent à la somme de 597,649 milliards francs CFA. Ce montant a régressé de 19,40 % par rapport à l'exercice précédent (141,765 milliards de francs CFA en 2017). En outre, la part des ressources permanentes par rapport aux recettes globales est passée de 55,79% 2017 à 31,58% en 2018.

Rapportées à la richesse nationale, les ressources stables de l'Etat au titre de l'exercice 2018 représentent 9,23% du PIB global (contre 14,69% en 2017). La part de ces ressources dans le PIB est en baisse de 5,48 points par rapport à l'exercice précédent.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate une régression des ressources stables dans le budget de l'Etat et dans la richesse nationale. La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire appelle le Ministère en charge des finances à redoubler d'efforts en matière de recouvrement des recettes fiscales, douanières et de services afin de réduire la dépendance pétrolière du budget de l'Etat.

Note sur les ressources stables de l'Etat de l'Etat (suite)

Pour accroître les recettes publiques, il est essentiel d'élargir l'assiette fiscale, de renforcer l'équité de la fiscalité des revenus, de la consommation et d'autres activités, ainsi que d'améliorer l'efficacité du recouvrement. Il est également souhaitable d'établir des mécanismes de lutte contre l'évasion, l'évitement et la fraude fiscaux.

En l'absence des prévisions budgétaires des recettes à moyen et long terme comme pour les exercices antérieurs, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ne peut pas analyser leur incidence sur la stabilité et la viabilité des finances publiques.

Il serait souhaitable que le gouvernement produise pour les exercices à venir, des prévisions budgétaires des recettes à moyen et long terme, afin de permettre à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire d'analyser leur incidence sur la stabilité et la viabilité des finances publiques.

2.7 Des opérations de trésorerie

2.7.1 De l'appel public à l'épargne

Note sur les opérations de trésorerie

La Direction Générale du Trésor a procédé aux émissions des bons du Trésor en 2018.

L'analyse du tableau récapitulatif des émissions et des remboursements des bons du Trésor exercice 2018, révèle qu'un montant de **72 520 000 000 francs CFA** a été mobilisé

- Principal **70 433 678 388 francs CFA**
- Intérêts **2 089 916 156 francs CFA**

Total remboursé **35 910 000 000 francs CFA**

Remboursement en 2017 **10 000 000 000 francs CFA**

Remboursement en 2018 **25 910 000 000 francs CFA**

Ainsi, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire encourage une fois de plus le Ministre en charges des Finances et la Direction Général du Trésor de continuer à utiliser pour les exercices futurs ce mode de financement moderne afin de couvrit les besoins de l'Etat.

Aussi, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande encore une fois à la Direction Général du Trésor de continuer à développer les programmes d'imprégnations et de capacité financière(les actions d'information à travers les medias de masse et des programmes de communication ciblés).

Chapitre 3 : Des dépenses du budget général de l'Etat

Note sur les dépenses du budget général de l'Etat

Les dépenses totales du budget général de l'Etat au titre de l'exercice 2018 ont été engagées à hauteur de 1 495 307 885 677 francs CFA, soit un taux de réalisation de 114,70% par rapport aux prévisions. Ces dépenses sont en diminution de 3,60% par rapport à l'exercice 2017, en ligne avec la baisse simultanée des dépenses courantes et des dépenses en capital. Elles représentent 23,09% du PIB globale.

3. 1 Présentation et répartition des dépenses de l'Etat de l'exercice 2018

Le tableau ci-après présente les résultats consolidés de l'exécution du budget général de l'Etat à la fin de l'exercice 2018, et leur répartition par nature de dépenses. Ce tableau présente également l'évolution des dépenses de l'Etat entre les exercices budgétaires 2017 et 2018. Les écarts entre les deux exercices permettent d'apprécier la politique budgétaire menée et la capacité de l'Etat à maîtriser la dépense publique.

Tableau 13 : Sommaire des résultats consolidés en dépenses aux fins d'analyse (année financière terminée le 31 décembre 2018)

Nature des recettes	Budget	Résultats réels aux fins d'analyse au 31.12.2018	Ecart par rapport au budget	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31.12.2017	Variation par rapport à l'année 2017
Dépenses(service de la dette exclu)						
1.Dépenses de fonctionnement						
Dépenses du personnel	365 500 000 000	363 209 155 748	-2 290 844 252	99,37	390 504 062 480	93,01
Dépenses de biens et services	172 300 000 000	173 384 077 245	1 084 077 245	100,63	219 250 860 282	79,08
Charges communes	34 000 000 000	39 476 248 380	5 476 248 380	116,11	69 693 903 287	56,64
Transferts et interventions(hors contribution	322 829 000 000	584 961 414 228	262 132 414 228	181,20	303 342 731 216	192,84
Sous-total1	894 629 000 000	1 161 030 895 601	266 401 895 601	129,78	982 791 557 265	118,14
2.Dépenses d'investissement						
Sur ressources propres	130 800 000 000	91 500 419 106	-39 299 580 894	69,95	161 103 689 619	56,80
Sur ressources externes						
Emprunts	104 000 000 000	70 024 066 392	-33 975 933 608	67,33	262 652 212 415	26,66
Dons	29 200 000 000	5 896 022 244	-23 303 977 756	20,19	49 990 833 486	11,79
Sous -total2	264 000 000 000	167 420 507 742	-96 579 492 258	63,42	312 643 045 901	53,55
Total des dépenses hors service de la dett	1 158 629 000 000	1 328 451 403 343	169 822 403 343	114,66	1 456 538 292 785	91,21
3.Service de la dette	146 000 000 000	166 856 482 334	20 856 482 334	114,29	94 647 506 872	176,29
4.Charges de tresorerie						
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 304 629 000 000	1 495 307 885 677	190 678 885 677	114,62	1 551 185 799 657	96,40

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des réalisations des dépenses du budget général de l'Etat avec l'exercice précédent.

Note sur les dépenses du budget général de l'Etat (suite)

Graphique 7: Comparaison des réalisations des dépenses de l'Etat entre 2017 – 2018

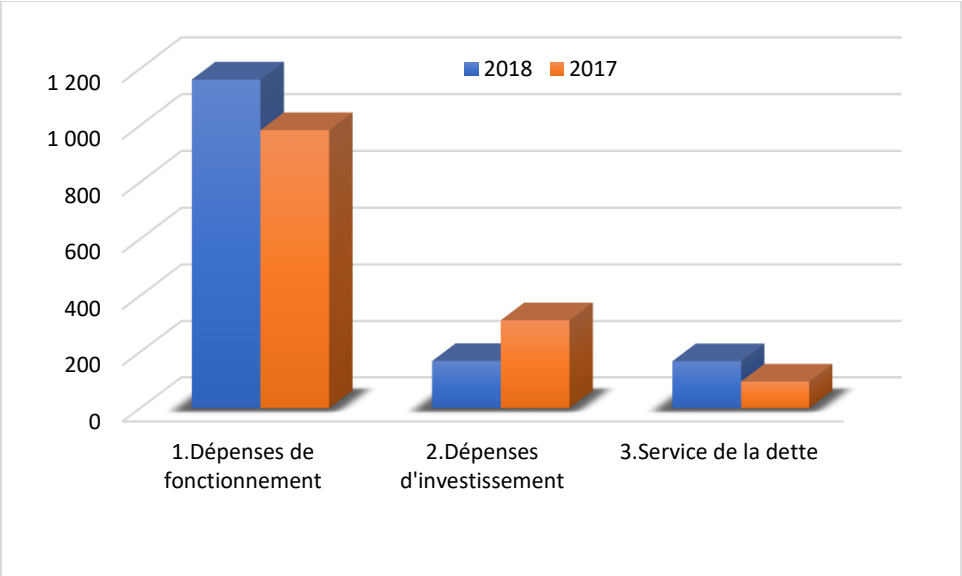

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Ce graphique montre que les dépenses d'investissement sont en recules par rapport à l'exercice 2017. Par contre, les dépenses de fonctionnement et le service de la dette sont quant à elles à la hausse par rapport à l'exercice précédent.

Estimées à 893,629 milliards francs CFA, les dépenses courantes (fonctionnement) se sont établies en 2018 à 1 161,031 milliards francs CFA, contre 982,791 milliards franc CFA en 2017, soit une hausse de 18,14%. Cette hausse résulte notamment de l'augmentation liée aux transfert et interventions (hors contribution).

Les dépenses en capital (investissement), estimées à 264 milliards de francs CFA se sont établies en 2018 à 167,421 milliards de francs contre 473,446 milliards de francs CFA en 2017, soit un taux de réalisation de 63,42%. En 2018, ces dépenses ont été financées sur fonds propres à hauteur de 91,500 milliards de francs CFA (54,65% du financement) et sur ressources extérieures à hauteur de 75,920 milliards de francs CFA (45,35% du financement).

En définitif, l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2018 s'est soldé par un excédent de 397,052 milliards de francs CFA. Cet excédent intervient après quatre (04) années successives de résultats déficitaires (2014, 2015, 2016 et 2017) qui s'élevaient respectivement à 60,046 milliards de francs CFA, 111,653 milliards de Francs CFA, 206,321 milliards de Francs CFA et 221,644 milliards de Francs CFA.

La répartition des dépenses du budget de l'Etat (hors service de la dette) est donnée par le graphique ci-après :

Note sur les dépenses du budget général de l'Etat (suite)

Graphique 8: Répartition des dépenses du budget (hors service de la dette) de l'Etat par composante au titre de l'exercice 2018

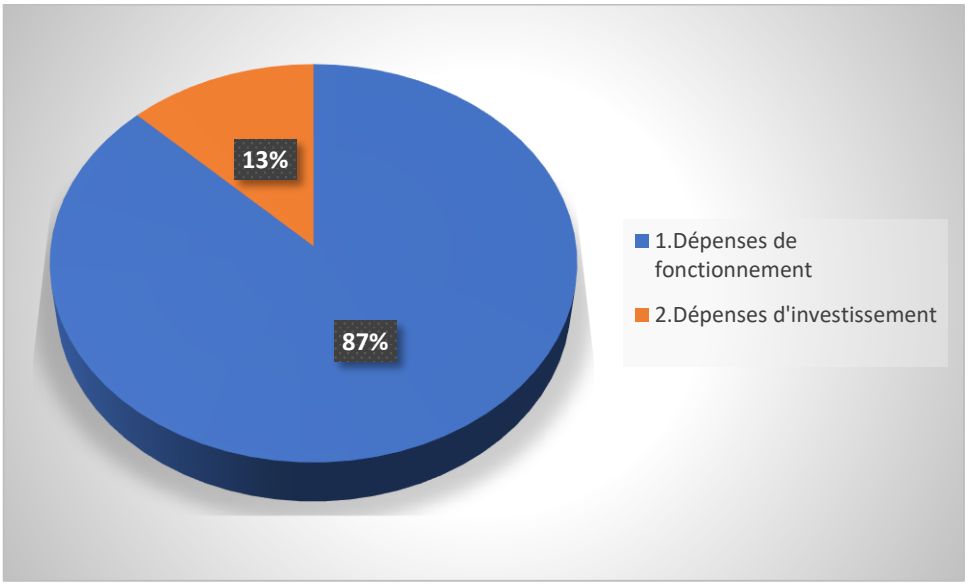

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire estime une fois de plus que dans un contexte de restriction budgétaire entrainée par des faibles niveaux de recouvrements des recettes fiscales, de services, minières et du portefeuille, une attention particulière doit être accordée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (biens et service et charges communes). Pour éviter des coupes budgétaires à l'avenir, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire conseille au Ministère en charge des finances de définir une règle de progression des dépenses de fonctionnement basée principalement sur l'évolution des ressources stables de l'Etat, l'évolution du taux d'inflation et de la richesse nationale, et de manière subsidiaire sur les recettes pétrolières.

3.2 Des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat

Note sur les dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat

Les dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 ont représenté 77,64% (contre 95,18% en 2017) des dépenses totales du budget général de l'Etat pour s'établir à la somme de **1 161, 030 milliards francs CFA**, contre **982,791 milliards de francs CFA** en 2017. Elles ont augmenté de 178,239% par rapport à l'exercice précédent et représentent 17,93% du PIB global.

Elles sont reparties entre les dépenses de biens et services consommés, les dépenses de transferts et d'interventions, les dépenses de personnel et les charges communes.

Note sur les dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat (suite)

Une comparaison avec l'exercice précédent montre que seule la composante dépenses de transferts et interventions est en hausse par rapport à l'exercice 2017.

Graphique 9 : Comparaison des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018

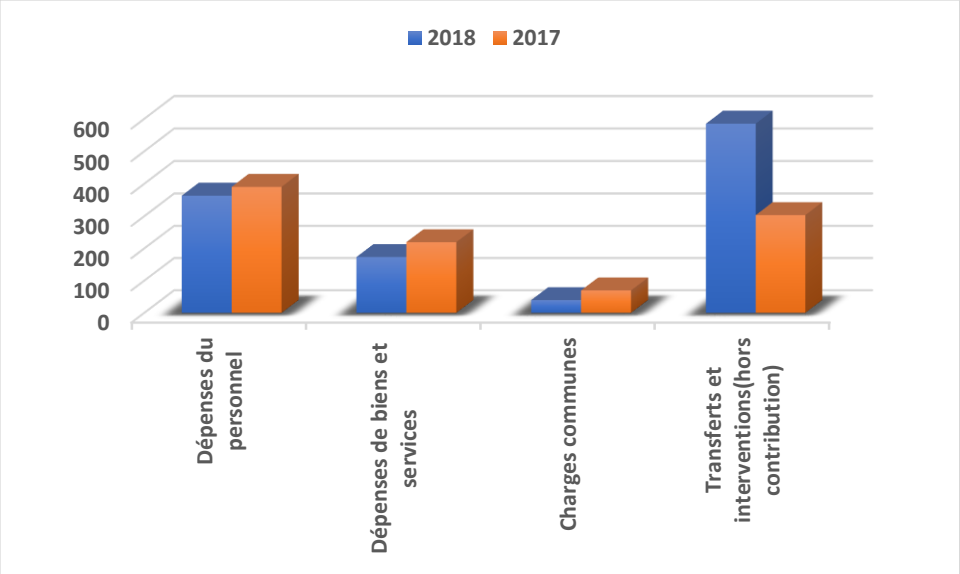

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

3.2.1 Des dépenses de personnel

Note sur les dépenses de personnel

Évaluées à trois cent soixante-quatre milliards cinq cent millions de FCA (364 500 000 000) de francs CFA, les dépenses de personnel ont été mandatées à hauteur de trois cent soixante-trois milliards deux cent neuf millions cent cinquante-cinq mille sept cent quarante-huit (**363 209 155 748) francs CFA**.
Cette rubrique dégage un **crédit disponible** d'un montant de un milliard deux cent quatre-vingt-dix millions huit cent quarante-quatre mille deux cent cinquante-deux **(1 290 844 252) de francs CFA**.

L'évolution des dépenses de personnel de 2010 à 2018 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Note sur les dépenses de personnel (suite)

Graphique 10: Evolution des dépenses de personnel entre 2010 et 2018

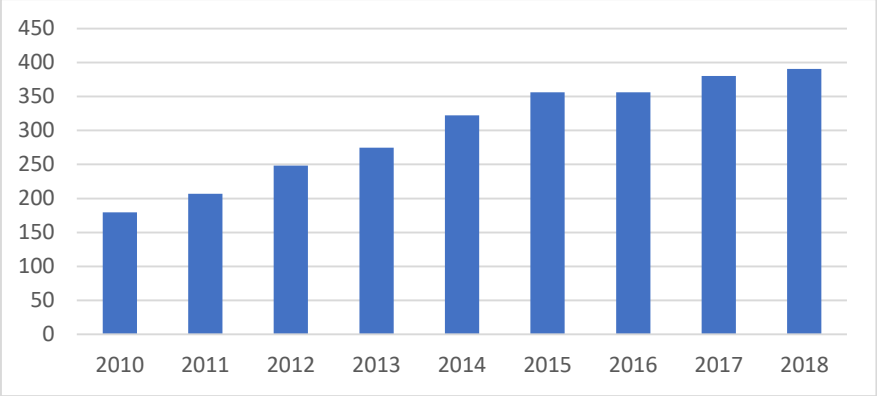

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

3.2.2 Des biens et services consommés

Note sur les dépenses des biens et services consommés

Prévues pour un montant de 172,300 milliards de francs CFA, les dépenses de biens et services de l'exercice 2018 ont été effectuées à hauteur de **173,384 milliards de francs CFA** (contre 219,250 milliards francs CFA en 2017). En 2018, elles ont représenté 2,68% du PIB et 11,60% des dépenses globales du Budget de l'Etat.
L'évolution des dépenses en biens et services est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 11: Comparaisons des dépenses de fonctionnements entre 2017 - 2018

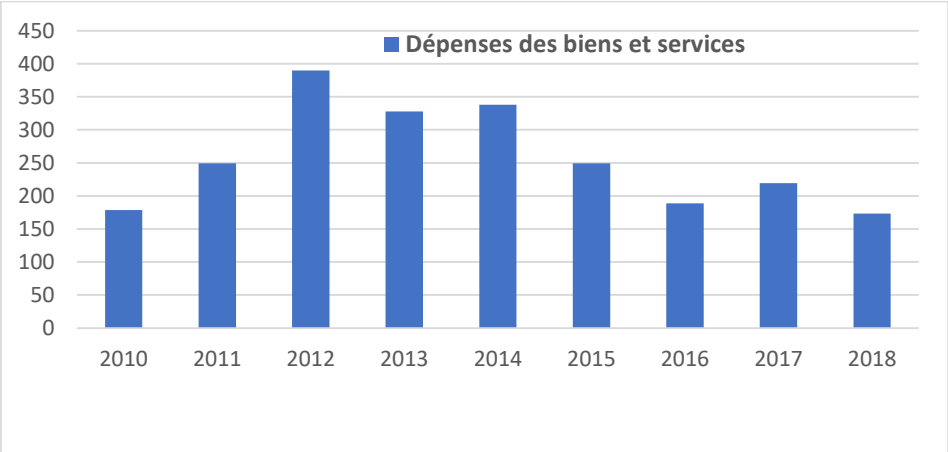

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les dépenses des biens et services consommés (suite)

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate un **dépassement** de **1,084 milliards de francs CFA**. Ces dépenses ayant un caractère limitatif devraient être exécutées dans la limite des autorisations parlementaires.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande une fois de plus au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.

3.2.3 Des charges communes

Note sur les dépenses des charges communes

Prévues pour un montant de 34 milliards francs CFA, les dépenses des charges communes ont été ordonnancées à hauteur de **39,476 milliards francs CFA** (contre 69,693 milliards francs CFA en 2017). En 2018, elles ont représenté 0,61% du PIB et 2,64% des dépenses globales du Budget de l'Etat.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate un **dépassement** de **5,476 milliards de francs CFA**. Ces dépenses ayant un caractère limitatif devraient être exécutées dans la limite des autorisations parlementaires.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande une fois de plus au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.

3.2.4 Des transferts et interventions (hors contribution)

Note sur les dépenses de transferts et interventions

Prévues pour un montant de 322,829 milliards francs CFA, les dépenses des transferts et interventions ont été ordonnancées à hauteur de **584,961 milliards francs CFA** (contre 303,342 milliards francs CFA en 2017). En 2018, elles ont représenté 9,03% du PIB et 39,12% des dépenses globales du Budget de l'Etat.
L'évolution des transferts et interventions (hors contributions) est illustrée par le graphique ci-après :

Note sur les dépenses de transferts et interventions (suite)

Graphique 12: Evolution des dépenses de transferts et interventions (hors contributions) entre 2010 – 2018

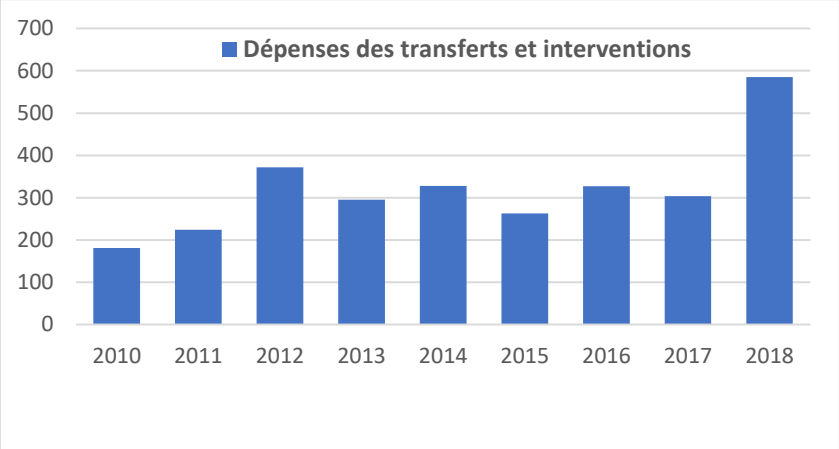

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Un montant de **291 205 434 262 francs CFA** a été constaté en ordonnancement au Ministère en charge des hydrocarbures pour une prévision de **913 026 720 francs CFA** soit un **dépassement** de **290 292 407 542 francs CFA** (317,95%).

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au Ministère en charge des finances de lui fournir les explications pertinentes sur le dépassement de ces crédits.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate globalement un **dépassement** de **262,132 milliards de francs CFA**. Ces dépenses ayant un caractère limitatif devraient être exécutées dans la limite des autorisations parlementaires.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande une fois de plus au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.
Les autorisations parlementaires ne sont pas respectées dans l'exécution du budget de l'Etat.

Globalement, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate que les autorisations parlementaires n'ont pas été respectées sur l'exécution des dépenses de fonctionnement en ce qui concerne la rubrique biens et services avec un **dépassement** de **1,084 milliards de francs CFA,** la rubrique charges communes avec un **dépassement** de **5,476 milliards de francs CFA** et un **dépassement** de **262,132 milliards de francs CFA** en 2018. Soit un total de **268,692 milliards francs CFA** qui 4,15% du PIB global et 17,97% du budget général.

Note sur les dépenses de transferts et interventions (suite)

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate que le niveau des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat exercice 2018 a augmenté par rapport à celles de l'année 2017. Elle exhorte Ministère en charge des finances d'utiliser les outils de régulation budgétaire en vue de la maitrise des dépenses de fonctionnement.

Eu égard à ce qui précède, Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire :

- ☞ **Rappelle une fois de plus au ministre en charge des finances que lorsque les crédits limitatifs s'avèrent insuffisants et qu'il y a urgence à effectuer une dépense, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances pris sur avis de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ;**
- ☞ **appelle le ministre en charge des finances à la prudence et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- ☞ **invite le ministre en charge des finances à lui donner des explications pertinentes sur les dépassements constatés au niveau de la rubrique biens et services et de la rubrique charges communes au titre de l'exercice 2018, et recommande encore au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.**

3.2.5 Des évacuations sanitaires, frais de mission et de transport

Note sur les évacuations sanitaires, frais de mission et de transport

La revue analytique effectuée par La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a révélé qu'un montant de **4,396 milliards de francs CFA** a été consacré au règlement des frais d'hospitalisation dans divers pays contre **2,928 milliards de francs CFA** en 2017 soit une augmentation de 50,14%.

Vu l'augmentation du règlement des frais d'hospitalisation, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande encore une fois de plus au gouvernement de renforcer l'offre des centres hospitaliers existant en les dotant des plateaux techniques performants pour que les évacuations sanitaires ne concernent que les pathologies dont les spécialités n'existent pas sur le plan local. Ce qui permettra au gouvernement de réaliser les économies budgétaires en réduisant graduellement le montant annuel des évacuations sanitaires.
La situation des évacuations sanitaires (regèlent des frais d'hospitalisation) dans divers pays est présentée dans les tableaux ci-après :

Note sur les évacuations sanitaires, frais de mission et de transport (suite)

Tableau 14 : Règlement frais d'hospitalisation (France)

Objet	Pays	Cliniques	Pathologies	Pers/ pathologies	Montants	Nbre de mandats
EVACUATIONS SANITAIRES	France	CHU Nantes	Chirurgie-cardio-vasculaire	1	23 450 463	1
		Hôpital Amiens	Neurochirurgie	1	24 734 242	1
			Chirurgie polyvalente	1	25 365 043	1
		Hôpital Lari Boisière 2	Carcinologie	1	21 952 913	1
			Neurochirurgie	1	14 783 801	1
			Gastro-entérologie	1	29 045 284	1
			Maladies métabolique et endocriniennes	1	9 235 107	1
			Urologie	1	7 402 475	1
			Dermatologie	1	10 230 311	1
			Cancérologie	1	19 186 742	1
			Néphrologie	1	30 000 000	1
			ORL	2	18 558 267	2
			Neurologie	1	22 606 902	1
			Orthopédie-traumato	4	78 185 880	4
		Clinique Vert Coteau	Chirurgie-orthopédique	1	15 594 722	1
		Hôpital Neker Enfant Malade	Chirurgie pédiatrique	1	8 375 620	1
			Ophtalmologie	1	2 824 446	1
		Hôpital Robert-Debre	Hématologie	1	25 657 758	1
			Hématologie-pédiatrique	1	32 316 443	1
		Hôpital Henri Mondor	Pneumologie	1	18 902 713	1
			Chirurgie polyvalente	1	19 249 058	1
			Urologie	1	12 485 274	1
			Dermatologie	1	13 007 627	1
			Néphrologie	1	10 000 000	1
			ORL	3	58 870 849	3
			Neurologie	1	14 713 837	1
			Orthopédie-traumato	1	24 012 690	1
		Hôpital Pitie Salpetrière	Stomatologie	1	22 897 163	1
			ORL	1	15 264 623	1
			Pédiatrie nourrissons	1	4 510 753	1
			Cardiologie	2	35 746 312	2

			Cancérologie	1	19 186 742	1
			Neurologie	2	39 761 239	2
		Hôpital Marc Jacquet de Melin	Hépato-gastro-entérologie	1	29 314 403	1
		Centre Hospitalier de Goness	Gynécologie-obstétrique	1	17 681 976	1
			Chirurgie-polyvalente	1	17 870 643	1
		Hôpital Américain	Réanimation	1	12 169 314	1
			Rhumatologie	1	17 422 579	1
			Chirurgie polyvalente	1	29 855 226	1
			Neurologie	1	44 975 036	1
		Institut Gustave Roussy	Hématologie-pédiatrique	1	24 999 333	1
		Centre Hospitalier Sainte-Anne	Gastro-entérologie	1	13 414 977	1
		Champeau Méditerranée	Maladies métabolique et endocriniennes	1	20 613 252	1
		Hôpital des enfants 330	Pédiatrie nourrissons	1	11 452 102	1
		Européen Georges-Pompidou	Cardiologie	2	26 069 358	2
			Dermatologie	1	8 663 880	1
		CHU de Nîmes	Rhumatologie	1	10 541 885	1
			Orthopédie-traumato	1	16 950 526	1
		CHU de Strasburg	Rhumatologie	1	10 429 716	1
		Hôpital d'Angers	Chirurgie polyvalente	1	10 631 390	1
		Pontchaillou	Néphrologie	2	79 447 018	2
		CHU de Mont pelier	ORL	1	45 736 765	1
		Saint-Louis	Neurologie	1	23 094 934	1
		CHU de Dijon	Neurologie	1	10 000 720	1
		Raymond Poincaré	Orthopédie-traumato	5	114 218 223	5
		Simone Veil	Orthopédie-traumato	1	5 383 439	1
		Bichat Claude Bernard	Orthopédie-traumato	2	56 657 452	2
		Mont-Louis	Orthopédie-traumato	1	20 419 594	1
		Hôpital Paul Santé Leonard de Vinci	Oncologie	1	9 501 327	1
			Cancérologie	1	6 165 995	1

Total Amiens	2	50 099 285	2
Total Lari Boisière 2	15	261 187 682	15
Total Neker	2	11 200 066	2
Total Robert-Debre	2	57 974 201	2
Total Henri Mondor	10	171 242 048	10
Total Pitie-Salpetrière	8	137 366 832	8
Total Goness	2	35 552 619	2
Total Américain	4	104 422 155	4
Total Georges-Pompidou	3	34 733 238	3
Total CHU Nîmes	2	27 492 411	2
Total Paul Santé Léonard de Vinci	2	15 667 322	2
TOTAL GENERAL	75	1 421 796 362	75

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Tableau 15 : Règlement frais d'hospitalisation (Maroc, Cuba, Afrique du sud, Inde, USA Texas, Chine, et Sénégal)

Objet	Pays	Cliniques	Pathologies	Pers/Pathologies	Montants	Nbre de mandats
EVACUATIONS	MAROC	CHEIK- ZAÏD	Cardio-vasculaire	2	35 728 000	2
			Orthopédie-traumatologie	27	774 334 569	27
			Réanimation polyvalente	3	85 645 487	3
			Carcinologie	6	120 668 565	6
			Néphrologie	8	119 849 216	8
			Chirurgie digestive	2	26 970 000	2
			Cancérologie	6	108 646 962	6
			Ophtalmologie	4	49 812 090	4
			Cardiologie	12	163 213 346	12
			Neurochirurgie	8	189 719 966	8
			ORL	19	322 080 358	19
			Chirurgie polyvalente	12	195 289 019	12
			Chirurgie pédiatrique	1	12 261 003	1
			Hématologie	1	19 320 000	1
			Maladies métaboliques et endocriniennes	1	30 237 000	1
			Rhumatologie	1	5 198 459	1
			Neurologie	1	12 364 789	1
			Gynécologie-obstétrique	1	30 444 600	1
		Ajout) (transfert Cheik zaid	ORL	2	11 804 500	2
			Neurologie	4	34 170 642	4
			Orthopédie-traumatologie	2	13 405 326	2
			Neurologie	1	4 726 949	1
			Chirurgie pédiatrique	1	10 000 000	1

		Clinique Interna-tionale de Rabat	Orthopédie-traumatologie	3	53 119 129	3
		Clinique des spécialités Achifaa	Traumatologie-orthopédie	6	76 314 150	6
		Clinique Ambassadeur	Rhumatologie	1	20 805 000	1
		Clinique Avicenne	Urologie	1	6 575 969	1
		Hôpital CHU de Rabat	Dermatologie	1	15 936 000	1
			Néphrologie	1	41 250 000	1
			Carcinologie	1	17 274 000	1
			Orthopédie-traumatologie	4	74 759 400	4
		Clinique Ambassadeur	Cardiologie	1	27 681 385	1
			Chirurgie polyvalente	1	11 605 631	1
	CUBA	Clinica Central garcia	Chirurgie pédiatrique	1	10 656 000	1
		Hôpital Las Praderas	Chirurgie digestive	1	5 105 760	1
		Hermanos Almeijeras	Pneumologie	1	6 032 713	1
		Hermanos Almeijeras (Ajout Transfert)	Cancérologie	1	3 791 000	1
	Afrique du sud	Centre d'appareillage médical orthothist	Orthopédie-traumatologie	3	46 262 266	3
		Nectar Christian Bernard Mémorial hospital	Neurologie	2	11 415 976	2
			Pneumologie	1	18 000 000	1
			Hématologie	1	17 750 000	1
			Dermatologie	1	19 496 052	1
			Gastro-entérologie	1	31 979 987	1
	INDE	Appolo-hospital's	Chirurgie polyvalente	1	11 000 000	1
			Neurologie	1	6 000 000	1
	USA TEXAS	Tirr Mémorial Hermann	Traumatologie-orthopédie	1	26 400 000	1
	CHINE	Beijing Royal intégrative médicine hôpital	Chirurgie-digestive	1	19 914 198	1

	SENEGAL	Hôpital Pann	Neurochirurgie	1	19 799 980	1
	Total CHEIK-ZAÏD			115	2 301 783 429	115
	Total CHEIK-ZAÏD (Ajout transfert)			10	74 107 417	10
	Total Hermanos Almeijeras (Ajout transfert)			1	3 791 000	1
	Total CHU de Rabat			7	149 219 400	7
	Total Clinique Ambassadeur			3	60 092 016	3
	Total Nectar Christian Bernard Mem Hosp			6	98 642 015	6
	Total Appolo-hospital's			2	17 000 000	2
	TOTAL GENERAL			152	2 896 917 025	152

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Aussi, La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a constaté qu'un montant de **3,135 milliards de francs CFA** a été consacré au règlement des frais de missions et un montant de **1,962 milliards de francs CFA** concernant le payement des frais de transport à l'extérieur, en baisse par rapport à ceux de l'année 2018.

Ce qui représente un montant total de **9,393 milliards de francs CFA** pour les évacuations sanitaires, frais de mission et transport, soit 0,15% du PIB global et 0,63% des dépenses du budget général 2018.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire exhorte le Gouvernement de continuer à rationaliser la gestion des frais d'hospitalisation dans divers pays, des frais de missions et de transport dans cette période de crise économique, afin de réaliser aussi des économies budgétaires.

3.3 De la dette publique

Note sur la dette publique

La revue analytique des informations sur la dette révèle que le stock de la dette au 31 décembre 2018 s'élève à un montant de **5 779,84 milliards de FCA,** composé ainsi qu'il suit :

- Dette extérieure : 3 969,69 milliards de FCA
- Dette intérieure : 1 810,15 milliards de FCA

Les charges financières de la dette extérieure ont augmenté, passant de **94,647 milliards de francs CFA** en 2017 à **166,856 milliards de FCA** en 2018, soit une augmentation de 76,29% par rapport à 2017.

Note sur la dette publique (Suite)

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au ministre en charge des finances:

- Qu'est ce qui justifie cette envolée des charges financières de la dette extérieure en 2018 ?

3.4 Des dépenses d'investissement de l'exercice 2018

Note sur les dépenses d'investissement

Au titre de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement totalisent la somme de **167,420 milliards francs CFA** pour une prévision de **264 milliards francs CFA**. Ces dépenses sont en baisse de 64,66 % par rapport à l'exercice précédent, et représentent près de 2,59% du PIB globale et 11,20% des dépenses totales du budget général de l'Etat.

Le financement des investissements publics est reparti entre les dépenses sur ressources internes (moyens librement affectables) pour un montant de 91,500 milliards de francs CFA, soit 6,12% des dépenses totales du budget de l'Etat. Les dépenses exécutées sur ressources externes (emprunts et dons) l'ont été pour un montant de 75,920 milliards de francs CFA, et représentent 5,08% des dépenses totales du budget de l'Etat.
La part des ressources propres (moyens librement affectables) dans le financement des investissements publics est passée de 34,01% à 6,12% soit une régression de 27,89 points de pourcentage entre les exercices budgétaires 2017 et 2018. Dans le même temps, la part des emprunts au titre des réalisations de 2018 est passée de 262,652 milliards francs CFA) en 2017 (+149,77%) à 70,024 milliards francs CFA en 2018 (-97,33%).

La part des dons est passée de 49,990 milliards de francs CFA en 2017 à 5,896 milliards de francs CFA en 2018, soit une baisse de 88,21%.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement en 2018.

3.4.1 La situation des emprunts par bailleur en 2018

Sur une prévision de 104 milliards de francs CFA, les emprunts d'Etat ont connu un niveau de tirage de 70,024 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 67,33% contre 262,65% en 2017.

La répartition des emprunts par bailleur est présentée dans le tableau ci-après :

Note sur les dépenses d'investissement (Suite)

Tableau 16 : Récapitulatif des emprunts par bailleur, exercice 2018.

BAILLEURS	*MONTANT*
CHINE	952 892 581
Belgique	8 327 376 003
BAD	19 406 449 581
INDE	3 212 859 454
Banque mondial	22 829 475 083
AFD	12 969 772 778
FIDA	82 325 955
C2D	2 242 914 957
BADEA	0
OPEP	0
TOTAL	70 024 066 392

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

3.4.2 La situation des dons par donateur en 2018

Sur une prévision de 29,200 milliards de francs CFA seule la contribution des dons à l'investissement été constatée pour la somme de 5,886 milliards de francs CFA soit un taux de réalisation de 20,19% contre 111,09% en 2017.
La répartition des financements de l'investissement sur dons est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 17 : Récapitulatif des dons par donateur, exercice 2018.

DONATEURS	*MONTANT*
FAO	268 226 186
C2D	58 071 886
AFD	0
FIDA	0
UNION EUROPEENNE	1 163 154 221
UNICEF	242 141 717
PNUD	0
FNUAP	0
FONDS PPTE	1 676 946 506
OMS	283 118 982

FONDS MONDIAL SIDA	2 204 362 746
BANQUE MONDIAL	0
TOTAL	5 896 022 244

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

RECOMMANDATION GLOBALE SUR LES DÉPENSES, EXERCICE 2018

POUR PERMETTRE À LA COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE D'ÉMETTRE UNE OPINION PERTINENTE SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2018, LA COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE DEMANDE AU MINISTÈRE EN CHARGE DES FINANCES DE LUI PRÉSENTER LES MÉTHODES DE CALCUL UTILISÉES POUR ÉVALUER LES DÉPENSES PUBLIQUES (DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT)

Chapitre 4 : De la soutenabilité budgétaire et de la viabilité financière du budget de l'Etat à moyen terme

RAPPEL

La conception de la politique budgétaire du gouvernement devrait utiliser des prévisions à moyen et long terme, afin de tenir compte de la dynamique des cycles économiques ainsi que des variables de l'économie mondiale ayant une incidence sur les facteurs de productions nationaux. Par conséquent, les prévisions d'avenir à long et moyen terme devraient être examinées dans le contexte des cycles économiques afin d'analyser les éléments et les circonstances permettant de définir des scénarios relatifs au comportement et à l'évolution de la stabilité et de la viabilité des finances publiques sur le moyen et le long terme.

La soutenabilité de la politique budgétaire est analysée en appréciant la capacité de l'Etat à respecter la trajectoire budgétaire définie dans les lois de finances sur la base d'une période bien déterminée et en calculant les ratios budgétaires des dépenses, des recettes et de la dette publique. Ces ratios décrivent les perspectives budgétaires et permettent une analyse en termes de soutenabilité.

4.1 Solde d'exécution de l'exercice 2018 et soutenabilité budgétaire de l'Etat

Note sur Solde d'exécution et soutenabilité budgétaire de l'Etat

4.1.1 Les dépenses obligatoires et inéluctables

Par dépenses obligatoires et inéluctables, la Cour entend les dépenses de personnel, la dette (pour leur caractère obligatoire et incompressible), et les dépenses de transferts et d'interventions (pour leur caractère inéluctable).

La part des dépenses obligatoires et inéluctables dans les dépenses totales du budget de l'Etat est analysée en calculant le ratio de soutenabilité budgétaire des dépenses de fonctionnement.

$$\textbf{Ratio} = \frac{DP+SD+DTI}{DT} X\ 100\ \%$$ (somme dépenses obligatoires et inéluctables / dépenses totales du Budget de l'Etat).

Note sur Solde d'exécution et soutenabilité budgétaire de l'Etat (Suite)

Où
DP : Dépenses de Personnel ;
SD : Service de la Dette ;
DTI : Dépenses de Transferts et Interventions ;
DT : Dépenses Totales du Budget

Au titre de l'exercice 2018, le ratio de soutenabilité des dépenses de fonctionnement s'établit à 74,57% (contre 50,83% en 2017).
Ce ratio des dépenses obligatoires et inéluctables est en hausse de 23,74 points en 2018 par rapport à l'exercice précédent. La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire recommande au Gouvernement de limiter la progression des dépenses de fonctionnement dans le budget de l'Etat.

4.1.2 Le solde budgétaire hors pétrole

Le solde budgétaire hors pétrole a été retenu par La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire comme indicateur d'appréciation de la politique budgétaire. Cet indicateur- qui ne tient pas compte de la contribution des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat, et permet à la Cour d'apprécier la capacité de l'Etat à honorer ses engagements en cas de contre choc pétrolier.

Le solde budgétaire hors pétrole est obtenu de la manière suivante :

Solde budgétaire Hors pétrole	=	**Recettes totales Hors pétrole**	-	**Dépenses totales**

Ce solde est déficitaire de **891,763 milliards francs CFA** en 2018. Le déficit budgétaire hors pétrole est structurel.

Le solde budgétaire hors pétrole est resté négatif en 2018.Les contre-performances des administrations fiscales ont contribué à la dégradation du solde budgétaire hors pétrole.

Chapitre 5 : De l'évolution des principaux agrégats budgétaire entre 2002 et 2018

Note sur l'évolution des principaux agrégats budgétaires

L'analyse de l'évolution des agrégats budgétaires entre 2002 et 2016 permet de suivre la trajectoire des finances publiques sur une longue période.

5.1 L'évolution du solde budgétaire entre 2002 et 2018

La chute des prix du pétrole depuis la seconde moitié de l'année 2014 a mis en évidence la vulnérabilité financière de l'Etat, entrainant des contractions brutales de crédits budgétaires et un solde budgétaire négatif en 2014, 2015, 2016 et 2017. Celui-ci présente un excédent en 2018 (voir tableau et graphique ci-dessous).

Tableau 18 : Évolution du solde budgétaire de 2002 à 2018

Années	Recettes	Dépenses	Résultat budgétaire	
			Excédent	Déficit
2002	752 138 141 929	789 293 169 188		-37 155 027 259
2003	780 513 046 864	764 155 564 367	16 357 482 497	
2004	927 915 601 672	897 316 484 730	30 599 116 942	
2005	1 425 300 340 182	1 069 640 733 868	355 659 606 314	
2016	1 789 977 143 426	1 292 817 815 862	497 159 327 564	
2007	1 587 650 305 945	1 484 383 484 204	103 266 821 741	
2008	2 504 597 565 261	1 323 906 590 037	1 180 690 975 224	
2009	1 339 750 887 912	1 239 994 227 264	99 756 660 648	
2010	2 332 299 603 941	1 346 985 819 923	985 313 784 018	
2011	3 066 232 997 707	1 869 245 462 853	1 196 987 534 854	
2012	3 280 016 371 900	2 738 092 426 564	541 923 945 336	
2013	3 634 284 342 433	2 717 139 660 914	917 144 681 519	
2014	3 158 730 706 057	3 218 777 118 005		-60 046 411 948
2015	1 966 268 801 040	2 077 922 335 289		-111 653 534 249
2016	1 526 855 446 706	1 733 177 139 777		-206 321 693 071
2017	1 329 541 794 090	1 551 185 799 657		-221 644 005 567
2018	1 892 360 513 289	1 495 307 885 677	397 052 627 612	
TOTAL	33 294 433 610 354	27 609 341 718 179	6 321 912 564 269	-636 820 672 094

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur l'évolution des principaux agrégats budgétaires (suite)

Graphique 13 : Evolution du solde budgétaire de 2002 à 2018

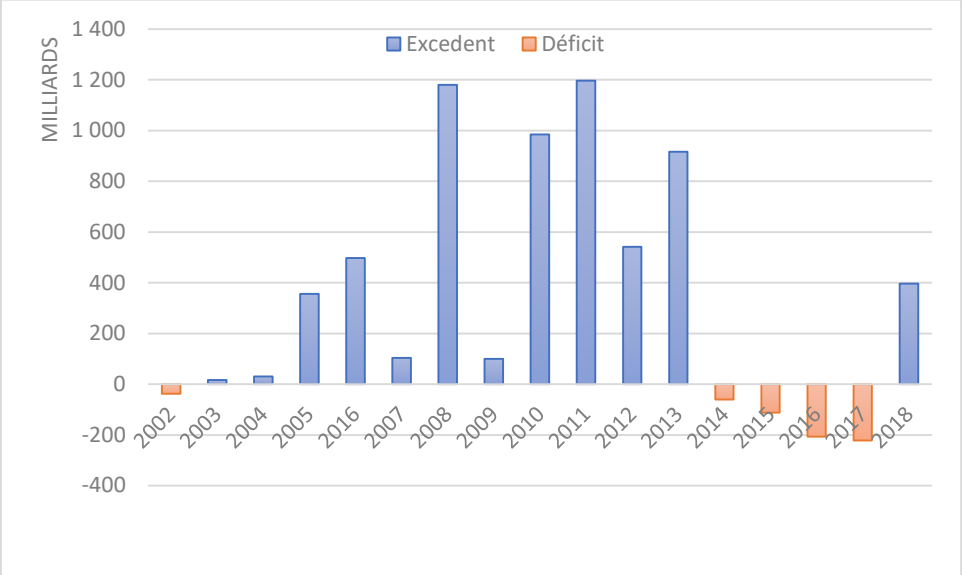

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Sauf en 2002, à partir de 2003, notre pays a connu successivement onze (11) années de solde budgétaire excédentaire de 2003 à 2013 dont le montant le plus élevé se situe en 2008 et 2011. Ce n'est qu'à partir de 2014 que se dessine une tendance progressive du solde déficitaire chaque année passant de 60,046 milliards de francs CFA à **221,644 milliards de francs CFA** en 2017. En 2018 le budget de l'Etat a présenté un solde excédentaire de **397 052 627 612 de francs FCA.**

Cependant, des efforts doivent être faits dans le recouvrement des recettes de l'Etat.

5.2 L'évolution des recettes de l'Etat entre 2002 et 2018

Le graphique ci-après présente l'évolution des recettes budgétaires de l'Etat de 2002 à 2018

Note sur l'évolution des principaux agrégats budgétaires (suite)

Graphique 14 : L'évolution des recettes de l'Etat entre 2002 et 2018

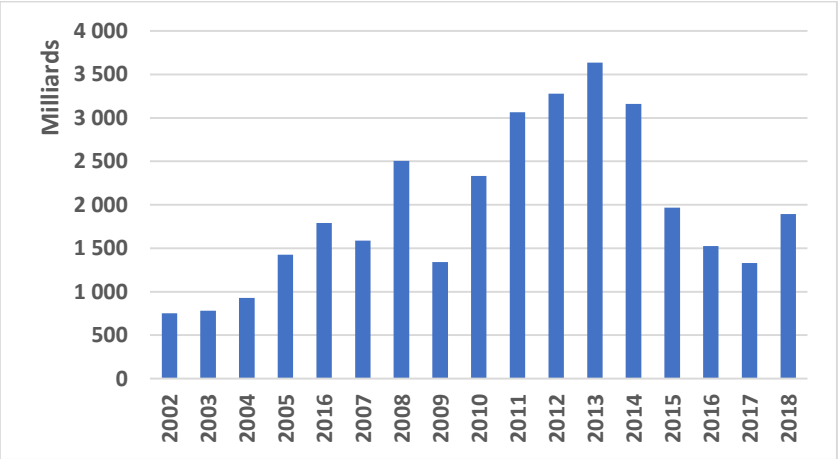

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Le niveau des recettes consolidées de l'Etat est passé de 752,138 milliards francs CFA en 2002 à 3.158,730 milliards de francs CFA en 2014, avant de chuter à 1.966,268 milliards de francs CFA en 2015,1.526, 855 milliards de Francs CFA en 2016 et à 1.329, 541milliards de Francs CFA en 2017 pour remonter à 1 892,360 milliards francs CFA en 2018.Le produit intérieur brut (PIB) global, aux prix courants, est passé de 2.104,9 milliards de francs CFA en 2002 à 6.959,9 milliards de Francs CFA en 2014, avant d'enregistrer une baisse à 5.912,4 de Francs CFA en 2015 et à 4.715,00 de Francs CFA en 2016, pour connaitre une hausse de 5.045 milliards de Francs CFA en 2017 et de 6 475 milliards de francs CFA en 2018. Cependant, le PIB hors pétrole est passé de 978,5 milliards de francs CFA en 2002 à 2.829,7 milliards en 2014, puis à 3.213,152 milliards de francs CFA en 2015, 3.071,0 milliards de francs CFA en 2016 et à 2.379 milliards de francs CFA en 2017 et à 2 401 milliards de francs CFA en 2018.

Le graphique ci-après illustre cette évolution par poste de recettes (recettes fiscales, recettes pétrolières et recettes des services et du portefeuille).

Note sur l'évolution des principaux agrégats budgétaires (suite)

Graphique 15: Évolution des recettes de l'État (recettes fiscales, recettes pétrolières et recettes des services et du portefeuille) de 2008 à 2018 :

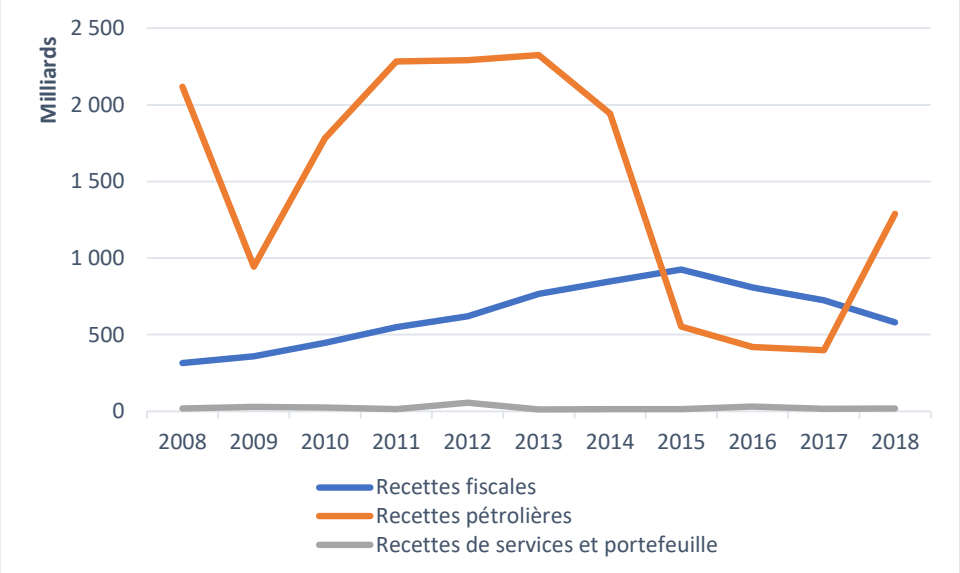

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

5.3 L'évolution des dépenses de l'Etat entre 2008 et 2018

Note sur l'évolution des dépenses de l'Etat

L'évolution des dépenses de l'Etat entre 2008 et 2018 est illustrée par le graphique ci-dessous

Note sur l'évolution des dépenses de l'Etat (Suite)

Graphique 16 : Évolution des dépenses globales de l'Etat de 2008 à 2018

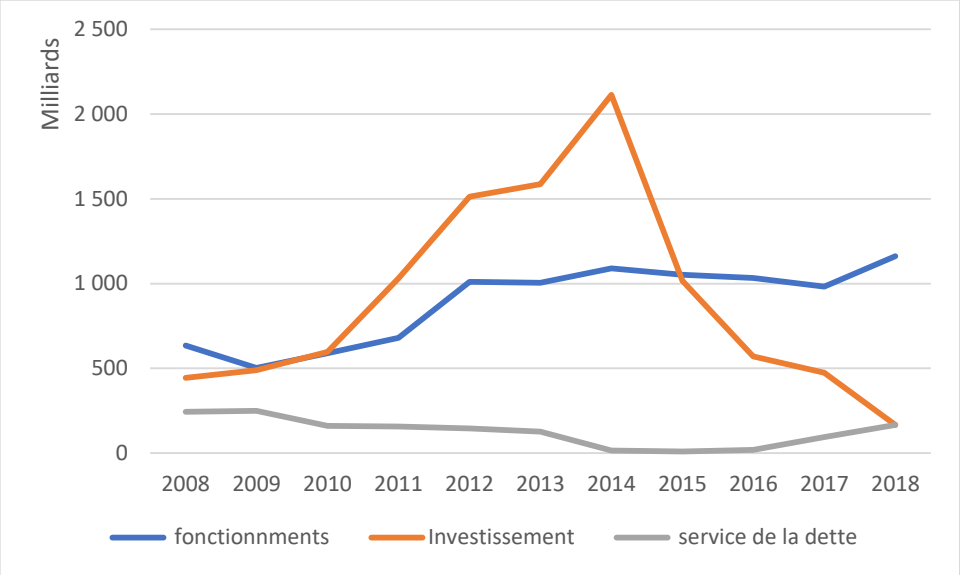

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire estime une fois de plus que le niveau des dépenses de fonctionnement n'est pas justifié au regard de la conjoncture macroéconomique et des conditions d'exécution du budget 2018 marquées par des restrictions budgétaires. La Cour constate que les dépenses de fonctionnement des ministères sont souvent reconduites automatiquement, sans que le Gouvernement et le Parlement n'aient d'influence significative sur ces dernières.

Il est recommandé une fois au gouvernement de réévaluer les dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat chaque année. La Cour souhaite également que le rôle du Parlement soit renforcé dans l'évaluation des dépenses publiques. Les prévisions de ces dépenses doivent être fondées en tenant compte de l'évolution des ressources permanentes ou stables, afin d'assurer une maîtrise des dépenses publiques dans un contexte de ralentissement ou de récession économique causé par la baisse des prix du pétrole sur le marché international, et de préserver la stabilité et la viabilité des finances publiques sur le moyen-long terme.

Chapitre 6 : De l'analyse globale de l'exécution budgétaire exercice 2018

6.1 Des comptes des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor

Note sur les dépenses des comptes des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor

La loi de finances exercice 2018 a ouvert les budgets annexes et comptes spéciaux du trésor conformément à la loi relative au régime financier de l'Etat.
Les opérations des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor sont prévus, autorisées et exécutées selon les mêmes principes régissant le budget général de l'Etat. Elles sont retracées dans des comptes administratif et de gestion, accompagnées des pièces justificatives.

En dehors du fonds forestier, de l'Agence Congolaise pour la création des entreprises et la Direction Générale de la Marine Marchande qui ont produit leurs états financiers qui ont été examinés par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, les autres comptes des budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor.
La non production des comptes des autres budgets annexes et comptes spéciaux du trésor ouverts en 2018 ne permet pas à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de formuler une opinion pertinente sur la gestion financière de ces comptes.
Des missions de discipline budgétaire et financière seront diligentées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire à l' endroit de ces budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor.

6.2 Non-respect du principe d'annualité budgétaire au titre de l'exercice 2018

L'annualité budgétaire constitue le fondement essentiel de la démocratie parlementaire. Au travers de ce principe, le Parlement va pouvoir contrôler l'action du Gouvernement et renouveler son consentement à la levée de l'impôt. L'autorisation budgétaire accordée par le Parlement est mise en œuvre par le Ministère en charge des finances selon les principes budgétaires qui encadrent strictement l'exécution de la loi de finances**.**

Comme pour les années 2015, 2016, 2017 la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a constaté, au titre de l'exécution du budget 2018, un nombre important des ordres de paiement par anticipation (OPPA). Cette situation résulterait, entre autres, du montant des restes à payer des exercices antérieurs. Certaines dépenses inscrites dans les budgets depuis 2005 n'ont pas été payées au titre des exercices 2005 à 2018. Aussi, la revue analytique des

Note sur le Non-respect du principe d'annualité budgétaire

documents généraux et des pièces justificatives a révélé que certaines dépenses des exercices antérieurs ont été payées également sur les crédits de l'exercice 2018.

6.3 La situation d'accumulation des restes à payer d'année en année n'est pas conforme aux principes budgétaires et portes atteinte au respect de la discipline budgétaire, car elle entraine et aggrave des déficits budgétaires de façon récurrente

Note sur La situation d'accumulation des restes à payer

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate comme pour les exercices antérieurs les restes à payer d'un montant de **193 430 325 013 de francs CFA** soit 12,93% des dépenses totales du budget de l'Etat et 2,99% du PIB global. Ces restes à payer représentent **123 705 646 969 francs CFA** pour les dépenses de fonctionnement et **69 724 678 044 de francs CFA** concernant les dépenses d'investissement.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire considère que les reports de charges d'une année sur l'autre portent atteinte à l'autorisation budgétaire accordée par le Parlement et au principe d'annualité. Car, les décisions de reports de charges se traduisent immédiatement par de moindres décaissements pour le budget général, mais leur contrepartie n'est constatée dans le budget de l'Etat que les années suivantes.

Bien que la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire reconnaisse la portée pluriannuelle de certains investissements publics, elle considère que leur mise en œuvre doit respecter l'autorisation annuelle des dépenses inscrites dans le budget de l'Etat. La Cour invite encore une fois de plus le ministre en charge des finances à veiller au respect des principes budgétaires. Il est aussi demandé au ministre de fournir à La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire des explications sur la situation des restes à payer et des ordres de paiements par procédure d'urgence (OPPA) entre 2005 et 2018.

6.4 Non finalisation d'interconnexion entre les systèmes d'information du ministère des finances

Note sur la non finalisation d'interconnexion entre les systèmes d'information du ministère des finances

Le ministre en charge des finances s'était engagé depuis 2011 dans un important projet de modernisation des systèmes d'information des régies financières (Budget, Trésor, Impôts,

Note sur la non finalisation d'interconnexion entre les systèmes d'information du ministère des finances (Suite)

Douanes et CCA). La mise en place de ce système découlait d'une volonté d'amélioration des systèmes d'information existants et d'interconnexion des différents systèmes.

À cet effet, un compte spécial du trésor a été ouvert au titre de l'exercice 2018 intitulé « Urbanisation des Systèmes d'Information des Régies Financières » pour couvrir les opérations d'interconnexion. Un montant de **19,909 milliards de francs CFA** a été collecté par la douane (redevance informatique) contre **23,054 milliards de Francs CFA** en 2017.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire demande au ministre des Finances et du Budget de lui fournir les informations sur le niveau d'exécution actuel de ce projet (Urbanisation des Systèmes d'Information des Régies Financières).

L'objectif principal du projet de modernisation des Systèmes d'Information de la Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) est de gérer les dépenses et les recettes de l'Etat afin de générer des informations suffisantes, complètes et fiables sur l'exécution du budget de l'Etat. L'interconnexion des différentes structures d'assiettes (Impôts), des bureaux principaux des Douanes, du Trésor Public, du Budget, et de la CCA aurait permis une sécurisation des recettes et un meilleur contrôle.

Les systèmes d'information actuels ne permettent pas de générer de manière instantanée des documents importants comme les comptes administratifs, les comptes de gestion, les balances, la situation des restes à payer, la situation des restes à recouvrer, les rôles des impôts, les déclarations de liquidation des douanes, etc.

Malheureusement, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire constate que l'interconnexion des régies financières n'est pas encore achevée.

6.5 Des entreprises et établissements publics du portefeuille public

Note sur les entreprises et établissements publics du portefeuille public

Il ressort des vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire que, les entreprises et établissements public ci-après ne possèdent pas les états financiers de l'exercice 2018.Il s'agit de :

- Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) ;
- Congo Telecom ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;

Note sur les entreprises et établissements publics du portefeuille public (Suite)

- Caisse des Retraites des Fonctionnaires (CRF) ;
- Energie Electrique du Congo (EEC) ;
- La Congolaise Des Eaux (LCDE) ;
- La Société des Postes et d'Epargne du Congo (SOPECO) ;
- La Congolaise de Gestion des Loteries (COGELO SA) ;
- Banque Postale du Congo ;
- Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

La non production des états financiers par les entreprises et établissements publics constitue des risques et incertitudes dans le management des celles-ci.
Cette situation de non production des états financiers constitue un manquement grave pour la gestion de ces structures.
La non production des états financiers n'a pas permis à la Cour d'évaluer la capacité de ces entreprises et l'établissements publics de continuer l'exploitation pendant au moins les douze (12) prochains mois.
Des missions de discipline budgétaire et financière seront diligentées par la Cour des Comptes et Discipline budgétaire dans ces entreprises et établissement publics.

6.6 De la balance générale du Trésor

Note sur la balance générale du Trésor

La contexture de la présentation de la nouvelle balance du Trésor est conforme aux normes comptables internationales qui exigent qu'une balance contienne au moins huit (08) colonnes. Cette balance a permis à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de vérifier son équilibre et l'exactitude arithmétique.
Les soldes de cette balance ont mis en évidence le résultat budgétaire obtenu à partir de la différence entre le total des soldes de la classe 6, plus le total des soldes de la classe 2, soit : **1 495 307 885 677 francs CFA**, moins le total des soldes de la classe 7, soit : **1 892 360 513 289 francs CFA**. Ce résultat budgétaire s'élève à la somme de **397 052 627 612 francs CFA** ; il se dégage un résultat excédentaire pour l'exercice 2018. Cette balance a permis à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire de lire les comptes de rupture à deux(02) chiffres de la classe 6 qui donnent la situation des charges réalisées par l'Etat au cours de l'exercice 2018 et les comptes de rupture à deux (02) chiffres de la classe 7 qui donnent la situation des produits réalisés par l'Etat par l'Etat au cours de l'exercice 2018.
La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire encourage le Ministère en charges des finances de poursuivent l'amélioration de production de qualité de l'information financière de l'Etat en suivant l'évolution des normes IPSAS.

6.7 Des projets des financements en contre partie avec les partenaires techniques et financiers (PTF)

Dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté, le gouvernement congolais et la Banque mondiale mettent en œuvre un projet pilote de transferts monétaires destinés à 5000 ménages très pauvres ayant en leur sein un ou deux enfants à charge, de 0 à 14 ans, ou une ou des personnes âgées de 60 ans au moins et 1000 personnes âgées. Ce projet vise, en outre, l'accroissement de la consommation alimentaire des ménages très pauvres et l'amélioration de leurs capacités à faire face aux chocs, tout en améliorant et en protégeant le capital humain de leurs enfants et les personnes de troisième âge. Le cout global du projet est de 17 millions de dollars US.

Les vérifications effectuées par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire révèle ce qui suit :

- Encaissements **5 077 543 818 francs CFA**
- Dépenses **3 788 589 594 francs CFA** dont :

Transferts monétaires **2 951 550 000 francs CFA** soit **77,91%**

Fonctionnement **837 039 597 francs CFA** soit **22,09%**

L'absence des données statiques fiables sur l'amélioration des conditions de vie des ménages ayant bénéficié des transferts monétaires ne permet pas à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire d'exprimer une opinion pertinente sur la chaine d'impact de ce projet sur les groupes cibles.

Par ailleurs, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a procédé à un examen limité du projet de développement de l'agriculture commerciale (PDAC).

L'absence d'indicateur de performance n'a pas permis à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire d'exprimer une opinion pertinente sur la chaine d'impact des cibles de ce projet.

Fort de ce qui précède, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire vas diligenter les audits de performances de ces deux projets, afin d'évaluer leur efficience et efficacité.

Aussi, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire invite le gouvernement au paiement régulier et dans les délais des fonds de contrepartie de ces deux projets.

Vu l'absence de dépôt des états financiers à la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, la Cour procèdera aux enquêtes sur pièces et sur place auprès de toute personne morale, publique ou privée, bénéficiaire des fonds publics, conformément aux dispositions de l'article 96 du décret 2018-67 du 1er mars 2018 portant règlement général de la comptabilité publique.

6.8 Des crédits consommés par Ministère de 2002 à 2018

La situation des crédits consommés par Ministère de 2002 à 2018 se présente ainsi qu'il suit :

➢ Primature

Biens et services consommés	12 326 984 269 francs CFA
Transports et intervention	1 881 605 997 francs CFA
Investissement	5 815 583 275 francs CFA
Soit un total de :	**20 024 173 541 francs CFA**

➢ Aménagement du Territoire & des Grands Travaux

Biens et services consommés	2 665 055 832 francs CFA
Transferts et interventions	55 184 590 francs CFA
Investissement	65 272 044 108 francs CFA
Soit un Total de :	**67 992 284 530 francs CFA**

➢ Affaires Etrangères, Coopération & Congolais de l'Etranger

Biens et services consommés	85 961 466 791 francs CFA
Transferts et interventions	17 369 241 895 francs CFA
Investissement	38 931 464 771 francs CFA
Soit un Total de :	**142 262 173 457 francs CFA**

➢ Garde Sceaux, Justice

Biens et services consommés	24 912 555 448 francs CFA
Transferts et interventions	8 016 209 812 francs CFA
Investissement	60 794 674 185 francs CFA
Soit un Total de :	**93 723 439 445 francs CFA**

➢ Communication, Medias & Porte-Parole du Gouvernement

Biens et services consommés	10 843 432 883 francs CFA
Transferts et interventions	16 600 439 704 francs CFA
Investissement	47 722 945 688 francs CFA
Soit un Total de :	**75 166 818 275 francs CFA**

➢ Intérieur & Décentralisation

Biens et services consommés	214 097 496 031 francs CFA
Transferts et interventions	663 463 138 465 francs CFA
Investissement	623 313 330 144 francs CFA
Soit un Total de :	**1 500 873 964 640 francs CFA**

➢ Construction, Urbanisme & Habitat

Biens et services consommés	4 420 661 351 francs CFA
Transferts et interventions	18 019 736 917 francs CFA
Investissement	604 221 464 235 francs CFA
Soit un Total de :	**626 661 862 503 francs CFA**

➢ Energie & Hydraulique

Biens et services consommés	4 293 853 603 francs CFA
Transferts et interventions	66 958 152 111 francs CFA
Investissement	1 269 458 981 110 francs CFA
Soit un Total de :	**1 340 710 986 824 francs CFA**

➢ Agriculture, Elevage & Pêche

Biens et services consommés	17 278 877 617 francs CFA
Transferts et interventions	43 018 760 955 francs CFA
Investissement	193 921 565 727 francs CFA
Soit un Total de :	**254 219 204 299 francs CFA**

➢ Economie Forestière & Développement Durable

Biens et services consommés	7 231 644 214 francs CFA
Transferts et interventions	52 960 498 934 francs CFA
Investissement	41 507 270 812 francs CFA
Soit un Total de :	**101 699 413 960 francs CFA**

➢ Equipement & Entretien Routier

Biens et services consommés	6 630 894 273 francs CFA
Transferts et interventions	5 773 279 640 francs CFA
Investissement	3 126 082 738 103 francs CFA
Soit un Total de :	**3 138 486 912 016 francs CFA**

➢ Transports et Aviation Civile et Marine Marchande

Biens et services consommés	12 765 943 366 francs CFA
Transferts et interventions	8 685 840 218 francs CFA
Investissement	735 613 818 162 francs CFA
Soit un Total de :	**757 065 601 746 francs CFA**

➢ Mines & Géologie

Biens et services consommés	6 141 203 914 francs CFA
Transferts et interventions	12 927 667 211 francs CFA
Investissement	61 753 812 836 francs CFA
Soit un Total de :	**80 822 683 961 francs CFA**

➢ Affaires Foncières & Domaine Public

Biens et services consommés	5 087 368 101 francs CFA
Transferts et interventions	9 023 614 270 francs CFA
Investissement	89 707 579 877 francs CFA
Soit un Total de :	**103 818 562 248 francs CFA**

➢ Hydrocarbures

Biens et services consommés	4 280 066 705 francs CFA
Transferts et interventions	303 999 814 022 francs CFA
Investissement	8 950 153 054 francs CFA
Soit un Total de :	**317 230 033 781 francs CFA**

➢ Postes & Télécommunications

Biens et services consommés	9 497 408 611 francs CFA
Transferts et interventions	26 370 034 228 francs CFA
Investissement	184 090 651 898 francs CFA
Soit un Total de :	**219 958 094 757 francs CFA**

➢ Zones Economiques Spéciales

Biens et services consommés	266 858 965 francs CFA
Transferts et interventions	121 020 000 francs CFA
Investissement	777 294 543 francs CFA
Soit un Total de :	**1 165 173 508 francs CFA**

➢ Commerce, Consommation & Approvisionnements

Biens et services consommés	5 448 779 883 francs CFA
Transferts et interventions	6 524 259 000 francs CFA
Investissement	25 408 483 659 francs CFA
Soit un Total de :	**37 381 522 542 francs CFA**

➢ Finances & Budget

Biens et services consommés	402 260 467 898 francs CFA
Transferts et interventions	777 319 245 728 francs CFA
Investissement	268 882 711 238 francs CFA
Soit un Total de :	**1 444 462 424 864 francs CFA**

➢ Petites & Moyennes Entreprises, Artisanat & Secteur Informel

Biens et services consommés	4 736 700 624 francs CFA
Transferts et interventions	12 854 106 342 francs CFA
Investissement	15 203 075 886 francs CFA
Soit un Total de :	**32 793 882 852 francs CFA**

➢ Plan, Statistique & Intégration Régionale

Biens et services consommés	15 159 487 295 francs CFA
Transferts et interventions	18 895 509 533 francs CFA
Investissement	126 405 358 554 francs CFA
Soit un Total de :	**160 460 355 382 francs CFA**

➢ Enseignement Primaire, Secondaire & Alphabétisation

Biens et services consommés	188 920 089 716 francs CFA
Transferts et interventions	55 038 151 481 francs CFA
Investissement	213 890 113 227 francs CFA
Soit un Total de :	**457 848 354 424 francs CFA**

➢ Enseignement Supérieur

Biens et services consommés	17 889 322 644 francs CFA
Transferts et interventions	464 761 796 677 francs CFA
Investissement	159 447 733 334 francs CFA
Soit un Total de :	**642 098 852 655 francs CFA**

➢ Culture & Arts

Biens et services consommés	5 837 713 847 francs CFA
Transferts et interventions	44 392 554 162 francs CFA
Investissement	38 702 901 146 francs CFA
Soit un Total de :	**88 933 169 155 francs CFA**

➢ Sports & Education Physique

Biens et services consommés	5 164 858 134 francs CFA
Transferts et interventions	106 915 475 500 francs CFA
Investissement	411 230 148 446 francs CFA
Soit un Total de :	**523 310 482 080 francs CFA**

➢ Recherche Scientifique & Innovation Technologique

Biens et services consommés	4 671 187 220 francs CFA
Transferts et interventions	24 029 103 917 francs CFA
Investissement	18 268 390 734 francs CFA
Soit un Total de :	**46 968 681 871 francs CFA**

➢ Tourisme & Environnement

Biens et services consommés	7 702 619 556 francs CFA
Transferts et interventions	2 877 383 551 francs CFA
Investissement	38 374 359 476 francs CFA
Soit un Total de :	**48 954 362 583 francs CFA**

➢ Promotion de La Femme & Intégration de la Femme au Développement

Biens et services consommés	5 479 681 875 francs CFA
Transferts et interventions	4 452 052 239 francs CFA
Investissement	10 491 302 611 francs CFA
Soit un Total de :	**20 423 036 725 francs CFA**

➢ Enseignement Technique & Professionnel

Biens et services consommés	54 029 290 211 francs CFA
Transferts et interventions	78 579 082 728 francs CFA
Investissement	132 404 444 365 francs CFA
Soit un Total de :	**265 012 817 304 francs CFA**

- **Jeunesse & Education Civique**

Biens et services consommés	2 726 041 399 francs CFA
Transferts et interventions	7 833 071 020 francs CFA
Investissement	2 885 799 411 francs CFA
Soit un Total de :	**13 444 911 830 francs CFA**

- **Santé & Population**

Biens et services consommés	235 409 186 124 francs CFA
Transferts et interventions	455 810 890 884 francs CFA
Investissement	1 212 714 655 252 francs CFA
Soit un Total de :	**1 903 934 732 260 francs CFA**

- **Fonction Publique & Réforme de l'Etat**

Biens et services consommés	6 622 008 739 francs CFA
Transferts et interventions	10 842 163 651 francs CFA
Investissement	7 524 790 896 francs CFA
Soit un Total de :	**25 028 963 286 francs CFA**

- **Affaires Sociales, Action Humanitaire & Solidarité**

Biens et services consommés	18 206 064 034 francs CFA
Transferts et interventions	14 142 682 896 francs CFA
Investissement	59 019 105 933 francs CFA
Soit un Total de :	**91 367 852 863 francs CFA**

- **Travail, Emploi & Sécurité Sociale**

Biens et services consommés	7 565 777 517 francs CFA
Transferts et interventions	12 105 711 267 francs CFA
Investissement	12 842 569 801 francs CFA
Soit un Total de :	**32 514 058 585 francs CFA**

- **Economie, Industrie & Portefeuille Public**

Biens et services consommés	842 869 476 francs CFA
Transferts et interventions	3 850 787 375 francs CFA
Investissement	135 067 944 927 francs CFA
Soit un Total de :	**139 761 601 778 francs CFA**

➢ **Délégué à l'Intérieur Chargé de la Décentralisation & du Développement Local**

Biens et services consommés	123 941 954 francs CFA
Transferts et interventions	0 francs CFA
Investissement	0 francs CFA
Soit un Total de :	**123 941 954 francs CFA**

Pour exécuter les politiques publiques de 2002 à 2018, l'Etat a mis à la disposition des Ministères ci-dessus cités pour leur fonctionnement environ un montant global de **14 816 705 388 484 de francs CFA**, qui se compose ainsi qu'il suit :

- Fonctionnement : **4 769 999 127 060 francs CFA,** soit **32,19%** du montant global
- Investissement : **10 046 706 261 424 francs CFA,** soit **67,81%** du montant global

Conclusion

L'exercice budgétaire 2018 a été marqué, par la hausse des prix du baril de pétrole sur les marchés internationaux et la poursuite de certains investissements prioritaires au profit des infrastructures de base, des secteurs sociaux de la gouvernance administrative et économique et autres.

Dans le cadre de ses missions légales, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a examiné les comptes de l'Etat de l'exercice 2018. Cet examen a principalement porté sur le recouvrement des recettes de l'Etat, la qualité et la maîtrise de la dépense publique, ainsi que sur la gestion des finances publiques.
Au plan comptable, le contrôle effectué par la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a consisté à vérifier le respect de sept (07) critères de contrôle : l'exhaustivité, la régularité, le correct rattachement à l'exercice des enregistrements comptables, l'existence et l'évaluation des soldes, l'exacte présentation des états financiers, la pertinence des informations financières, ainsi que le principe de transparence et de responsabilité.
Au plan budgétaire, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a vérifié six (06) principes: l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité, la transparence, la responsabilité et l'exhaustivité.

En dehors de l'analyse des comptes d'Etat la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a utilisé certaine normes internationales de contrôle de l'information financière du secteur public IPSAS surtout en matière de recettes.
Il résulte de l'examen des comptes de l'Etat, exercice 2018 des progrès significatifs réalisés en matière de recouvrement des recettes pétrolières, et un niveau trop élevé des dépenses de fonctionnement au regard des ressources permanentes ou stables de l'Etat. La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a également constaté que les autorisations budgétaires et le principe d'annualité budgétaire ne sont pas respectés au titre de l'exercice 2018. Toutefois, Cour note des avancées sur le développement des infrastructures de base et leurs impacts sur les recettes fiscales et la richesse nationale. Cependant, il est souhaitable une fois de plus que les actions en faveur des secteurs sociaux soient accentuées pour garantir une croissance économique inclusive.
Le rapport sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances exercice 2018 permet au Gouvernement et aux autres institutions de la République de se rendre compte de l'utilisation des fonds publics et d'apprécier la performance des agents publics dans l'atteinte des objectifs budgétaires. Il rend également compte à la société de l'utilisation des fonds publics et de son administration conformément à l'article 15 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

DEUXIÈME PARTIE :

DÉCLARATION DE LA COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE



COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGETAIRE
********** *******

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECLARATION

DE LA CHAMBRE DU BUDGET DE L'ETAT SUITE AU CONTROLE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2018

L'AN DEUX MIL DIX NEUF

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE

LE PREMIER PRESIDENT

Vu la Constitution du 25 octobre 2015 ;

Vu les directives de la CEMAC de 2011 relatives à l'harmonisation des procédures budgétaires et comptables dans l'espace communautaire ;

Vu la loi n°36-2017 du 3 octobre 2017 portant loi organique relative aux lois de finances;

Vu la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;

Vu la loi n°1-2018 du 29 janvier 2018 portant loi de finances pour l'année 2018;

Vu le décret n°2018-67 du 1er mars 2018 portant Règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n°2018-68 du 1er mars 2018 portant plan comptable de l'Etat;

Vu le projet de loi de règlement exercice 2018;

Vu les comptes de l'Etat de l'année financière terminée le 31 décembre 2018 préparés et présentés à La Chambre du Budget de l'Etat par le Ministère en charge des finances et du budget, pour le compte du Gouvernement en date du 26 juillet 2019.

DECLARE :

Constats et recommandations de la Chambre du budget de l'Etat exercice 2018

Suite au dépôt des comptes de l'Etat exercice 2018 et des différents documents budgétaires l'accompagnant, la Chambre du Budget de l'Etat a procédé à l'examen de la loi de finances, exercice 2018.

I-Note sur les recettes du budget de l'Etat

Les recettes recouvrées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à la somme de 1 892, 360 milliards francs CFA, contre 1 329, 541 milliards francs CFA en 2017, soit une hausse de 57,17% par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent en 2018 environ 29,23% du PIB global (contre 26,35% en 2017).

Le dépassement de recouvrement des recettes de l'Etat au titre de l'exercice 2018, par rapport aux prévisions est dû à la hausse des prix du baril de pétrole et aux effets des contrats de partage de production (CPP). La dégradation des finances de l'Etat a été atténuée par le recouvrement des recettes pétrolières.

I-1Des recettes fiscales

Les prévisions des recettes fiscales de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), exercice budgétaire 2018

Les vérifications effectuées par la Chambre du budget de l'Etat de la qualité des prévisions (méthodes) des recettes fiscales mises en œuvre par DGID n'ont pas tenu compte de l'évolution prévisible de la situation macro-économique en 2018 et ni vérifié les principales hypothèses sur lesquelles la DGID s'est appuyée pour réaliser ces prévisions des recettes fiscales.

Pourtant, en 2018 les industries manufacturières et les télécommunications ont connu une assez bonne tenue qui devrait entrainer une augmentation des recettes fiscales.

La Chambre du budget de l'Etat demande au Ministère en charge des Finances de développer un modèle de prévisions des recettes fiscales par la DGID qui tiennent compte de l'évolution de la situation macro-économique en s'appuyant sur les principales hypothèses pour réaliser les prévisions des recettes fiscales. En général, se doter d'un logiciel macro-économique.

Tableau n°1: Recettes fiscales(Impôts), exercice 2018

Nature d'impôts et taxes	Réalisations 2018	Pourcentages(%)
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	103 857 787 703	21,38
Impôt sur les sociétés (IS)	77 410 708 046	15,93
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	149 644 803 712	30,8
Taxe spéciale sur les sociétés (TSS)	23 758 381 861	4,89
Droits d'accises (DA)	11 132 492 603	2,29
Taxe unique sur les salaires (TUS)	20 436 300 484	4,2
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	18 091 543 034	3,72
Droits des télécommunications	5 564 304 247	1,15
Redevance audio visuelle	764 414 083	0,16
Taxe sur les jeux loterie	27 264 140	0,01
Taxe sur les transferts de fonds (TTF)	21 906 039 700	4,51
Taxe sur les boissons et le tabac	9 351 450 624	1,92
Taxe sur les billets d'avions	633 712 600	0,13
Recettes du domaine forestier	10 034 826 046	2,07
Redevances et droits de chasse	19 881 000	0,004
Retenu à la source 5% des sous-traitants BTP	220 444 536	0,05
Impôt global forfaitaire (IGF)	829 682 712	0,17

Acompte sur divers Impôts (ASDI)	2 568 345 398	0,53
Droits d'enregistrement et timbres	5 148 359 033	1,06
Taxes immobilière	3 658 085 848	0,75
Taxe sur les contrats d'assurance	2 741 179 499	0,56
Pénalité part Etat	795 122 126	0,16
Taxe sur les véhicules de tourisme des (TVTS)	813 695 405	0,17
Conservation hypothèque et propriété foncière	574 222 878	0,12
Redevances et droits de mine	1 430 170	0,0002
Redevance superficiaire	77 025 000	0,02
Redevances et droits immobiliers	29 379 822	0,01
Revenus du domaine des télécommunications	12 378 097 899	2,55
Autres Impôts indirects	540 842 468	0,11
Bénéfices industriels et commerciaux	174 799 455	0,04
Bénéfices non commerciaux	1 377 031 267	0,28
Autres Impôts sur les revenus	6 280 433	0,001
Vente de matériel reformé de l'Etat	47 102 125	0,01
Autres recettes et redevances diverses	1 231 614 519	0,25
TOTAL DES RECETTES FISCALES	485 846 650 476	100

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

L'analyse des recettes fiscales par type d'impôt et taxe révèle que les recettes fiscales émanant de l'impôt sur les Sociétés (IS) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) n'ont pas connu une forte mobilisation.

Note sur les recettes fiscales (suite)

Au niveau de l'Impôt sur les Sociétés (IS), sur la base d'un montant prévu de 127 094 582 623 de Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 77 410 708 046 de Francs CFA.
Prévu pour un montant de 36 573 893 368 Francs CFA, l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) n'a été mobilisé qu'à hauteur de 18 091 543 034 Francs CFA.
Certains impôts et taxes n'atteignent même pas un taux de réalisation de 40%. C'est le cas de la Taxe sur le trafic de télécommunication avec 22,74% de taux de réalisation.

Prévue pour un montant de 184 054 795 387 francs FCA la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) n'a été mobilisée qu'à hauteur de 149 644 803 712 francs FCA. Cet impôt qui frappe la consommation devrait mobiliser beaucoup de ressources pour l'Etat. Par exemple certaines entreprises publiques la collectent et la consomment au détriment du Trésor public à l'instar de la Congolaise des Eaux, de la Société Energie Electrique du Congo.

Pour mobiliser et sécuriser cette taxe, il serait souhaitable qu'un mécanisme de collecte plus efficace de celle-ci soit institué pour qu'elle ne soit plus collectée par ces entreprises.

La Taxe sur les transferts des Fonds (TTF) n'a été mobilisée qu'à hauteur de 21 906 039 700 francs FCA pour une prévision de 26 839 228 321 francs FCA.

Vu le volume important de transferts de fonds qui s'effectuent journalièrement au plan national par les sociétés de téléphonie mobile (Mobile-Money, Airtel-Money et autres), cette taxe devrait mobiliser beaucoup de ressources pour le Trésor public.

Il serait souhaitable que le Gouvernement étudie la possibilité de fiscaliser les opérations de transferts de fonds au plan national (Mobile-Money, Airtel-Money et autres).
Les revenus du domaine forestier ont été recouvrés à hauteur de 10 034 826 046 francs FCA.

Malgré les grandes quantités des coupes de bois (grumes à l'exportation) par les sociétés forestières dépassant parfois les quotas autorisés, sortant par le port de Douala (Cameroun) et par le port de Pointe-Noire, et la bonne tenue des marchés mondiaux du bois, les recettes forestières ne contribuent pas assez dans la mobilisation des recettes au budget de l'Etat.

Vu la contre-performance du secteur forestier dans la mobilisation des recettes publiques, il serait souhaitable que le Gouvernement étudie la possibilité d'élaborer une politique dans le domaine du bois afin de mobiliser les recettes de ce secteur stratégique pour l'économie de notre pays.

Note sur les recettes fiscales (suite)

Malgré une assez bonne tenue du secteur des télécommunications, les revenus de ce secteur n'ont pas connu une forte mobilisation.
Ces contre-performances amenuisent grièvement l'effort de mobilisation des recettes.

Ainsi, La Chambre du Budget de l'Etat demande au Ministère en charge des finances de lui fournir des informations pertinentes sur cette contre-performance.

Les vérifications effectuées par La Chambre du Budget de l'Etat ont révélé comme pour les exercices antérieurs, l'absence des titres réguliers de perceptions (rôles) des recettes encaissées. L'absence de ces titres d'imposition ne permet pas à La Chambre du Budget de l'Etat de s'assurer que les données entrées sont autorisées, exactes et complètes. Cette situation qui présente des risques est source d'anomalies et de discordances significatives (pouvant entrainer des actes de détournement des recettes, de corruption et de perte des recettes publiques).

Ainsi, pour permettre à La Chambre du Budget de l'Etat d'apprécier les recettes fiscales et de parvenir à des conclusions sur lesquelles elle fonde son opinion, il est demandé au Ministère en charge des finances de :

- **Produire à La Chambre du Budget de l'Etat les informations pertinentes sur les résultats de mise en œuvre des modalités relatives aux droits et taxes prescrits au titre de l'exercice budgétaire 2018.**
- **Produire les titres de perception des recettes fiscales (rôles). La présentation des recettes sans titre d'imposition est contraire au principe de transparence et de responsabilité. Elle ne satisfait pas au principe d'exhaustivité des informations budgétaires et de sincérité.**

La Chambre du Budget de l'Etat constate aussi l'absence d'un rapport d'évaluation des exonérations fiscales par la Direction Générale des Impôts et des Domaines.
En outre, les vérifications effectuées par la Chambre du Budget de l'Etat ont encore révélé que les recettes fiscales pour l'année 2018 sont présentées **sur une base nette**. Alors que pour des raisons de clarté, de lisibilité, de transparence et de sincérité des informations financières (recettes fiscales), celles-ci doivent être présentées **sur une base brute** conformément à l'article 33 de la Loi N°10-2017 du 9 mars 2017, portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

La production des recettes **sur une base nette** est source d'anomalies et de discordances significatives (pouvant entrainer des actes de détournement des recettes, de corruption et de perte des recettes publiques). Cette situation anormale entraine un risque budgétaire.

Note sur les recettes fiscales (suite)

La présentation des recettes sur une base nette ne permet pas de maitriser la fiabilité du système de recouvrement des recettes fiscales.
Les services du Trésor, des Impôts et des Douanes ne sont pas encore connectés.
La non connexion des services du Trésor (recouvrement) avec les services des Impôts et des Douanes (impositions) est un véritable problème du système de recouvrement.

La présentation des informations financières **sur une base brute** est conforme aux normes sur la transparence des informations financières de l'Etat (données fiscales). Ces informations financières doivent être suffisantes c'est-à-dire se rapportant à la quantité des données réelles. Elles doivent être aussi adéquates, c'est-à-dire se rapportant à leur qualité et à leur validité (certitudes).

Fort de ce qui précède, La Chambre du Budget de l'Etat demande encore une fois de plus au ministre en charge des finances de lui produire, pour les exercices futurs, la situation des recettes fiscales sur une base brute.

Malgré l'excédent budgétaire constaté en 2018, compte tenu de l'accumulation des déficits budgétaires de quatre précédentes années (de 2014 à 2017), des efforts doivent être soutenus et requis au niveau de la Direction Générale des Impôts afin que celle-ci maximise les recettes fiscales, car le potentiel fiscal existe bel et bien dans notre pays.
La Chambre du Budget de l'Etat encourage une fois de plus le ministre en charge des finances de continuer à déployer les efforts nécessaires en reformant cette administration d'assiette qui est chargée de mettre en pratique la politique fiscale de notre pays. Car l'objectif principal de la création de cette administration est de gérer la fiscalité de l'Etat, afin de mobiliser les ressources nécessaires permettant à l'Etat d'assumer toutes ses fonctions.
La gestion axée sur les résultats avec les indicateurs de performance prédéfinis doit être mise en œuvre dans cette administration.

Vu la mise en œuvre des techniques d'optimisation fiscale par les sociétés multinationales opérant dans notre pays, la Chambre du Budget de l'Etat recommande encore une fois de plus au Ministère en charge des finances d'élaborer un plan de renforcement des capacités pour les inspecteurs des impôts (formation dans les domaines des banques, des assurances, des télécommunications, du pétrole, des mines, du bois et anglais financier).

Une attention particulière doit être mise dans la formation de la fiscalité internationale et de la comptabilité générale, plus spécifiquement au niveau de la comptabilité des sociétés multinationales.

Note sur les recettes fiscales (suite)

Ayant constaté l'absence de présentation des exonérations fiscales, La Chambre du Budget de l'Etat recommande au ministre en charge des finances de diligenter une étude pour l'évaluation de la dépense fiscale au niveau de la Direction Générale des Impôt et des Domaines.

La mobilisation des ressources fiscales doit être un objectif fondamental pour nos finances

I-2 Des recettes douanières

Note sur les recettes douanières

Les prévisions des recettes douanières de la Direction Générale des Douanes et des Droits Directs et Indirects (DGDDDI), exercice budgétaire 2018.

Les vérifications effectuées par la Chambre du budget de l'Etat de la qualité des prévisions (méthodes) des recettes douanières mises en œuvre par DGDDDI n'ont pas tenu compte de l'évolution prévisible de la situation macro-économique en 2018 et ni vérifié les principales hypothèses sur lesquelles la DGDDDI s'est appuyée pour réaliser ces prévisions des recettes douanières.

Pourtant, en 2018 les industries manufacturières et les télécommunications ont une assez bonne tenue qui devrait entrainer une augmentation des recettes douanières.

La Chambre du budget de l'Etat demande au ministre en charge des finances de développer un modèle de prévisions des recettes douanières par la DGDDDI qui tienne compte de l'évolution de la situation macro-économique en s'appuyant sur les principales hypothèses pour réaliser les prévisions des recettes douanières. En général, se doter d'un logiciel macro-économique.

Tableau n°2bis : Recettes douanières, exercice 2018

Code	Nature	Montants	Pourcentages
73516	Tarif Extérieur commun	59 665 108 245	62,89
73596	Redevance Informatique	19 909 962 680	20,99
73532	Redevance bois	7 559 187 581	7,97
73594	Droit d'assises	1 722 868 823	1,82
73534	Droit d'accessoire de Sortie	700 742 175	0,74
7356	Contentieux Part-Etat	509 704 569	0,54
73599	Autres Taxes et Droits divers non Répertoriés	125 104 283	0,13
73531	Droit de Sortie	47 853 224	0,05
	Taxe additionnelle à l'Exportation	4 631 783 358	4,88
	TOTAL	94 872 314 938	100,00

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les recettes douanières(Suite)

L'analyse des recettes douanières par nature des droits et taxes révèle que ces recettes émanant principalement du droit de douane à l'entrée (TEC), de la Redevance
Informatique (RI) et des Droits d'Assises (DA) n'ont pas connu une forte mobilisation. Au niveau du droit de douane à l'entrée (TEC), sur la base d'un montant prévu de 87 485 000 000 de Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 59 674 108 245 francs CFA.
La redevance informatique, prévue pour la somme de 25 830 000 000 de Francs CFA, n'a été mobilisée qu'à hauteur de 19 900 662 680 francs CFA.

Dans le domaine des Droits d'Assises (DA), sur un montant prévu de 4.052.000.000 Francs CFA, le montant mobilisé n'a été que de 1 722 868 823 francs CFA.

En ce qui concerne la Redevance Bois, prévue pour un montant de 3 255 000 000 Francs CFA, le montant mobilisé a été de 7 559 187 581 Francs CFA, soit un taux de réalisation de 232,23%.
La Chambre du budget de l'Etat constate la baisse des recettes douanières d'année en année.

C'est ainsi qu'elle demande au ministre en charge des finances de lui fournir les informations pertinentes sur cette situation de contre-performance des recettes douanières.

Les vérifications effectuées par la Chambre du budget de l'Etat ont révélé l'absence des titres de recouvrement des recettes douanières, comme pour les exercices antérieurs. L'absence des titres d'impositions (bulletins de liquidation) ne permet pas à la Chambre du budget de l'Etat de s'assurer que les données entrées sont autorisées, exactes et complètes. Cette situation qui présente des risques budgétaires est source d'anomalies et de discordances significatives (pouvant entrainer des actes de détournement des recettes, de corruption et de perte des recettes publiques).

Ainsi, pour permettre à la Chambre du budget de l'Etat d'apprécier les recettes douanières et de parvenir à des conclusions sur lesquelles elle fonde son opinion, il est demandé au ministre en charge des finances de :

- **Produire à la Chambre du budget de l'Etat les informations pertinentes sur les résultats de mise en œuvre des modalités relatives aux droits et taxes de douanes prescrits au titre de l'exercice 2018** ;

- **Produire pour les exercices futurs, les titres de recouvrement des recettes douanières (titres d'imposition). La présentation des recettes sans titre d'imposition est contraire au principe de transparence et de responsabilité. Elle ne satisfait pas au principe d'exhaustivité des informations budgétaires.**

Note sur les recettes douanières(Suite)

- **La Chambre du Budget de l'Etat demande une fois de plus au Gouvernement de mettre en place une stratégie de mobilisation des recettes douanières**.

Aussi, la Chambre du budget de l'Etat, demande-t-elle au ministre en charge des finances de continuer à redynamiser l'administration douanière afin de la rendre performante et maximiser les recettes douanières en introduisant la gestion axée sur les résultats avec les indicateurs de performance prédéfinis.

En outre, les vérifications effectuées par La Chambre du Budget de l'Etat ont révélé que les recettes douanières pour l'année 2018 sont présentées sur une base nette. Alors que pour des raisons de clarté, de lisibilité, de transparence et de sincérité des informations financières (recettes douanières), celles-ci doivent être présentées sur une base brute.

Malgré l'excédent budgétaire constaté en 2018, compte tenu de l'accumulation des déficits budgétaires des quatre précédentes années (de 2014 à 2017), des efforts doivent être soutenus et requis au niveau de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects afin que celle-ci maximise les recettes douanières.

La Chambre du Budget de l'Etat encourage une fois de plus le ministre en charge des finances de continuer à déployer les efforts nécessaires en reformant cette administration d'assiette qui est chargée de mettre en pratique la politique fiscale à la porte de notre pays. Car l'objectif principal de la création de cette administration est de gérer la fiscalité à la porte de l'Etat, afin de mobiliser les ressources nécessaires permettant à l'Etat d'assumer toutes ses fonctions.

La Chambre du Budget de l'Etat recommande encore au ministre en charge des finances d'élaborer un plan de renforcement des capacités pour les inspecteurs des douanes (formation dans les domaines des banques, des assurances, des télécommunications, du pétrole, des mines, du bois et anglais financier).

Une attention particulière doit être mise dans la formation sur la fiscalité internationale et sur la comptabilité générale plus spécifiquement au niveau de la comptabilité des sociétés multinational

I-3 Des exonérations fiscales (dépenses fiscales)

Tableau n°3bis : Exonérations fiscales (dépenses fiscales) de 2008 à 2018

Nature		Exonération en milliards de FCFA										
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exonérations accordées au secteur pétrolier (Acte n°2/98UDEAC-1508-CD-61)		287,339	273,2	251,05	285,42	237,09	314,5	598,01	739,2	742,1	215,712	454,046
Exonérations réglementaires (Acte n°2/92 UDEAC-)		6,496	6,128	6,441	9,204	7,183	6,437	5,007	7,267	6,167	7,596	6,261
Exonérations exceptionnelles	**Exo. Contribution de l'Etat à l'investissement**	28,703	55,53	71,598	48,657	150,4	118,6	163,02	218,1	150,7	137,057	151,766
	Autres exonérations	2,608	3,166	2,752	32,86	43,456	36,51	45,534	36,44	12,11	7,049	3,341
Total exonérations		**325,146**	**338,024**	**331,841**	**376,141**	**438,129**	**476,047**	**811,571**	**1001,007**	**911,077**	**367,414**	**615,414**

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les exonérations fiscales

La Chambre du budget de l'Etat constate la hausse des exonérations douanières (des dépenses fiscales) en 2018 avec montant de 615,414 milliards de francs CFA après des baisses consécutives de 367,414 milliards de francs CFA en 2017, 911,070 milliards de Francs CFA en 2016 et 1001,045 milliards en 2015.

Cette augmentation constatée des exonérations fiscalo-douanières (dépenses fiscales) a considérablement influencé les recettes douanières qui ont baissé à 94,872 milliards de FCA en 2018 contre 107,709 milliards de FCA en 2017 (-12,837 milliards de FCA), alors que la Loi N°1-2018 du 29 janvier 2018 portant loi de finances pour l'année 2018, dans les modalités relatives aux droits et taxes des douanes, point 4.9 supprime les exonérations exceptionnelles. La Chambre du budget de l'Etat demande au gouvernement de lui fournir des explications pertinentes sur l'augmentation des exonérations exceptionnelles.
Par conséquent, La Chambre du Budget de l'Etat recommande une fois de plus au Gouvernement :

- l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des exonérations fiscalo-douanières ;

- La révisitation de la charte sur le Code des investissements datant de 15 ans pour la mettre en adéquation avec l'évolution de l'économie nationale et de la sous-région ;
- l'évaluation des exonérations fiscalo-douanières ainsi que la publication des rapports y relatifs ;
- l'évaluation de l'impact socioéconomique des exonérations fiscalo-douanières par objectif avec indicateurs prédéfinis.

La mobilisation des ressources douanières doit être un objectif fondamental pour nos finances.

C'est un ainsi que, vu le volume important des avantages fiscaux et douaniers octroyés par le ministre en charge de l'économie et des exonérations exceptionnelles ou discrétionnaires accordées par le ministre en charge des Finances, La Chambre du Budget de l'Etat recommande une fois de plus à ces deux ministres de rationaliser l'octroi de ces avantages en vue de réaliser des économies budgétaires.

Aussi, La Chambre du Budget de l'Etat demande une fois de plus au Gouvernement d'étudier la possibilité de renégocier certains contrats, conventions d'établissement et accords qui lient notre État à certains opérateurs économiques en tenant compte de leur équilibre économique et juridique ayant pour objectif d'augmenter notre capacité de mobilisation des ressources publiques hors pétrole.

Note sur les recettes pétrolières

I-4 Des recettes pétrolières

Les recettes pétrolières recouvrées ont connu une hausse en 2018 avec **1 288,815 milliards de francs FCA** contre 397 501 729 197 francs CFA en 2017, 418 864 971 195 francs CFA en 2016 et 552.501.729.177 francs CFA en 2015 nonobstant les montants importants des exonérations accordées au secteur pétrolier.

Ainsi :

- En 2018 : 454,046 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 615, 414 milliards de francs CFA d'exonérations totales
- en 2017 : 215,712 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 367,414 milliards de francs CFA d'exonérations totales
- En 2016 : 742,141 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 911,070 milliards de francs CFA d'exonérations totales.
- En 2015 : 739,209 milliards de francs CFA ont été accordés au secteur pétrolier sur un total de 1001,045 milliards de francs CFA d'exonérations totales.

Note sur les recettes de services et du portefeuille

I-5 Des recettes de services et du portefeuille

Prévues pour un montant de 15 500 000 000 de francs CFA, les recettes de services et du portefeuille ont été mobilisées que pour la somme de 16 929 730 265 de francs CFA.
Les prévisions des recettes de services et du portefeuille pour l'exercice 2018 étaient fondées sur la mise en œuvre de certaines dispositions et mesures d'accompagnement prescrites dans la Loi des finances exercice 2018 dans le but de maximiser les recettes de services et du portefeuille.

Par conséquent, La Chambre du Budget de l'Etat demande au ministre en charge des finances de lui produire les informations pertinentes sur les résultats de mise en œuvre des modalités relatives aux recettes de services et du portefeuille contenues dans la loi des finances pour l'année 2018.

Note sur les dépenses du budget de l'Etat

II DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

Les dépenses totales du budget général de l'État au titre de l'exercice 2018 ont été engagées à hauteur de **1 495 307 885 677 francs CFA**, soit un taux de réalisation de 114,70% par rapport aux prévisions. Ces dépenses sont en diminution de 3,60% par rapport à l'exercice 2017 et représentent 23,09% du PIB globale.

La répartition des dépenses du budget de l'Etat (hors service de la dette) est donnée par le graphique ci-après :

Graphique n°1bis : Répartition des dépenses du budget de l'Etat par composante au titre de l'exercice 2018

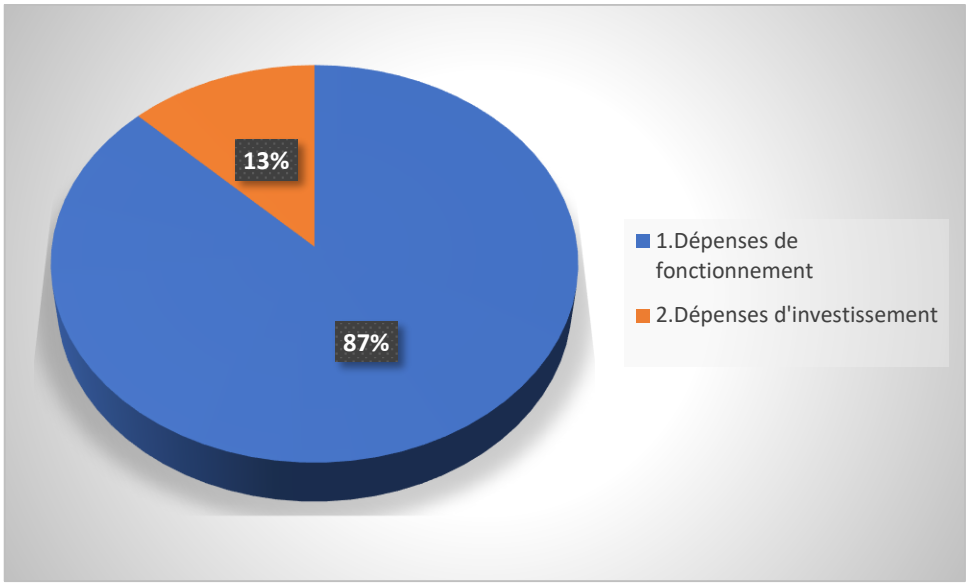

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des réalisations des dépenses du budget général de l'Etat avec l'exercice précédent.

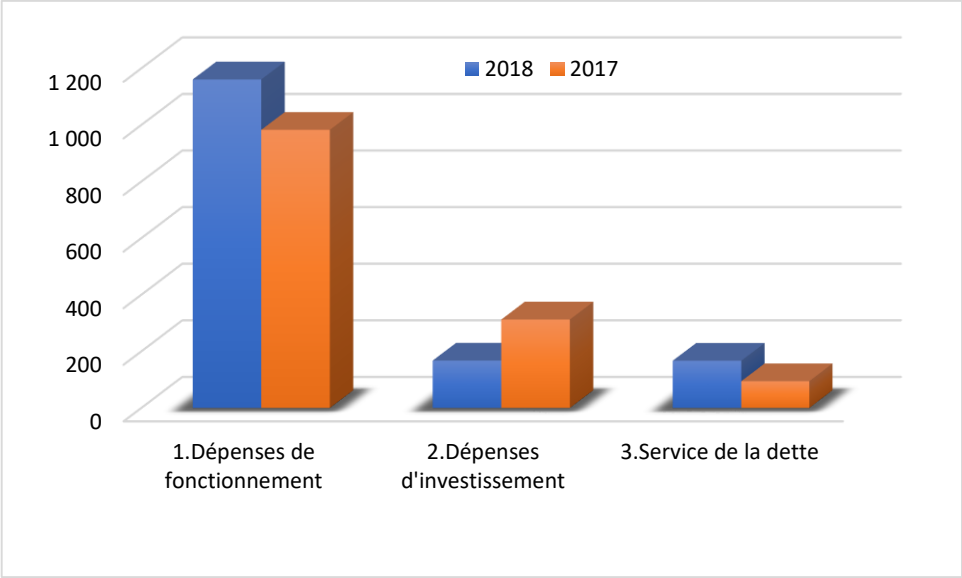

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*
Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Note sur les dépenses de fonctionnement

II-1Des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018

Les dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 ont représenté 77,64% (contre 95,18% en 2017) des dépenses totales du budget général de l'Etat pour s'établir à la somme de **1 161, 030 milliards francs CFA**, contre **982,791 milliards de francs CFA** en 2017. Elles ont augmenté de 178,239% par rapport à l'exercice précédent et représentent 17,93% du PIB global.

Note sur les dépenses de personnel

II-1.1 Des dépenses de personnel

Évaluées à trois cent soixante-quatre milliards cinq cent millions de FCA (364 500 000 000) de francs CFA, les dépenses de personnel ont été mandatées à hauteur de trois cent soixante-trois milliards deux cent neuf millions cent cinquante-cinq mille sept cent quarante-huit (**363 209 155 748) francs CFA**.

Cette rubrique dégage un crédit disponible d'un montant de un milliard deux cent quatre-vingt-dix millions huit cent quarante-quatre mille deux cent cinquante-deux **(1 290 844 252) de francs CFA**.

Note sur les dépenses de biens et services consommés

II-1.2 Des biens et services consommés

Prévues pour un montant de 172,300 milliards de francs CFA, les dépenses de biens et services de l'exercice 2018 ont été effectuées à hauteur de **173,384 milliards de francs CFA** (contre 219,250 milliards francs CFA en 2017). En 2018, elles ont représenté 2,68% du PIB et 11,60% des dépenses globales du Budget de l'Etat.

La Chambre du Budget de l'Etat constate un dépassement de **1,084 milliards de francs CFA**. Ces dépenses ayant un caractère limitatif devraient être exécutées dans la limite des autorisations parlementaires.

La Chambre du Budget de l'Etat demande une fois de plus au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.

Note sur les dépenses des charges communes

II-1.3 Des charges communes

Prévues pour un montant de 34 milliards francs CFA, les dépenses des charges communes ont été ordonnancées à hauteur de **39,476 milliards francs CFA** (contre 69,693 milliards francs CFA en 2017). En 2018, elles ont représenté 0,61% du PIB et 2,64% des dépenses globales du Budget de l'Etat.

La Chambre du Budget de l'Etat constate un dépassement de **5,476 milliards de francs CFA**. Ces dépenses ayant un caractère limitatif devraient être exécutées dans la limite des autorisations parlementaires.

La Chambre du Budget de l'Etat demande une fois de plus au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.

Note sur les dépenses de transferts et interventions

II-1.4 Des transferts et interventions

Prévues pour un montant de 322,829 milliards francs CFA, les dépenses des transferts et interventions ont été ordonnancées à hauteur de **584,961 milliards francs CFA** (contre 303,342 milliards francs CFA en 2017). En 2018, elles ont représenté 9,03% du PIB et 39,12% des dépenses globales du Budget de l'Etat.

Un montant de **291 205 434 262 francs CFA** a été constaté en ordonnancement au Ministère en charge des hydrocarbures pour une prévision de **913 026 720 francs CFA** soit un dépassement de **290 292 407 542 francs CFA** (317,95%).

La Chambre du Budget de l'Etat demande au Ministère en charge des finances de lui fournir les explications pertinentes sur le dépassement de ces crédits.

La Chambre du Budget de l'Etat constate globalement un dépassement de **262,132 milliards de francs CFA**. Ces dépenses ayant un caractère limitatif devraient être exécutées dans la limite des autorisations parlementaires.

La Chambre du Budget de l'Etat demande une fois de plus au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.

Les autorisations parlementaires ne sont pas respectées dans l'exécution du budget de l'Etat

Globalement, La Chambre du Budget de l'Etat constate que les autorisations parlementaires n'ont pas été respectées sur l'exécution des dépenses de fonctionnement en ce qui concerne la rubrique biens et services avec un dépassement de **1,084 milliards de francs CFA,** la rubrique charges communes avec un dépassement de **5,476 milliards de francs CFA** et un dépassement de **262,132 milliards de francs CFA** en 2018. Soit un total de **268,692 milliards francs CFA** qui 4,15% du PIB global et 17,97% du budget général.

La Chambre du Budget de l'Etat constate que le niveau des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat exercice 2018 a augmenté par rapport à celles de l'année 2017. Elle exhorte Ministère en charge des finances d'utiliser les outils de régulation budgétaire en vue de la maitrise des dépenses de fonctionnement.

Note sur les dépenses de transferts et interventions (suite)

Eu égard à ce qui précède, la Chambre du budget de l'Etat:

- ☞ **Rappelle une fois de plus au ministre en charge des finances que lorsque les crédits limitatifs s'avèrent insuffisants et qu'il y a urgence à effectuer une dépense, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances pris sur avis de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire ;**
- ☞ **appelle le ministre en charge des finances à la prudence et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- ☞ **invite le ministre en charge des finances à lui donner des explications pertinentes sur les dépassements constatés au niveau de la rubrique biens et services et de la rubrique charges communes au titre de l'exercice 2018, et recommande encore au Gouvernement de respecter les autorisations parlementaires.**

Note sur les dépenses des évacuations sanitaires, des frais de mission et de transport

II- 1-5 Des évacuations sanitaires, frais de mission et de transport

La revue analytique effectuée par la Chambre du Budget de l'Etat a révélé qu'un montant de 4,396 milliards de francs CFA a été consacré au règlement des frais d'hospitalisation dans divers pays contre 2,928 milliards de francs CFA en 2017 soit une augmentation de 50,14%.
Vu l'augmentation du règlement des frais d'hospitalisation, la Chambre du Budget de l'Etat demande encore une fois de plus au Gouvernement de renforcer l'offre des centres hospitaliers existant en les dotant des plateaux techniques performants pour que les évacuations sanitaires ne concernent que les pathologies dont les spécialités n'existent pas sur le plan local. Ce qui permettra au Gouvernement de réaliser les économies budgétaires en réduisant graduellement le montant annuel des évacuations sanitaires.

Aussi, La Chambre du Budget de l'Etat a constaté qu'un montant de 3,135 milliards de francs CFA a été consacré au règlement des frais de missions et un montant de 1,962 milliards de francs CFA concernant le payement des frais de transport à l'extérieur, en baisse par rapport à ceux de l'année 2018.

Ce qui représente un montant total de 9,393 milliards de francs CFA pour les évacuations sanitaires, frais de mission et transport, soit 0,15% du PIB global et 0,63% des dépenses du budget général 2018.

La Chambre du Budget de l'Etat exhorte le Gouvernement de continuer à rationaliser la gestion des frais d'hospitalisation dans divers pays, des frais de missions et de transport dans cette période de crise économique, afin de réaliser aussi des économies budgétaires.

Note sur les dépenses de la dette publique

II- 2 De la dette publique

La revue analytique des informations sur la dette révèle que le stock de la dette au 31 décembre 2018 s'élève à un montant de **5 779,84 milliards de FCA,** composé ainsi qu'il suit :

- Dette extérieure : 3 969,69 milliards de FCA
- Dette intérieure : 1 810,15 milliards de FCA

Les charges financières de la dette extérieure ont augmenté, passant de **94,647 milliards de francs CFA** en 2017 à **166,856 milliards de FCA** en 2018 soit une augmentation de 76,29% par rapport à 2017.

La Chambre du Budget de l'Etat demande au ministre en charge des finances :

- Qu'est ce qui justifie cette envolée des charges financières de la dette extérieure en 2018 ?

Note sur les dépenses d'investissement

II- 3 Des dépenses d'investissement de l'exercice 2018

Au titre de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement totalisent la somme de **167,420 milliards francs CFA** pour une prévision de **264 milliards francs CFA**. Ces dépenses sont en baisse de 64,66 % par rapport à l'exercice précédent, et représentent près de 2,59% du PIB globale et 11,20% des dépenses totales du budget général de l'Etat.

La Chambre du Budget de l'Etat constate le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement en 2018

Note sur la soutenabilité budgétaire et viabilité financière du budget de l'Etat

III-De la soutenabilité budgétaire et de la viabilité financière du budget de l'Etat à moyen terme

RAPPEL

La conception de la politique budgétaire du gouvernement devrait utiliser des prévisions à moyen et long terme, afin de tenir compte de la dynamique des cycles économiques ainsi que des variables de l'économie mondiale ayant une incidence sur les facteurs de productions nationaux. Par conséquent, les prévisions d'avenir à long et moyen terme devraient être examinées dans le contexte des cycles économiques afin d'analyser les éléments et les circonstances permettant de définir des scénarios relatifs au comportement et à l'évolution de la stabilité et de la viabilité des finances publiques sur le moyen et le long terme.

La soutenabilité de la politique budgétaire est analysée en appréciant la capacité de l'Etat à respecter la trajectoire budgétaire définie dans les lois de finances sur la base d'une période bien déterminée et en calculant les ratios budgétaires des dépenses, des recettes et de la dette publique. Ces ratios décrivent les perspectives budgétaires et permettent une analyse en termes de soutenabilité.

IV-Solde d'exécution de l'exercice 2018 et soutenabilité budgétaire l'Etat

Les dépenses obligatoires et inéluctables

Par dépenses obligatoires et inéluctables, la Chambre entend les dépenses de personnel, la dette (pour leur caractère obligatoire et incompressible), et les dépenses de transferts et d'interventions (pour leur caractère inéluctable).

La part des dépenses obligatoires et inéluctables dans les dépenses totales du budget de l'Etat est analysée en calculant le ratio de soutenabilité budgétaire des dépenses de fonctionnement.

$$\textbf{Ratio} = \frac{DP+SD+DTI}{DT} X\ 100\ \%$$ (somme dépenses obligatoires et inéluctables / dépenses totales du Budget de l'Etat).

Où

DP : Dépenses de Personnel ;

SD : Service de la Dette ;

DTI : Dépenses de Transferts et Interventions ;
DT : Dépenses Totales du Budget

Au titre de l'exercice 2018, le ratio de soutenabilité des dépenses de fonctionnement s'établit à 74,57% (contre 50,83% en 2017).
Ce ratio des dépenses obligatoires et inéluctables est en hausse de 23,74 points en 2018 par rapport à l'exercice précédent. La Chambre du Budget de l'Etat recommande au Gouvernement de limiter la progression des dépenses de fonctionnement dans le budget de l'Etat.

Note sur solde budgétaire hors pétrole

V-Le solde budgétaire hors pétrole

Le solde budgétaire hors pétrole a été retenu par La Chambre du Budget de l'Etat comme indicateur d'appréciation de la politique budgétaire. Cet indicateur- qui ne tient pas compte de la contribution des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat, et permet à la Chambre d'apprécier la capacité de l'Etat à honorer ses engagements en cas de contre choc pétrolier.

Le solde budgétaire hors pétrole est obtenu de la manière suivante :

Solde budgétaire Hors pétrole	=	**Recettes totales Hors pétrole**	-	**Dépenses totales**

Ce solde est déficitaire de **891,763 milliards francs CFA** en 2018. Le déficit budgétaire hors pétrole est structurel.

Le solde budgétaire hors pétrole est resté négatif en 2018.Les contre-performances des administrations fiscales ont contribué à la dégradation du solde budgétaire hors pétrole.

VI-L 'évolution du solde budgétaire entre 2002 et 2018

La chute des prix du pétrole depuis la seconde moitié de l'année 2014 a mis en évidence la vulnérabilité financière de l'Etat, entrainant des contractions brutales de crédits budgétaires et un solde budgétaire négatif en 2014, 2015, 2016 et 2017. Celui-ci présente un excédent en 2018 (voir tableau et graphique ci-dessous).

Années	Recettes	Dépenses	Résultat budgétaire	
			Excédent	Déficit
2002	752 138 141 929	789 293 169 188		-37 155 027 259
2003	780 513 046 864	764 155 564 367	16 357 482 497	
2004	927 915 601 672	897 316 484 730	30 599 116 942	
2005	1 425 300 340 182	1 069 640 733 868	355 659 606 314	
2016	1 789 977 143 426	1 292 817 815 862	497 159 327 564	
2007	1 587 650 305 945	1 484 383 484 204	103 266 821 741	
2008	2 504 597 565 261	1 323 906 590 037	1 180 690 975 224	
2009	1 339 750 887 912	1 239 994 227 264	99 756 660 648	
2010	2 332 299 603 941	1 346 985 819 923	985 313 784 018	
2011	3 066 232 997 707	1 869 245 462 853	1 196 987 534 854	
2012	3 280 016 371 900	2 738 092 426 564	541 923 945 336	
2013	3 634 284 342 433	2 717 139 660 914	917 144 681 519	
2014	3 158 730 706 057	3 218 777 118 005		-60 046 411 948
2015	1 966 268 801 040	2 077 922 335 289		-111 653 534 249
2016	1 526 855 446 706	1 733 177 139 777		-206 321 693 071
2017	1 329 541 794 090	1 551 185 799 657		-221 644 005 567
2018	1 892 360 513 289	1 495 307 885 677	397 052 627 612	
TOTAL	33 294 433 610 354	27 609 341 718 179	6 321 912 564 269	-636 820 672 094

Source des données : *Ministère des Finances et du Budget*

Tableau : *Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire*

Graphique n°3bis : Evolution du solde budgétaire de 2002 à 2018

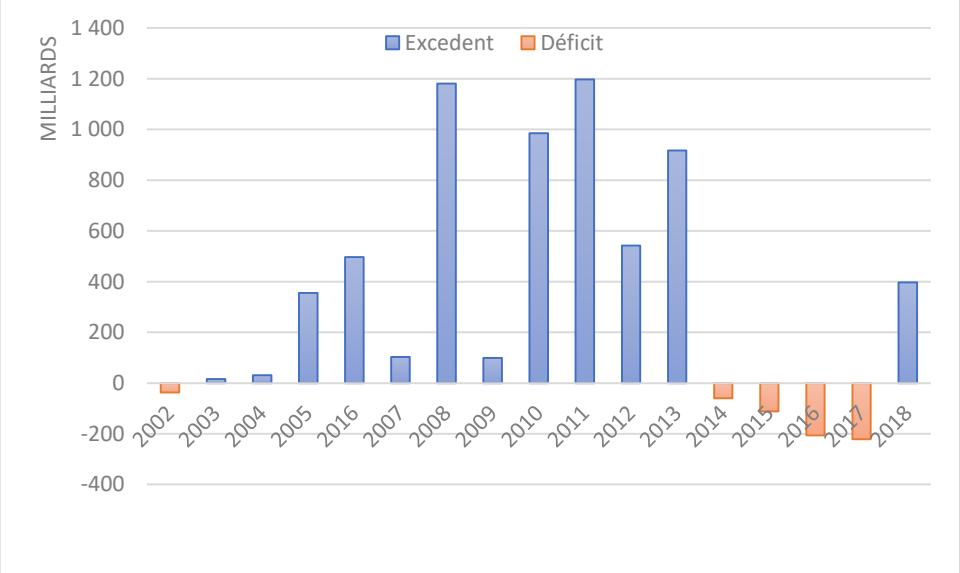

Source des données : Ministère des Finances et du Budget

Tableau : Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire

Sauf en 2002, à partir de 2003, notre pays a connu successivement onze (11) années de solde budgétaire excédentaire de 2003 à 2013 dont le montant le plus élevé se situe en 2008 et 2011. Ce n'est qu'à partir de 2014 que se dessine une tendance progressive du solde déficitaire chaque année passant de 60,046 milliards de francs CFA à **221,644 milliards de francs CFA** en 2017. En 2018 le budget de l'Etat a présenté un solde excédentaire de **397 052 627 612 de francs FCA.**

Cependant, des efforts doivent être faits dans le recouvrement des recettes de l'Etat.

Note sur les comptes des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor

VII-Des comptes des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor

La loi de finances exercice 2018 a ouvert les budgets annexes et comptes spéciaux du trésor conformément à la loi organique relative au régime financier de l'Etat.
Les opérations des budgets annexes et comptes spéciaux du trésor sont prévus, autorisées et exécutées selon les mêmes principes régissant le budget général de l'Etat. Elles sont retracées dans des comptes administratif et de gestion, accompagnées des pièces justificatives.
Le fonds forestier a produit ses états financiers qui ont été examinés par la Chambre du budget d'Etat.
La non production des comptes des autres budgets annexes et comptes spéciaux du trésor ouvert en 2018 ne permet pas à La Chambre du Budget de l'Etat de formuler une opinion pertinente sur la gestion financière de ces comptes.

Note sur le non-respect du principe d'annualité budgétaire

VIII-Non-respect du principe d'annualité budgétaire au titre de l'exercice 2018

L'annualité budgétaire constitue le fondement essentiel de la démocratie parlementaire. Au travers de ce principe, le Parlement va pouvoir contrôler l'action du Gouvernement et renouveler son consentement à la levée de l'impôt. L'autorisation budgétaire accordée par le Parlement est mise en œuvre par le Ministère en charge des finances selon les principes budgétaires qui encadrent strictement l'exécution de la loi de finances**.**

Comme pour les années 2015, 2016, 2017 La Chambre du Budget de l'Etat a constaté, au titre de l'exécution du budget 2018, un nombre important des ordres de paiement par anticipation (OPPA). Cette situation résulterait, entre autres, du montant des restes à payer des exercices antérieurs. Certaines dépenses inscrites dans les budgets depuis 2005 n'ont pas été payées au titre des exercices 2005 à 2018. Aussi, la revue analytique des documents généraux et des

pièces justificatives a révélé que certaines dépenses des exercices antérieurs ont été payées également sur les crédits de l'exercice 2018**.**

IX- La situation d'accumulation des restes à payer d'année en année n'est pas conforme aux principes budgétaires et portes atteinte au respect de la discipline budgétaire, car elle entraine et aggrave des déficits budgétaires de façon récurrente

Note sur la situation d'accumulation des restes à payer

La Chambre du Budget de l'Etat constate comme pour les exercices antérieurs les restes à payer d'un montant de **193 430 325 013 de francs CFA** soit 12,93% des dépenses totales du budget de l'Etat et 2,99% du PIB global. Ces restes à payer représentent **123 705 646 969 francs CFA** pour les dépenses de fonctionnement et **69 724 678 044 de francs CFA** concernant les dépenses d'investissement.

La Chambre du Budget de l'Etat considère que les reports de charges d'une année sur l'autre portent atteinte à l'autorisation budgétaire accordée par le Parlement et au principe d'annualité. Car, les décisions de reports de charges se traduisent immédiatement par de moindres décaissements pour le budget général, mais leur contrepartie n'est constatée dans le budget de l'Etat que les années suivantes.

Bien que La Chambre du Budget de l'Etat reconnaisse la portée pluriannuelle de certains investissements publics, elle considère que leur mise en œuvre doit respecter l'autorisation annuelle des dépenses inscrites dans le budget de l'Etat. La Cour invite encore une fois de plus le ministre en charge des finances à veiller au respect des principes budgétaires. Il est aussi demandé au ministre de fournir à La Chambre du Budget de l'Etat des explications sur la situation des restes à payer et des ordres de paiements par procédure d'urgence (OPPA) entre 2005 et 2018.

Note sur la Non finalisation d'interconnexion entre les systèmes d'information

X- Non finalisation d'interconnexion entre les systèmes d'information du ministère des finances

Le ministre en charge des finances s'était engagé depuis 2011 dans un important projet de modernisation des systèmes d'information des régies financières (Budget, Trésor, Impôts, Douanes et CCA). La mise en place de ce système découlait d'une volonté d'amélioration des systèmes d'information existants et d'interconnexion des différents systèmes.

À cet effet, un compte spécial du trésor a été ouvert au titre de l'exercice 2018 intitulé « Urbanisation des Systèmes d'Information des Régies Financières » pour couvrir les opérations d'interconnexion. Un montant de **19,909 milliards de francs CFA** a été collecté par la douane (redevance informatique) contre **23,054 milliards de Francs CFA** en 2017.

La Chambre du Budget de l'Etat demande au ministre des Finances et du Budget de lui fournir les informations sur le niveau d'exécution actuel de ce projet (Urbanisation des Systèmes d'Information des Régies Financières).

L'objectif principal du projet de modernisation des Systèmes d'Information de la Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) est de gérer les dépenses et les recettes de l'Etat afin de générer des informations suffisantes, complètes et fiables sur l'exécution du budget de l'Etat. L'interconnexion des différentes structures d'assiettes (Impôts), des bureaux principaux des Douanes, du Trésor Public, du Budget, et de la CCA aurait permis une sécurisation des recettes et un meilleur contrôle.

Les systèmes d'information actuels ne permettent pas de générer de manière instantanée des documents importants comme les comptes administratifs, les comptes de gestion, les balances, la situation des restes à payer, la situation des restes à recouvrer, les rôles des impôts, les déclarations de liquidation des douanes, etc.

Malheureusement, La Chambre du Budget de l'Etat constate que l'interconnexion des régis financières n'est pas encore achevée.

Note sur les entreprises et établissements publics du portefeuille public

XI- Des entreprises et établissements publics du portefeuille public

Il ressort des vérifications effectuées par la Chambre du budget de l'Etat que, les entreprises et établissements public ci-après ne possèdent pas les états financiers de l'exercice 2018.Il s'agit de :

- Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) ;
- Congo Telecom ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- Caisse des Retraites des Fonctionnaires (CRF) ;
- Energie Electrique du Congo (EEC) ;
- La Congolaise Des Eaux (LCDE) ;
- La Société des Postes et d'Epargne du Congo (SOPECO) ;
- La Congolaise de Gestion des Loteries (COGELO SA) ;
- Banque Postale du Congo ;

- Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

La non production des états financiers par les entreprises et établissements publics constitue des risques et incertitudes graves.
Cette situation de non production des états financiers constitue un manquement grave pour la gestion de ces structures.
La non production des états financiers n'a pas permis à la Chambre du budget de l'Etat d'évaluer la capacité de ces entreprises et l'établissements publics de continuer l'exploitation pendant au moins les douze (12) prochains mois.
Des missions de discipline budgétaire seront diligentées par la Cour des Comptes et Discipline budgétaire dans ces entreprises et établissement publics.

Premier Président

Charles Emile APPESSE

TROISIÈME PARTIE :	ELEMENTS DE REPONSE DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET A LA DECLARATION DE LA COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE SUITE AU CONTROLE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2018

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ELEMENTS DE REPONSE AUX PREOCCUPATIONS DE LA CHAMBRE DU BUDGET DE L'ETAT SUITE AU CONTROLE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES EXERCICE 2018

Par lettre n°276/CCCD/CAB du 27 septembre 2019, le Premier Président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire nous a transmis la déclaration de la chambre du budget de l'Etat suite au contrôle de l'exécution de la loi de finances exercice 2018.

Cette déclaration, qui comporte des observations, des suggestions et des recommandations de la Cour, amène de notre part les éléments de réponses ci-dessous :

- des recettes publiques ;
- des dépenses publiques ;
- la conclusion.

1- Des recettes publiques

1.1 Sur les recettes fiscales, nous sommes d'avis avec la Cour qu'il nous faut concevoir un mécanisme de collecte de la TVA plus efficace afin de mieux sécuriser cette catégorie de recette fiscale. C'est pour atteindre cet objectif que le ministère a lancé le projet E-Tax dont l'ambition est de moderniser le système d'information de la DGID, en remplacement de SYSTAF. Les études et le cahier des charges ont été finalisés en 2018. L'implémentation de la solution retenue et acquise par le ministère et la mise en production est prévue pour le 1er janvier 2020.

La fiscalisation des opérations de transfert de fonds est appliquée à l'ensemble des transactions et particulièrement sur les opérations de change. Elle est captée systématiquement dans les messages swift y relatifs. Cependant, les opérations de transferts de fonds sur téléphonie mobile n'étaient pas nécessairement taxées. Raison pour laquelle, le gouvernement travaille à la mise en place d'une taxe sur les transactions électroniques (TTE) et un hub digital permettant de prélever les taxes comme la TVA sur les transferts de fonds via téléphonie mobile.

Concernant le secteur forestier, il est vrai que l'Etat ne tire pas suffisamment profit de l'exploitation de son bois, puisqu'il ne se contente que de quelques taxes. Cependant, avec la perspective de la création d'une entreprise publique en charge de l'exploitation forestière ainsi que de l'institution d'un contrat de partage de production dans le secteur forestier, permettra assurément de mieux sécuriser et mobiliser ces recettes.

1.2 Sur les recettes douanières, le déploiement de SYSONIA World appuyé par l'installation des Guichet Unique de Dédouanement (GUD) dans tout le pays pour la sécurisation des recettes et la bancarisation des paiements, a été intensifié en 2018.

2

Nous convenons aussi avec la Cour qu'il y'a nécessité de :

- redynamiser l'administration douanière ;
- reformer l'administration fiscale ;
- renforcer les capacités des agents et mieux les sensibiliser sur l'éthique professionnelle ;
- améliorer le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des exonérations fiscalo-douanières qui grèvent fondamentalement les recettes publiques.

C'est pourquoi, il a été mis en place par note n°0729/MFB-CAB du 22 novembre 2018, une commission chargée de contrôler le respect des engagements des sociétés bénéficiaires des conventions d'établissement. Au terme de ces contrôles, tous les avantages fiscaux et douaniers illégaux seront supprimés.

Enfin, les mesures prescrites par la loi de finances 2018 au titre de la fiscalité et des droits et taxes de douane ont été mises en œuvre pour la plupart. A titre d'illustration, l'on peut citer l'application du tarif extérieur commun (TEC) et le taux normal de TVA qui ont été appliqués aux produits bénéficiant de taux réduits dans le cadre de la vie chère ou la réduction significatives des exonérations exceptionnelles qui sont passées de 12,111 milliards FCFA en 2016 à 3,341 milliards FCFA en 2018. L'impact de ces mesures devrait se traduire par une amélioration des recettes fiscales et douanières.

2- Des dépenses publiques

Nous notons, avec la Cour, que les dépenses globales du budget de l'Etat sont en diminution par rapport à 2017, et notamment les dépenses d'investissement.

2.1 Sur les biens et services, le léger dépassement constaté par rapport aux autorisations parlementaires des crédits limitatifs s'explique par la prise en charge de quelques dépenses imprévisibles et incontournables, notamment sur certaines charges communes ayant un caractère évaluatif.

2.2 Sur le dépassement des prévisions de transfert, celui-ci est lié à la prise en compte des dépenses nées des accords commerciaux dans le secteur des hydrocarbures ; notamment en ce qui concerne la comptabilisation des transferts dont bénéficient la CORAF et la Centrale à gaz.

Le niveau des dépenses d'évacuations sanitaires reste encore préoccupant en attendant l'amélioration des plateaux techniques des services de santé et particulièrement du CHU de Brazzaville.

2.3 Sur les charges financières de la dette le montant de 94,647 milliards de FCFA, évoqué par la Cour concerne le principal de la dette payé en 2017, pour des charges financières 25,637 milliards de FCA. En 2018, les charges financières se sont élevées à 40,148 milliards de FCFA, pour un montant principal de 213,324 milliards de FCFA. La volonté du Gouvernement de conclure un programme avec le FMI a nécessité, entre autres, le règlement intégral des charges financières de la dette au-delà des prévisions initiales.

3- Conclusion

En guise de conclusion, il convient de noter que toutes les mesures et suggestions recommandées par la Cour rentrent dans les préoccupations du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la recherche d'un meilleur recouvrement des recettes publiques à savoir :

- l'acquisition d'un logiciel macroéconomique pour un modèle de prévisions des recettes fiscales ;
- le meilleur mécanisme de recouvrement de la TVA, des recettes forestières et des recettes des télécommunications ;
- la renégociation des conventions d'établissement en vue d'une meilleure maîtrise des exonérations fiscales.

Concernant les dépenses publiques, l'objectif du Gouvernement demeure la rationalisation de ces dépenses à travers la mise en œuvre du système intégré de gestion des finances publiques.

Tels sont les éléments de réponse aux préoccupations de la chambre du budget de l'Etat suite au contrôle de l'exécution de la loi de finances exercice 2018

Fait à Brazzaville, le 01 OCT. 2019

Le Ministre des finances et du budget,

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
République du Congo
Unité Travail Progrès
Le Ministre

Calixte NGANONGO

4



COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGETAIRE

********** *******

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECLARATION GENERALE

DE CONFORMITE ENTRE LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION, EXERCICE 2018

La déclaration générale de conformité est prononcée à l'issue du rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général.

1. Rapprochement de la balance générale de sortie du comptable au 31 décembre 2017 avec la balance générale d'entrée au 1er janvier 2018

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire a déterminé la situation comptable dite ligne de compte à la clôture de l'exercice vérifié.

La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire s'est assuré que les soldes des comptes de l'exercice précédent ont été repris exactement en balance d'entrée de l'exercice, et que les débits et les crédits aboutissent au solde de la balance de sortie.

Après rapprochement de la balance générale de sortie au 31 décembre 2017 avec la balance générale d'entrée au 1er janvier 2018, il ressort que le montant total de la balance de sortie au 31 décembre 2017 traduit le respect du principe d'intangibilité pour reprise à l'identique au 1er janvier 2018 des soldes de clôture au 31 décembre 2017.

2. Rapprochement du compte de l'ordonnateur avec le compte du comptable

2.1 Recettes

2.1.1 Rapprochement des notes d'accord des administrations financières avec les bordereaux synthèses des recettes

Ce rapprochement ne fait apparaître aucun écart. Ainsi, il se dégage que le montant des recettes inscrit au compte de l'ordonnateur concorde avec celui mentionné au compte du comptable.

2.1.2 Rapprochement des recettes du bordereau de synthèse avec les recettes comptabilisées à la balance générale des comptes de l'Etat

Ce rapprochement ne fait apparaître aucun écart.

2.2 Dépenses

2.2.1 Rapprochement des dépenses du compte administratif avec le bordereau de développement des dépenses

Ce rapprochement ne fait apparaître aucun écart.

2.2.2. Rapprochement des dépenses ordonnancées et acceptées en paiement par le trésorier payeur général

Il se dégage une concordance entre le compte de l'ordonnateur et le compte du comptable en ce qui concerne les dépenses ordonnancées et acceptées en paiement par le Trésorier Payeur Général, comptable public.

Tableaux de concordance entre le compte administratif et le compte de gestion

☞ **Des recettes**

Nature	Comptes		Ecarts
	Administratif	Gestion	
Recettes de fonctionnement	1 816 440 424 653	1 816 440 424 653	
Recettes d'investissement			
Total Général	1 816 440 424 653	1 816 440 424 653	

Gestion Spéciale :

Les ressources en provenances des emprunts et dons financées par les partenaires extérieurs: **75 920 088 636 francs CFA**

Total recettes définitives : 1 892 360 513 289 Francs CFA

☞ **Des dépenses**

Nature	Comptes		Ecarts
	Administratif	Gestion	
Dépenses de fonctionnement hc	1 161 030 895 601	1 161 030 895 601	
Dépenses d'investissement	91 500 419 106	91 500 419 106	
Services de la dette	166 856 482 334	166 856 482 334	
Total Général	1 419 387 797 041	1 419 387 797 041	

Gestion Spéciale :

Les dépenses financées par les partenaires extérieurs: **75 920 088 636 francs CFA**

Total dépenses définitives : 1 495 307 885 677 FCFA

Total recettes définitives : 1 892 360 513 289 francs CFA
Total dépenses définitives : 1 495 307 885 677 francs CFA

Résultat définitif : +397 052 627 612 FCFA

Sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées sur les états financiers, et après avoir constaté les chiffres identiques des résultats globaux du compte administratif et du compte de gestion dans leurs aspects significatifs de la situation financière de l'Etat au 31 décembre 2018, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire déclare la conformité entre le compte administratif et le compte de gestion, exercice 2018.

Ainsi arrêté par la cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, réunie en Chambre du Conseil le 27 septembre 2018.
Étaient présents :

1- **Charles Émile APPESSE**, Premier Président, Président de Chambre ;
2- **Jocelyne MILANDOU**, Vice-président, Présidente de Chambre ;
3- **Ludovic NGOUALA**, Avocat Général ;
4- **Dieudonné Anselme TIELE GAMBIA**, Président de Chambre ;
5- **Martine KIBONGUI**, Conseiller ;
6- **Emmanuel KAMBA**, Juge Rapporteur ;
7- **Michel MIAMBI**, Juge Rapporteur ;
8- **Alain Crépin ITOUA ELENGA**, Juge Rapporteur ;

Assistés de Maître **Mathias POUROU**, Greffier en chef, chef de greffe assurant le secrétariat de la Cour du conseil.